RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2011-2020 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-3748-2010

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président
M. RICHARD CARRIER
Me MARC TURGEON

AUDIENCE DU 1er JUIN 2011

VOLUME 2

ODETTE GAGNON et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureur de Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

M. DANIEL LAPLANTE
représentant de Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me STEVE CADRIN
procureur de Union des municipalités du Québec (UMQ);

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LISTE DES ENGAGEMENTS 6

LISTE DES PIÈCES 7

PRÉLIMINAIRES 8

DÉCISION PAR LE PRÉSIDENT 10

PREUVE DE HQD - Prévision de la demande d'électricité du réseau intégré et des réseaux autonomes (Panel 1)

ALEXANDRE DESLAURIERS

YVES NADEAU

LISE LEFEBVRE

STÉPHANE VERRET

INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER 16

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN 30

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD 66

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN 90

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU . . . 114

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER . . 146

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . . 161

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY 174

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER . 178

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET . . 207

_____

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (HQD) : Vérifier s'il existe des documents en lien avec la réduction préliminaire versus réduction confirmée pour l'ensemble des événements énumérés au tableau de la page 83 du mémoire de l'UMQ 55

E-2 (HQD) Faire la ventilation du 43 TWh indiqué à la pièce HQD-1, Document 1, page 7, ainsi que de fournir une indication de ce qui est considéré comme étant lié à la diminution qui est liée aux pâte et papier (demandé par EBM) 93

_____

LISTE DES PIÈCES

PAGE

C-019 : (UMQ) Document intitulé « Communiqué d'Hydro-Québec - Montréal, le vendredi 16 janvier 2004 » 34

UC-26 : (En liasse) Tableau - Écarts, ventes publiées vs prévisions 2001-2010 (en TWh) 84

C-015 : (ROEÉ) Documents intitulés « Dévoilement de la politique d'urbanisme durable de Laval et projet d'implantation de cinq nouvelles stations de métro » daté du vingt-six (26) mai deux mille onze (2011) et « ÉvoluCité - La politique d'urbanisme durable de Laval », en liasse 198

_____

L'AN DEUX MILLE ONZE, ce premier (1er) jour du mois de juin :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du premier (1er) juin deux mille onze (2011), dossier R-3748-2010, demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2011-2020 du Distributeur. Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Bon matin, Mesdames, Messieurs. La Régie est prête à rendre sa décision sur la demande de report d'audience d'UC. Mais avant de procéder, est-ce que les procureurs ont des remarques préliminaires à faire?

Me ÉRIC FRASER :

Oui, j'ai une remarque préliminaire. Je comptais la faire après la décision. Mais écoutez, si vous voulez que je la fasse tout de suite. Comme vous le savez, puisque vous étiez en copie, j'ai reçu une mise en demeure hier, ou ce matin en fait. Donc, comme vous le savez, Monsieur le Président, hier nous avons eu un débat intéressant et intense, parce qu'il abordait certaines questions qui

m'apparaissaient comme des questions de principe. Alors, il semble que certains de mes propos à l'occasion de nos échanges ont heurté certaines personnes, vexé certaines personnes, notamment UC et monsieur Co Pham, et je m'en excuse, je m'en excuse auprès d'eux, tel n'était pas mon intention, et auprès de tous les autres qui auraient pu être vexés par ces propos. Alors voilà, Monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir accordé ces quelques minutes.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Fraser. D'autres intervenants qui ont des remarques préliminaires? Je vois personne se lever.

D'accord, la Régie prend acte des propos du procureur du Distributeur. On avait quelque chose de préparé, mais il reste quand même que la Régie tient à rappeler qu'en vertu de la politique de gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie, la consultation par son personnel des documents confidentiels qui sont transmis ou déposés à la Régie doit préalablement faire l'objet d'une autorisation écrite du président de la formation lorsqu'il s'agit d'un dossier de demande.

De plus, tout employé de la Régie est tenu

à une obligation de discrétion et doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel, et ce en vertu des règles d'éthique des employés de la Régie lesquelles sont publiques sur le site Internet de la Régie. Enfin, la Régie s'assure en tout temps du respect des règles applicables en la matière par ses employés.

_____

DÉCISION PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais vous lire notre décision quant à la demande de report d'audience d'UC. Je vous rappelle que lors de l'audience du trente et un (31) mai deux mille un (2001) (sic), l'intervenante UC a présenté une demande à la Régie visant, et je cite :

> Le report de l'audience jusqu'à ce que le dossier ait été dûment complété et les informations requises fournies par le Distributeur conformément aux articles des règlements concernés et aux décisions de la Régie et en donnant aux intervenants un délai raisonnable pour compléter les preuves.

Après examen et considération des représentations

des procureurs d'UC, d'EBM et du Distributeur à cet égard, la Régie décide ce qui suit :

Elle refuse la demande d'UC de reporter l'audience. La Régie juge qu'à ce stade-ci du dossier, il n'y a pas lieu de différer l'examen de la demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2011-2020 du Distributeur.

La Régie est cependant d'avis que le Distributeur n'a répondu que de façon partielle aux ordonnances de la Régie. En effet, certaines réponses demeurent incomplètes, notamment en ce qui a trait aux coûts estimés de l'entente globale de modulation.

Dans sa décision 2011-064, la Régie a ordonné au Distributeur de répondre aux questions de l'intervenante ayant trait à la quantification des coûts, des impacts et des risques des diverses stratégies proposées. La Régie réitère les directives et précisions, notamment énoncées aux paragraphes 44 et 56 de la décision D-2011-011, aux paragraphes 21 et 22 de la décision D-2011-029, et aux paragraphes 8 à 13 de la décision D-2011-064.

En particulier, en vertu de l'article 72 de la Loi sur la Régie de l'énergie et de l'article 1 du Règlement sur la teneur et la périodicité du

Plan d'approvisionnement, les caractéristiques des contrats ou ententes que le Distributeur entend conclure, doivent être fournies et examinées dans le cadre du Plan.

Entre autres, dans le cadre de l'entente globale de modulation en cours de négociation, la Régie rappelle qu'elle ne s'attend pas à des coûts exacts et définitifs, mais à des coûts estimés, à des formules de prix, à des bases d'établissement de ceux-ci ou à des références de prix pour juger de son acceptabilité.

Par ailleurs, la Régie ne retient pas la position du Distributeur selon laquelle la démonstration de la minimisation des coûts ne peut se faire que lors du déploiement de la stratégie présentée dans le Plan et qu'après la conclusion d'entente.

Dans ce contexte, la Régie juge que les réponses à ses ordonnances relatives aux questions suivantes de l'UC sont incomplètes et insuffisantes. On parle des questions 6.2.1, 22.1 à 22.4, 24.2, 24.5, 24.6 et 24.7, également les questions 26.2, 26.3 et 26.6.

En conséquence, des précisions ou des compléments sur les réponses du Distributeur

pourront être adressés lors du contre-interrogatoire des témoins du Distributeur. La Régie s'attend à ce que le Distributeur soit le plus explicite possible dans ses réponses compte tenu de ce qui précède.

Donc, ça, ça nous amène à poursuivre, la décision nous amène à poursuivre l'audience. Et à moins qu'il y ait... Madame Sicard.

9 h 10

Me HÉLÈNE SICARD :

Bonjour. J'ai entendu votre décision, je voudrais juste aviser le banc que, dans ces circonstances, le temps de contre-interrogatoire que j'avais annoncé sera probablement allongé d'à peu près une heure. Je voulais juste que tout le monde en soit conscient tout de suite. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Sicard.

Me ÉRIC FRASER :

Alors, merci, Monsieur le Président. Donc, nous sommes prêts pour démarrer le dossier. En fait, nous étions prêts hier matin pour démarrer le dossier. Comme vous pouvez voir, nos témoins sont tous là, frais et dispo malgré la chaleur à l'extérieur et à l'intérieur.

Nous avons déposé hier les c.v. sous la cote B-63 en liasse. Il y a un nouveau témoin cette année, donc monsieur Alexandre Deslauriers qui est complètement à ma droite, chargé d'équipe, besoins en énergie et en puissance, prévision de la demande et des revenus. Il est accompagné à sa droite par son patron, monsieur Yves Nadeau que vous connaissez bien, chef prévision de la demande chez Hydro-Québec Distribution, qui lui est accompagné par madame Lise Lefebvre qui est chargé d'équipe demande en énergie. Et vous aurez reconnu, à ma droite, oui, c'est ça, complètement, monsieur Stéphane Verret qui est directeur des affaires réglementaires et tarifaires chez Hydro-Québec.

Alors, Madame la Greffière, on peut procéder à l'assermentation des témoins, s'il vous plaît.

PREUVE DE HQD - Prévision de la demande d'électricité du réseau intégré et des réseaux autonomes (Panel 1)

L'an deux mille onze (2011), ce premier (1er) jour du mois de juin, ONT COMPARU :

ALEXANDRE DESLAURIERS, chargé d'équipe, prévision besoin en énergie et en puissance, Hydro-Québec Distribution, ayant une place d'affaires à la Tour Est, Complexe Desjardins, Montréal, province de Québec;

YVES NADEAU, chef prévision de la demande et des revenus, vice-président service à la clientèle, ayant une place d'affaires au Complexe Desjardins, Tour Est, 25ième étage, Montréal, province de Québec;

LISE LEFEBVRE, Chargé d'équipe, prévision des ventes et des revenus, Hydro-Québec Distribution, ayant une place d'affaires au Complexe Desjardins, Tour Est, 25ième étage, Montréal, province de Québec;

STÉPHANE VERRET, Directeur affaires réglementaires et tarifaires, ayant une place d'affaires au Siège social d'Hydro-Québec, 2ième étage, Montréal, province de Québec;

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

Q. [1] Alors, merci, Madame la Greffière. On va procéder à l'adoption de la preuve maintenant. Donc, je vais commencer avec vous, Monsieur Nadeau. Je vous réfère aux pièces essentiellement HQD-1, Documents 1 et 2, HQD-2 Documents 1 et 2 également, donc réseau intégré et réseau autonome, plus particulièrement, bien sûr, sur les questions qui portent sur la prévision de la demande. Je vous réfère également aux réponses aux demandes de renseignements fournies par le Distributeur, tant à la réponse numéro 1 de la demande de renseignements numéro 1 de la Régie à HQD-3. Je vous réfère également à la demande de renseignements de la Régie numéro 2, ainsi qu'aux demandes de renseignements des intervenants qui sont déposées sous HQD-4, Documents 1 à 9. Et finalement, je vous réfère aux réponses aux demandes de renseignements complémentaires qui ont été déposées sous la pièce HQD-5 et, évidemment pour toutes ces pièces, je vous réfère plus particulièrement aux questions qui concernent la prévision de la demande.

Je comprends que vous avez participé à la préparation de ces documents?

M. YVES NADEAU :

R. C'est exact.

Q. [2] Que vous n'avez pas de correction à y apporter?

R. Non, aucune correction.

Q. [3] Et que vous adoptez le tout pour valoir à titre de témoignage écrit en l'instance?

R. Je l'adopte, oui.

Q. [4] Je vous remercie. Alors, Monsieur Deslauriers, je vous pose les mêmes questions, je vous réfère aux mêmes documents, mais évidemment en ajoutant la précision qui concerne vos responsabilités plus précises en énergie, en fait, de chargé d'équipe en besoin en énergie et en puissance, donc je ne répéterai pas les documents que j'ai déjà... dont j'ai déjà cités. Je comprends que vous avez participé à la préparation de ces documents?

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. C'est exact.

Q. [5] Et que vous les adoptez pour valoir à titre de témoignage écrit en l'instance.

R. Oui.

Q. [6] Je vous remercie. Madame Lefebvre, mêmes questions, mêmes documents et mêmes précisions en ce qui concerne votre champ d'expertise plus particulier, en prévision de la demande et des

revenus. Donc, je comprends que vous avez participé à la préparation de ces documents.

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Je le confirme.

Q. [7] Et que vous adoptez le tout pour valoir à titre de témoignage écrit en l'instance.

R. Je l'adopte.

Q. [8] Je vous remercie, Madame Lefebvre. Monsieur Verret. Alors, mêmes documents, mais, évidemment, avec la référence ou la précision selon laquelle que c'est à titre de directeur des affaires réglementaires que vous avez supervisé la préparation de l'ensemble de cette preuve. Donc, je comprends que vous avez participé à la préparation de ces documents.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Oui, tout à fait.

Q. [9] Et que vous les adoptez pour valoir à titre de témoignage écrit en l'instance.

R. Oui.

Q. [10] Je vous remercie, Monsieur Verret. Alors, Monsieur le Président, j'aurais peut-être, en fait, deux questions à poser à monsieur Nadeau.

Monsieur Nadeau, je comprends que vous avez pris connaissance de la preuve des intervenants qui

a été déposée après les réponses et la preuve d'Hydro-Québec.

M. YVES NADEAU :

R. Oui.

Q. [11] Est-ce que vous avez des commentaires à faire sur cette preuve?

R. En effet, j'ai quelques commentaires sur...

Q. [12] Je vous laisse aller.

R. ... plusieurs mémoires, en débutant par le mémoire de l'ACEF de Québec. Au sujet de la conjoncture économique et de la récession de deux mille neuf (2009), en référant spécifiquement à la page 5, paragraphe C.

Donc, en dépit de ce qu'affirme l'ACEF, le Distributeur tient bien compte de la conjoncture économique lorsqu'il effectue sa prévision de la demande. Il tient effectivement compte des cycles économiques et effectue régulièrement une analyse conjoncturelle sur un horizon de dix-huit à vingt-quatre (18-24) mois. Au-delà de cette période, les études de performance réalisées ne nous ont pas permis de suggérer que l'analyse conjoncturelle était pertinente. En fait, seuls les éléments structurels devraient être retenus, selon nous, au-delà de cet horizon-là.

Malgré le fait que le Distributeur tienne compte des cycles économiques, certaines récessions sont manifestement plus difficiles à prévoir. Ça a été le cas de la récession de deux mille neuf (2009), difficiles à prévoir tant en synchronisation dans le temps que par son envergure que par son ampleur. Ainsi, on le sait, la récession de deux mille neuf (2009) a été précédée par une crise financière sans précédent. Donc, c'est dire que ce n'est certainement pas une récession de type classique. Et on peut certainement affirmer, et c'est vérifiable, qu'à peu près tous les prévisionnistes ont eu beaucoup de mal à anticiper correctement cette récession-là.

En fait, en octobre deux mille huit (2008), alors déjà après que la crise financière a été déclenchée, il n'y avait même aucun prévisionniste de notre consensus qui prévoyait une récession pour l'année deux mille neuf (2009). En fait, la moyenne du consensus était une croissance de un point sept pour cent (1,7 %) de croissance pour l'année deux mille neuf (2009). Et alors que le Distributeur, lui, déjà était plus faible, à zéro point huit pour cent (0,8 %). Mais, encore là, on avait une faible croissance dans notre prévision, mais pas de

récession.

L'intervenant s'inquiète par ailleurs qu'on soit sorti de nos scénarios, de nos fourchettes de scénarios. Et à cet égard-là, j'aimerais rappeler que le but des scénarios d'encadrement, ce n'est certainement pas de couvrir quatre-vingt... l'ensemble de tous les domaines possibles, mais environ quatre-vingt pour cent (80 %) des éventualités.

Ainsi, il arrive, comme ce fut le cas en deux mille neuf (2009), qu'il y ait des écarts prévisionnels qui fassent sortir des scénarios d'encadrement. Et on peut dire que, vu la sévérité de l'impact de la récession sur le secteur industriel, notamment au Québec, il est tout à fait normal que l'on ait obtenu des résultats qui soient inférieurs à notre scénario faible du Plan d'approvisionnement deux mille huit, deux mille dix-sept (2008-2017).

9 h 20

Maintenant toujours sur le mémoire de l'ACEF au sujet du plan d'action gouvernemental sur les véhicules électriques et cette fois-ci je vous réfère à la page 6, paragraphe e). Je vous mentionne que la prévision des ventes qui a servi à

effectuer le plan d'approvisionnement est effectuée en août deux mille dix (2010). À cette époque bien entendu le plan d'action du gouvernement du Québec n'avait pas été dévoilé, il l'a été en mars deux mille onze (2011) et les membres de la coalition internationale sur les véhicules électriques, le EV20, que cite l'intervenant, n'avaient pas encore même fixé d'objectifs à ce moment-là. Ces objectifs-là ont été fixés en septembre, donc subséquemment à notre prévision de demande.

Par contre, je peux mentionner que les objectifs tels qu'ils sont contenus au plan d'action gouvernemental deux mille onze, deux mille vingt (2011-2020) sur les véhicules électriques sera intégré dans notre prévision qui servira de base au prochain état d'avancement du plan d'approvisionnement.

Maintenant je vais passer au mémoire de S.É.-AQLPA. Concernant cette fois-ci l'asymétrie des scénarios, je vous réfère cette fois-ci à la page 13. Le Distributeur ne voit aucune contradiction quant au côté où se trouve l'asymétrie de son risque prévisionnel relative à la demande du secteur industriel grandes entreprises.

En fait le scénario moyen est un peu décentré vers le bas car le Distributeur cherche à être prudent dans ses prévisions pour essayer de limiter à l'avenir sur la surestimation des ventes à grandes entreprises que l'on a tous constatée. Par voie de conséquence, le scénario fort se trouve plus éloigné du scénario moyen que le faible du moyen. Donc on a un positionnement du scénario moyen plus près du scénario faible que du scénario fort.

Maintenant je vais aller au mémoire de l'Union des municipalités du Québec, au sujet cette fois-ci de leur recommandation d'utiliser des scénarios, pardon, des simulations de Monte-Carlo pour les scénarios d'encadrement. Je vous réfère ici à la page 3 du mémoire.

Le Distributeur tient à souligner que cette approche ne répond pas à ses besoins. Les modèles technico-économiques par secteur de consommation qu'utilise le Distributeur fournissent également la prévision de la demande en énergie par usage qui est essentiel à la prévision des besoins en puissance. Ce que ne fourniraient pas du tout les résultats basés sur une approche Monte-Carlo.

Toujours sur le même mémoire, concernant

cette fois-ci la mise à jour de la référence climatique pour les modèles de simulation horaire chronologique. L'UMQ recommande d'utiliser à chaque plan la référence climatique des simulations horaire chronologique des besoins, ce qui entraînerait du même coup une mise à jour de la normale climatique. Or, le Distributeur est d'avis que la mise à jour de la normale climatique à chaque plan serait trop fréquente, en fait l'ajout de trois années climatiques amènerait très peu de changement au niveau de la variabilité naturelle du climat et non plus de la définition même de la normale climatique parce que comme vous le savez notre normale climatique est basée sur un long historique depuis mille neuf cent soixante et onze (1971).

Donc de plus la mise à jour aux trois ans des taux d'augmentation de la température n'est pas souhaitable puisque l'actualisation des modèles globaux climatiques utilisés par Ouranos, qui est notre consultant je le rappelle à cet égard-là, suit le cycle des rapports du GIEC, le groupe d'experts international du climat, en étude du climat, qui a une fréquence beaucoup plus longue que trois ans dans leur mise à jour de leurs

études.

En fait donc l'actualisation aux trois ans amènerait surtout de la volatilité et du bruit dans l'ensemble des éléments sensibles aux conditions climatiques et ils sont nombreux. Là je parle ainsi de la normalisation des besoins et des ventes par tarif, le compte de nivellement, l'historique normalisé des besoins et des ventes et finalement la prévision de la demande à des conditions climatiques normales.

Donc pour toutes ces raisons le Distributeur rencontre Ouranos à intervalles périodiques, environ aux cinq ans afin de maximiser justement l'information climatologique tout en minimisant les inconvénients qui découlent d'une mise à jour de la normale climatique.

Maintenant mes prochaines remarques vont concerner le mémoire de l'Union des consommateurs. Dans son mémoire l'Union des consommateurs soutient que la prévision des ventes est surestimée d'environ trente-cinq térawattheures (35 Twh). Cette conclusion est mal fondée aux motifs suivants.

Un, l'analyse de l'intervenant est basée sur un historique de ventes inapproprié. En effet,

plutôt que d'utiliser les ventes normalisées et ajustées telles que produites à l'annexe 2, notre annexe, l'intervenant utilise des données de ventes publiées du rapport annuel de HQ, HQ total.

D'abord ces données de ventes incluent des ventes du Producteur. Donc ce n'est pas seulement les ventes du Distributeur. Ensuite toute analyse de ventes historiques qui ne tient pas compte des impacts des conditions climatiques, selon nous, est invalide.

Deuxièmement, la prétention de l'intervenant qu'une moyenne mobile de cinq ans puisse donner de meilleurs résultats s'appuie sur une fausse prémisse. Cette prémisse est fausse puisqu'une moyenne mobile ne peut neutraliser ni les cycles économiques qui sont beaucoup plus longs que cinq ans, ni même les conditions climatiques. De plus, une moyenne mobile est une méthode inadéquate pour prévoir les ventes d'électricité.

Troisièmement, la moyenne mobile sous-estime considérablement les ventes en incluant deux années très chaudes, deux mille six (2006) et deux mille dix (2010). À titre d'exemple, les ventes publiées de deux mille dix (2010) sont inférieures de trois point sept térawattheures (3,7 TWh) ou

quatre point un térawattheures (4,1 TWh) en besoins à des ventes ou des besoins normalisés pour les conditions climatiques. La probabilité d'occurrence de telle conditions aussi chaudes qu'en deux mille dix (2010) ne dépasse pas deux pour cent (2 %). Donc ce qui est vraiment une condition exceptionnelle.

Toujours sur le mémoire de l'Union des consommateurs, cette fois-ci en relation avec les ventes d'énergie à Rio Tinto Alcan, le Distributeur tient à préciser que la vente ponctuelle d'énergie suite à un contrat intervenu et valide pour la période de juillet deux mille dix (2010) à juillet deux mille onze (2011) avec ce client-là ne figure pas au secteur autre mais bien aux ventes à l'industriel grandes entreprises.

Donc cette fois-ci je vous réfère aux pages 11 et 28 du mémoire de l'Union des consommateurs. De plus, le secteur autre dans le tableau utilisé par l'Union des consommateurs comprend des ventes de HQP de un point quatre térawattheures (1,4 TWh). Ces ventes-là du Producteur sont associées à la prise en charge de la centrale McCormick, ce qui ne correspond pas bien entendu aux ventes du Distributeur telles qu'on les retrouve à la page 58

du même rapport annuel.

(9 h 30)

En outre, l'Union des consommateurs juge que sur l'ensemble de l'horizon du plan, la croissance en puissance à la pointe d'hiver du secteur industriel est surestimée par rapport à la croissance en énergie de ce même secteur.

Cette affirmation se base sur un calcul simplifié de facteurs d'utilisation sur les croissances en puissance et en énergie. Or, elle est toujours en relation avec l'énergie annuelle, et ceci est particulièrement vrai au secteur industriel.

Dans le cadre du plan, le calcul simplifié de l'Union des consommateurs n'est pas adéquat puisque les ventes ponctuelles d'énergie à Rio Tinto Alcan ont débuté en juillet deux mille dix (2010), et ce, pour une période de douze (12) mois seulement.

Ainsi, ces ventes affectent la première année du calcul de la croissance en énergie, soit l'année deux mille dix (2010), et n'affectent pas le premier hiver du calcul puisqu'ils n'étaient pas présents au premier hiver, l'hiver deux mille neuf-deux mille dix (2009-2010).

Maintenant, je voudrais terminer, toujours sur le mémoire de l'Union des consommateurs. Cette fois-ci je vous réfère à la page 16 en relation avec la prévision des besoins en puissance qui, selon l'intervenant, a été surestimée.

Le Distributeur tient à souligner que l'intervenant ne compare pas le réel et la prévision d'un même hiver, ce qui fausse évidemment l'interprétation des écarts de prévision.

En fait, l'intervenant compare la prévision d'un hiver avec les résultats de l'hiver précédent sur l'ensemble de l'horizon. Et à titre d'exemple, on compare ici la prévision de l'hiver deux mille neuf-deux mille dix (2009-2010) aux résultats de la pointe deux mille huit-deux mille neuf (2008-2009), et ce, conformément aux données de l'état d'avancement du plan d'approvisionnement deux mille neuf (2009).

Ça complète mes remarques, Messieurs les Régisseurs.

Me ÉRIC FRASER :

Q. [13] Alors merci, Monsieur Nadeau. Merci, Monsieur le Président. Donc, les témoins sont disponibles pour être contre-interrogés.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Fraser. Au calendrier, Maître Cadrin, pour l'Union des municipalités du Québec.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

Alors bonjour. Steve Cadrin pour l'Union des municipalités du Québec. Bonjour.

Q. [14] Bonjour aux panelistes également, aux nouveaux également sur ces panels. Bienvenue. Alors, le premier commentaire que j'aurai, effectivement on avait, on voit que vous avez fait lecture d'un document, puis je l'adresse peut-être à la Régie, ça peut être une instruction intéressante. Lorsqu'on va faire lecture de documents on utilise des documents dans le cadre du témoignage comme là où on répond à des preuves, je comprends que c'est bien de le faire par témoignage, mais s'il y a un document écrit qui est lu, s'il était communiqué la veille, même tardivement ça nous donnerait la chance au moins au café le matin d'en prendre connaissance et de préparer possiblement une question.

Là on a une question sur la question des aléas climatiques, on en a parlé un petit peu. On est en train de la rédiger pendant qu'on écoutait la preuve. On va faire du mieux qu'on peut sur

cette question-là. Est-ce qu'on va la poser ou pas, je vous demanderai peut-être une petite pause de deux, trois minutes.

Mais c'était simplement un commentaire de fonctionnement. Je vois que c'est un document qui était écrit, ce n'est pas un témoignage verbalement rendu. Alors, ça aiderait possiblement les questions, surtout lorsqu'on est les premiers à poser des questions.

Ce n'est pas un reproche, mais c'est une suggestion d'amélioration d'efficacité de l'audition.

Alors, pour nos questions maintenant je vais tout d'abord vous référer. Évidemment, en matière de normalisation de la demande de pointe deux mille dix-deux mille onze (2010-2011), on a fait une demande de renseignements, vous avez donné réponse à cette demande de renseignements. La demande de renseignements se cote B-0040, HQD-4, Document 9. Et je réfère spécifiquement à la page 8, réponse 4.1.

Alors, la question était, peut-être pendant que vous faites la recherche du document :

> Veuillez fournir la valeur des besoins en électricité en puissance normalisée

pour les conditions climatiques lors de l'heure de pointe de la journée du 24 janvier 2011.

Ça va pour la référence.

Alors la réponse :

Le Distributeur a estimé de manière préliminaire la pointe normalisée de l'hiver 2010-2011 à 37 070 mégawatts. L'erreur type de cette estimation est de 130 mégawatts, ce qui signifie que la valeur officielle de la pointe normalisée a une probabilité d'environ 70 % de se retrouver à plus ou moins 130 mégawatts de cette estimation. La valeur officielle de la pointe normalisée de l'hiver 2010-2011 sera établie au cours du mois d'avril 2011.

La question est toute simple. Quelle est la valeur officielle établie en avril deux mille onze (2011)?

M. YVES NADEAU :

R. Ça me fait plaisir de vous répondre. Le chiffre officiel est de trente-six mille huit cent trente (36 830) mégawatts. Alors, pour votre information ce résultat-là se compare à la pointe prévue pour ce même hiver-là de trente-six mille six cent

vingt-cinq (36 625) mégawatts.

Et compte tenu de l'écart type de l'erreur sur cette estimation-là, trente-six huit cent trente (36 830) moins cent trente (130), trente-six sept (36 700), ça se compare à trente-six six vingt-cinq (36 625). Je pense que l'erreur est minime.

Q. [15] Merci pour votre réponse.

Sur le sujet suivant « Appel au public ». Et encore une fois fait référence, mais on n'est pas très loin, réponse 4.2 de notre demande de renseignements. La question 4.2 et réponse 4.2 qui est le document de référence de base.

Également, je pourrais vous référer à un document que je vais déposer immédiatement pour fins de référence, qui est déjà mentionné dans le cadre de notre rapport. Le document que je vous remets est un document qui est référencé dans le cadre du mémoire de monsieur Raymond.

Me ÉRIC FRASER :

Mais est-ce qu'il est déposé dans votre mémoire?

Me STEVE CADRIN :

Il n'est pas déposé dans le mémoire, c'est un communiqué.

Me ÉRIC FRASER :

Donc, on va le coter.

Me STEVE CADRIN :

On va le coter effectivement, si vous voulez. Alors pour la cote, Madame la Greffière, j'ai malheureusement... C-019. Et pour fins de référence également, et vous allez voir cette référence de ce document qu'on dépose actuellement, à la page 83 du mémoire plus spécifiquement de l'UMQ. Et pour nommer le document il s'agit « Communiqué d'Hydro-Québec - Montréal, le vendredi 16 janvier 2004 ».

C-019 : (UMQ) Document intitulé « Communiqué d'Hydro-Québec - Montréal, le vendredi 16 janvier 2004 »

Me ÉRIC FRASER :

Là vous référez aussi à la page 83 de votre mémoire?

Me STEVE CADRIN :

Je vous dis que le document a été référencé à la page 83.

Me ÉRIC FRASER :

C'est beau.

Me STEVE CADRIN :

Mais si vous y allez vous allez voir qu'il y a un tableau qui a été fait avec votre tableau initialement fourni dans le cadre de la réponse à la demande de renseignements, ça va.

Me ÉRIC FRASER :

C'est beau.

Me STEVE CADRIN :

Q. [16] Alors, en regardant en fait ces trois documents que nous avons discuté, nous avons donc la réponse au tableau 4.2. Vous fournissez l'utilisation de l'appel au public trois fois, soit en deux mille quatre (2004), deux mille neuf (2009) et deux mille onze (2011) au cours des dix (10) dernières années.

Et la première question, on a fait le référencement en refaisant le tour des communiqués d'Hydro-Québec. Et en faisant cette démarche-là, et on voit ça à la page 83 du mémoire de l'UMQ où il semblerait y avoir une autre fois où ça a été utilisé. Alors, nous avons dans ce cas-là, on a référencé le neuf (9) janvier deux mille quatre (2004). Simplement pour confirmer, est-ce qu'il y a effectivement eu un appel à ce moment-là?

9 h 40

Oui, oui. Oui, c'est une question.

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. Effectivement.

Q. [17] O.K. D'accord. Est-ce qu'il y a une raison particulière pourquoi ça n'avait pas été donné dans la réponse à la demande de renseignements? Est-ce que c'est simplement un oubli ou c'est parce qu'il y a quelque chose de particulier par rapport à cet appel au public-là qui avait été omis de votre réponse initialement?

R. Je n'ai peut-être pas saisi comme il faut la réponse là... la question là. Pouvez-vous la répéter, s'il vous plaît?

Q. [18] Oui. Confirmez-vous qu'il y a effectivement eu un appel au public pour soulager la pointe matinale du neuf (9) janvier deux mille quatre (2004), tel qu'il apparaît à notre tableau à la page 83, qui est un appel supplémentaire à ceux que vous nous aviez fournis en demandes de renseignements, en réponse aux demandes de renseignements. Puis là, je posais la question, est-ce qu'il y a une justification particulière là qui expliquerait pourquoi ça ne s'est pas retrouvé dans votre réponse. Ça peut être un oubli là, mais il y a peut-être une autre sorte de justification.

R. En fait, l'appel au public quand on fait un appel au public, on ne demande pas nécessairement de réduire au moment de la pointe. Il peut... c'est un appel qui est fait par les médias. Et évidemment, il y a des impacts d'appel au public qui surviennent, pas nécessairement au moment de la pointe. Donc, évidemment, dans la réponse, on a juste... on a juste mentionné les impacts qui étaient coïncidents à la pointe du réseau.

Donc, évidemment, si on prend l'exemple du quinze (15) janvier deux mille quatre (2004) à dix-neuf heures (19 h 00), s'il y a eu une réduction de huit cents mégawatts (800 MW), bien, peut-être qu'à dix-huit heures (18 h 00) c'étaient sept cents mégawatts (700 MW) et le matin, c'était peut-être cinq cents mégawatts (500 MW). Donc, évidemment, d'écrire tous les impacts d'appels au public, ça donnerait un tableau là assez... assez important là. Donc, c'est pour cette raison-là qu'on n'avait pas mentionné le neuf (9) janvier qui n'était pas notre pointe hivernale puisque le quinze (15) a été plus... plus élevé comme pointe.

M. YVES NADEAU :

R. Si vous me permettez, je voudrais compléter avec un point. Je suis un peu surpris de votre question. Je

pensais que vous nous ameniez sur une contradiction apparente au niveau des chiffres puisque votre communiqué fait état d'un cinq cents (500), le tableau parle d'un huit cents (800).

Q. [19] Ça va venir.

R. Oui.

Q. [20] Il va y avoir une question là-dessus, mais allez-y si vous voulez.

R. Mais, en fait, l'idée, c'est qu'il faut toujours se rappeler que les communiqués d'Hydro-Québec sont relatifs aux besoins québécois totaux, alors que ce que nous avons en preuve, ce sont les besoins du Distributeur. Il peut y avoir certainement une différence entre les deux.

Q. [21] O.K. Mais, juste pour bien confirmer votre réponse, pour le neuf (9) janvier deux mille quatre (2004), vous nous dites, ce n'était pas la pointe. C'est pour cette raison qu'en réponse à la question qui se lisait comme suite :

> Veuillez fournir la liste de tous les appels au public de réduction de consommation faite par Hydro-Québec ou par le Distributeur au cours des dix (10) dernières années, avec la réduction de pointe de consommation en

mégawatts observée.

Vous dites « comme ce n'était pas la pointe, on n'a pas inclus le neuf (9) janvier deux mille quatre (2004) ». Je comprends que c'est ça la réponse?

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. C'est ça, effectivement.

Q. [22] O.K.

M. YVES NADEAU :

R. Ce qui est important, encore une fois, de souligner là-dessus là, c'est que ce ne sont pas des données mesurées, hein, ce sont des données estimées. Et je pense que la pertinence d'avoir une estimation sur le résultat de l'impact à la pointe, c'est justement l'impact à la pointe là de l'appel public. C'est ce résultat-là qui est pertinent. Les autres appels là, quand on sait qu'il va faire froid puis que ça passe dans les médias puis qu'on incite les gens à limiter leur consommation, ça ne veut pas dire qu'automatiquement il va y avoir un chiffre dans un chiffrier à quelque part là.

Q. [23] D'accord. Bien, en fait, on va y aller sur ces questions, si vous me permettez là, relativement aux chiffres annoncés ou prévus. On a fait le relevé à la page 83 du mémoire de l'UMQ. Alors, je vous réfère peut-être à la page 83 où il y a peut-

être un peu plus d'informations là puis c'est fait en tableau, donc c'est plus facile pour s'y retrouver. Est-ce que ça va?

R. Oui.

Q. [24] Alors, vous allez voir les différentes occurrences là qu'on a relevées chez Hydro-Québec, ce qui était disponible par le biais de l'Internet, pour compléter peut-être avec plus de définitions plus exactes là les différents éléments, les différents points. Je faisais l'exemple, en fait, et vous le faisiez un peu préalablement à ma question là, d'une certaine façon. Mais, si on prend l'exemple du seize (16) janvier deux mille quatre (2004) où vous aviez une prévision, en fait, qui était de cinq cents mégawatts (500 MW), et là je réfère au communiqué C-019 qu'on a déposé récemment, juste pour illustrer le propos là.

Alors, ça a donné, une fois la réduction confirmée, ce qu'on a appelé, nous, la réduction confirmée pour les fins du tableau là, c'est une colonne qui est de notre crue là, mais... ça donnait huit cents finalement mégawatts (800 MW). Alors, expliquez entre les deux, qu'est-ce qui se passe? Juste pour reprendre cette réponse-là là.

Excusez-moi là. Le communiqué est le seize

(16), mais c'est le quinze (15) la date. Excusez. Je suis désolé là, c'est moi qui ai fait l'erreur en lisant le dessus du communiqué plutôt que de regarder le tableau là. Alors, c'est pour le quinze (15) et c'est la pointe spécifique du quinze (15).

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. Oui. Mais, en fait, la seule raison, c'est que le communiqué, comme vous le mentionnez là, il a été émis le seize (16) et, bon, pour les fins du communiqué, il y avait eu une estimation préliminaire de l'appel au public. Et cette estimation-là, elle s'est raffinée là avec le temps. Et au lieu du cinq cents mégawatts (500 MW) qui était mentionné dans le communiqué, bien, on a évalué après coup que c'étaient plus huit cents mégawatts (800 MW), l'impact.

Q. [25] Donc, je comprends qu'il y a une série de vérifications qui sont faites à posteriori pour valider le chiffre, effectivement, annoncé. Et dans ce cas-ci, il y a un différentiel, ça donne huit cents mégawatts (800 MW), c'est à la hausse finalement comparativement à ce qui avait été annoncé au départ.

R. Mais, en fait, ce qu'il faut comprendre, comme monsieur Nadeau le mentionnait, c'est que c'est une

estimation. Et pour les fins du communiqué là, il y avait une estimation qui avait été faite rapidement et cette estimation-là a été raffinée avec... les jours suivants.

Q. [26] Ma question était autour du raffinement là plutôt que...

R. Oui.

Q. [27] ... il n'y a pas de remise en cause de votre estimé initial.

R. Oui.

Q. [28] Je comprends l'objet derrière ça, mais je comprends qu'il y a des vérifications qui sont faites, le raffinement de l'estimé en question, ce sont des vérifications, ce sont des... puis c'est un constat du, entre guillemets, « réel ».

R. En fait, il n'y a pas de vérification à faire parce que ce n'est pas mesuré là, donc c'est ça qui est quand même important de souligner. Et l'autre point qu'on peut mentionner, c'est que cette estimation-là, ce n'est pas nous à Hydro-Québec Distribution qui l'évaluons. Ça provient de chez TransÉnergie là qui eux l'évaluent à l'aide de leur modèle là, donc...

Q. [29] D'accord. Si je vais maintenant au vingt-quatre (24) janvier deux mille onze (2011), vous

aviez spécifiquement annoncé trois cents mégawatts (300 MW). Je vous fais grâce là des différentes références, mais dans ce cas-ci, est-ce qu'il serait possible d'obtenir la réduction confirmée, que, nous, on a appelé la « réduction confirmée », donc le chiffre fourni, comme vous nous dites, par TransÉnergie, à posteriori là?

R. La valeur n'a pas été revue pour la pointe d'hiver deux mille dix, deux mille onze (2010-2011), en fait, pour la valeur du vingt-quatre (24) janvier, il n'y a pas de révision.

Q. [30] Est-ce qu'il y a une raison particulière pour ça?

R. Bien, une des raisons que je pourrais voir, c'est qu'en deux mille quatre (2004), ça a été la première fois qu'on faisait appel au public. Donc, évidemment, cette estimation-là était sûrement plus difficile à faire en deux mille quatre (2004) qu'en deux mille onze (2011) où est-ce que c'était la troisième fois qu'on faisait appel au public.

9 h 47

Q. [31] Autrement dit ce que j'en comprends, c'est que votre trois cents mégawatts (300 MW) devrait ressembler à la réduction confirmée? Est-ce que je dois comprendre ça comme finalité?

R. Effectivement. Il n'y a pas de mise à jour de ce chiffre-là.

Q. [32] Le trois cents (300) qui apparaît dans la réduction préliminaire, ce qui avait été annoncé, puis qui s'avère être près des estimés les meilleurs qu'on a pu réaliser par la suite, selon ce que vous me dites, le trois cents (300), est-ce qu'il a été fourni par TransÉnergie ou c'est quelque chose que vous aviez calculé vous-même à l'interne?

R. C'est toujours TransÉnergie qui nous fournit ça.

Q. [33] D'accord. Dans le tableau, vous allez voir également qu'il y a un certain nombre de journées, en fait il y a trente-neuf (39) heures totales où on a annoncé, où on a un appel au public, si vous prenez l'ensemble des éléments qui sont mentionnés là, il y a peut-être juste la particularité du quinze (15) janvier où il y a un dédoublement d'une des entrées, là, mais ce n'est pas significatif, c'est le changement au niveau de la prévision, au niveau des mégawatts dans les besoins prévus.

Est-ce que les informations pour compléter ce tableau existent? Parce que vous me parliez en deux mille quatre (2004), il y avait peut-être un peu plus de vérifications qui se faisaient parce

que c'était la première fois ou dans les premières fois que vous faisiez ça. Alors, à tout le moins en deux mille quatre (2004), est-ce qu'on pourrait compléter le tableau aux différents éléments?

Je peux commencer à, du neuf (9) janvier deux mille quatre (2004) où vous n'aviez pas annoncé spécifiquement de réduction préliminaire, mais qu'est-ce qui était annoncé au départ et qu'est-ce qui, une fois les vérifications complétées, a été le résultat, et ainsi de suite? Est-ce que l'information existe, tout d'abord? Je présume qu'elle est fournie toujours par TransÉnergie évidemment. Et si vous voulez vérifier la disponibilité de l'information, on peut prendre l'engagement de vérifier d'abord la disponibilité de l'information si vous n'avez pas ça sous la main.

M. YVES NADEAU :

R. Bien, on n'a pas cette information. Et est-ce qu'elle est disponible? Je ne le sais pas non plus. Par contre, je ne sais pas non plus où est-ce que ce résultat-là pourrait nous amener au niveau du dossier.

Q. [34] Écoutez, je veux juste confirmer avec vous. Dans un premier temps, vous me dites que, pour le

neuf (9) janvier à titre d'exemple, quatorze (14) janvier à titre d'exemple, seize (16) janvier, toujours en deux mille quatre (2004), et vous me dites qu'il y a plus de vérifications qui ont été faites à ces époques-là, vous aviez aucun estimé préliminaire de réduction, par chance il y en a eu un le quinze (15)?

R. Encore une fois, là, pour les besoins ou les fins du Distributeur, ce qui nous importe particulièrement, c'est l'impact d'un appel au public lorsqu'il est coïncidant à la pointe. En d'autres périodes, ça n'a pas la même valeur. Nous, on fait une prévision de pointe. Donc, on ne fait pas de prévision de court terme au même titre que TransÉnergie le fait pour sa gestion du réseau, sa gestion opérationnelle. Ce n'est pas pour les fins du Distributeur ça en fait, là.

Q. [35] Non, je comprends. Mais la question c'est : Est-ce que vous en aviez eu, ou vous n'en aviez pas eu, ou est-ce que vous avez demandé à TransÉnergie bien que, à la rigueur, je comprends que ce n'est pas l'outil numéro un pour vous, là? La question est plutôt la disponibilité de l'information, si vous me comprenez.

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. C'est dur à répondre comme ça. Évidemment, comme monsieur Nadeau le mentionne, nous, si on a eu plusieurs chiffres, on a retenu juste celui de la pointe d'hiver. Donc, c'est un peu difficile de répondre. Ça fait quand même sept ans de ça.

Q. [36] Écoutez, je vais peut-être faire la question de façon différente pour... l'idée de prendre un engagement, sur l'existence de l'information comme telle, si c'est possible de le faire, de vérifier si l'information existe chez le Distributeur, si elle a été obtenue, mais pour plein de raisons n'est pas entre les mains des témoins aujourd'hui qui nous parlent de cette question-là.

Puis quant à la preuve qu'on en fera par la suite s'il y avait une discussion sur la pertinence, et je vois déjà mon confrère qui est à côté de moi debout et prêt à discuter de pertinence, je vais adresser quelques instants, de pertinence sur cette question-là.

Nous, on considère que c'est un des moyens qui doit être utilisé, cet appel-là. Le Distributeur considère que c'est un moyen qu'on ne doit pas utiliser.

Évidemment, la précision ou l'absence de

précision quant à la quantification de ce qu'on obtiendra dans le résultat en bout de piste est importante pour savoir qu'est-ce qu'on va utiliser si on en utilise un, si on l'utilise comme moyen. Alors, voilà la pertinence et surtout les estimés dans le temps.

Je comprends qu'en deux mille quatre (2004), on nous explique que c'était peut-être plus tentatif et qu'on s'est raffiné avec le temps. Visiblement, on se serait même raffiné au point d'être, entre guillemets, sur la cible en deux mille onze (2011), parce qu'on a prévu trois cents mégawatts (300 MW) et on aurait trois cents mégawatts (300 MW) comme réponse confirmée.

Alors, je comprends qu'on est capable de raffiner mieux notre prévision à ce niveau-là. Nous, ce qu'on voudrait évaluer, c'est effectivement le degré de précision dans ces estimés-là versus le confirmé. Alors, il y a évidemment plusieurs endroits où il n'y a pas de réduction, je dirais, estimée, il n'y a évidemment pas de réduction par la suite confirmée.

Me ÉRIC FRASER :

Rapidement, écoutez, de toute façon, mon confrère a déjà répondu à l'objection que je n'avais pas

faite, mais que j'avais dans ma tête. Donc, c'est toujours... Ça va aller plus vite. Moi, j'ai entendu les témoins et il m'apparaissait que leur témoignage était assez clair sur le type d'information qu'ils avaient en preuve et la qualité de cette information-là.

Et je n'ai pas l'impression que, aller chercher des informations supplémentaires permettrait d'améliorer votre réflexion autant sur le débat qu'il a précisé que sur le débat de manière générale en matière de prévision des besoins d'Hydro-Québec. Alors c'est simplement ça.

(9 h 55)

LE PRÉSIDENT :

En fait ce que j'ai compris de la réponse du Distributeur, c'est que l'appel au public il en tenait compte lorsqu'on était en période de pointe. Il vous a répondu, et je ne voudrais pas mal interpréter, qu'il n'a pas cru nécessaire d'avoir, j'interprète un peu, les données d'appel au public en période hors pointe. Ma question que je veux vous adresser, pourquoi vous avez besoin des résultats de l'appel au public en période hors pointe?

Me STEVE CADRIN :

La question qui était posée notamment par la Régie suite à la preuve de l'UMQ c'est un choix qui a été fait relativement aux mégawatts de réduction qui pourraient provenir de ce moyen. Vous nous avez posé la question évidemment, avec les informations assez limitées qu'on avait sur ces aspects-là.

Là aujourd'hui, déjà en janvier deux mille onze (2011) je ne suis pas trop certain de la réponse. J'aurais aimé mieux avoir une vérification puis une confirmation par TransÉnergie, mais ils ne sont pas ici pour nous confirmer que la réduction a été de trois cents (300). Ce que j'en comprends c'est qu'il faudrait prendre pour acquis que c'est le cas, bien qu'il n'y a pas nécessairement de grandes explications derrière ça.

Mais pour l'ensemble des prévisions, à chaque fois qu'on fait une prévision de combien on va réduire et qu'on a un réel qui va par la suite, bien on a un bulletin. Et le bulletin nous permet de savoir si on prévoit toujours en dessous, puis ce qui semble avoir été le cas effectivement, ce qui est tout à fait normal peut-être. Et on a un résultat réel qui est supérieur, largement supérieur, beaucoup supérieur, et caetera.

Il y avait un choix qui a été fait dans notre preuve à sept cents (700) mégawatts, et on me corrigera si je me trompe, relativement aux informations qui ont pu être confirmées par TransÉnergie et qui donc ont fait l'objet de commentaires dans notre colonne « réduction confirmée ». Un choix entre les deux vous allez me dire. Ça aurait pu être six cents (600), ça aurait pu être huit cents (800), ça aurait pu être sept cents (700). C'est un choix entre les deux basé sur ça.

Alors qu'on soit en pointe ou pas en pointe, le résultat qu'on cherche à obtenir ici c'est de confirmer la méthode qui est utilisée et confirmer le résultat qui va avec, et donc une certaine stabilité dans cette prévision-là ou en tout cas un certain minimum qu'on peut vous recommander d'utiliser comme moyen de gestion.

Alors, je comprends que peut-être, puis c'est pour ça que je posais la question à l'envers dans le fond. Je suis revenu au début puis j'ai dit « Écoutez, je comprends que peut-être vous ne l'avez pas regardé beaucoup puis ce n'est peut-être pas super pertinent puis ça a peut-être sept ans. » Alors, mettons ça à l'envers puis regardez si

l'information existe, si elle est chez le Distributeur, si elle peut être obtenue du Distributeur. Parce que ça nous permettra de faire la recommandation qu'on vous fait dans le rapport avec un meilleur appui, ça va de soi, en tenant compte d'un certain nombre d'informations qui n'étaient pas fournies dans le cadre de la demande de renseignements, la réponse à la demande de renseignements, pour les raisons qui ont été expliquées. Ça va. Mais on complète puis on va plus loin. Puis maintenant on veut avoir, entre guillemets, ce que j'appelle « le bulletin » pour nous permettre de s'assurer que la prévision, puis c'est un moyen prévisible puis c'est un moyen probable puis c'est un moyen qui peut être utilisé, qui sera utilisé à la pointe ou autrement en temps et lieu.

Mais au moins le chiffre lui-même on sait de quoi on parle quand on l'annonce et on a une certaine certitude de ce chiffre-là lorsqu'il est utilisé à l'appel au public.

LE PRÉSIDENT :

Donc, en fait on va demander un engagement de la part d'Hydro-Québec. Si ce chiffre-là d'abord est disponible, donc on prend l'engagement.

Me ÉRIC FRASER :

Je pense que le témoin peut répondre tout de suite.

Q. [37] Est-ce que c'est un chiffre qui est disponible?

M. YVES NADEAU :

R. Bien, à notre connaissance il n'est pas disponible. En fait puisque l'intervenant mentionne même qu'il a utilisé les données sur Internet, des données publiques, si la donnée existait je ne vois aucune raison pourquoi que ça ne se retrouverait pas déjà dans cette information-là.

D'autre part, ce qui me semble le plus important à ce stade-ci c'est qu'il n'y a pas de prévision qui est faite. Il ne peut pas y avoir de score, on a fait une erreur de prévision. C'est une estimation a posteriori que fait TransÉnergie. Donc, ça ne sert pas. Il n'y a pas de prévision que l'on fait de l'appel au public. Ni en pointe, ni hors pointe.

Me ÉRIC FRASER :

Ce qui me semble, Monsieur le Président, répondre à la question de mon confrère. Mais s'il y a un engagement à prendre on le mettra par écrit.

LE PRÉSIDENT :

Maître Cadrin.

Me STEVE CADRIN :

Je vois que la question de mon confrère qui suggérait de ne pas avoir le document. Mais je comprends que le témoin tout à l'heure, moi la réponse que j'ai compris aussi c'est que ça faisait sept ans puis qu'on n'est pas certain que ça peut exister, notamment en deux mille quatre (2004). Et là il y avait plus qu'un chiffre qui était demandé, il y en avait plusieurs.

Là je ne veux pas faire de guerre sur cette question-là, mais l'information peut exister facilement puis ne pas être au souvenir des témoins. Mais si on nous dit qu'elle n'existe pas, on nous suggère qu'elle n'existe pas, au moins faisons la vérification. Puis le pire qui arrivera, bien elle n'existera effectivement pas.

Me ÉRIC FRASER :

Engagement numéro 1, on va vérifier si l'information existe.

E-1 (HQD) : Vérifier s'il existe des documents en lien avec la réduction préliminaire versus réduction confirmée pour l'ensemble des événements énumérés au tableau de la page 83 du mémoire de

l'UMQ

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Fraser. Vous pouvez poursuivre, Maître Cadrin.

Me ÉRIC FRASER :

Juste vérifier que madame la sténographe.

Me STEVE CADRIN :

Qu'on a le bon engagement. Ça va.

Me ÉRIC FRASER :

Ça va? Parfait.

Me STEVE CADRIN :

Alors c'était effectivement, juste pour qu'on se comprenne bien, c'est la question de la réduction préliminaire. Je fais référence à la page 83 de notre mémoire. Donc, réduction préliminaire versus réduction confirmée pour l'ensemble des événements au tableau de la page 83, si ça existe à certains moments, bien, me les fournir s'il vous plaît.

Q. [38] Toujours sur ce même sujet, la question 4.2 on référait également à un réponse qui avait été donnée à l'ACEF de l'Outaouais. Et pour les fins des références il s'agit du document HQD-4, Document 2, si je ne m'abuse. Et la question était la question 8a). En fait c'est une référence qui

est faite dans notre réponse, ou dans la réponse d'Hydro-Québec à notre question je devrais dire.

Et je peux en faire lecture pour le bénéfice de tous, ce n'est pas très long. C'est l'utilisation de l'appel au public comme moyen :

> L'appel au public est dans la séquence des moyens de gestion d'Hydro-Québec et est utilisé seulement lorsque jugé nécessaire.
>
> La réduction de puissance qui s'ensuit est constatée a posteriori. Elle n'est donc pas disponible sur appel puisqu'aucune certitude n'y est associée.

La question qui se pose sur cet aspect, d'abord j'aimerais que vous nous expliquiez un peu la question de cette certitude-là versus d'autres moyens qui ont tous leur possibilité de ne pas être présents au moment où on va les appeler. Je ne voudrais pas les énumérer tous, je vais en oublier c'est certain. Comprendre le degré de certitude que ça prend pour que ça soit considéré comme un moyen.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Maître Cadrin, je vous inviterais sur cette question-là à l'adresser au niveau du panel numéro

2. Je pense que les témoins qui vont être présents sur le banc seront en meilleure posture pour répondre à cette question-là. Voilà!

Q. [39] Il y avait une petite note ici que ça se peut que ça soit référé au panel 2, ce qui m'apparaissait justifié.

R. Vous avez pris une bonne note.

Q. [40] C'était une bonne note. Peut-être si vous me permettiez d'avoir deux, trois minutes puis sans nécessairement, on pourrait juste se placer à l'écart. Je voudrais comprendre la question avant de la poser, c'est la question des aléas climatiques. On a eu la preuve tout à l'heure en début d'audience. Alors, avec monsieur Raymond voir s'il y a effectivement question ou pas question et que je puisse la poser correctement.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, Maître Cadrin. Deux, trois minutes. Trois minutes?

Me STEVE CADRIN :

Maximum. Juste pour comprendre ça.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

10 h 05

Me STEVE CADRIN :

De retour.

LE PRÉSIDENT :

Nous autres aussi.

Me STEVE CADRIN :

Q. [41] Alors sans revenir trop longtemps sur cette question-là des aléas climatiques, je vais reprendre la balle au bond, vous venez d'en parler il y a quelques instants, donc modélisés par deux cent cinquante-deux (252) séquences basées sur les trente-six (36) années de soixante et onze (71) à deux mille six (2006). Ça va? Si je me trompe vous me corrigerez. C'est un peu juste au niveau du temps pour me préparer.

Alors bon, évidemment on a ici trente-six (36) ans, donc de données historiques. La première question que je vais vous poser, peut-on dire que les données historiques des années soixante-dix (70) à titre d'exemple sont aussi fiables que les données historiques qu'on obtient dans les années deux mille (2000)?

M. YVES NADEAU :

R. Probablement que les données plus récentes sont plus fiables, plus de mesures, plus de validation possiblement. Mais c'est quelque chose que je ne

peux pas affirmer parce que les données on n'en est pas propriétaire, on ne contrôle pas la qualité de ces informations-là.

Q. [42] Alors intuitivement je dirais pour les fins de votre réponse vous dites bien évidemment soixante-dix (70) on a peut-être des données un peu moins fiables par rapport à deux mille (2000), mais c'est intuitivement vous n'avez pas fait de vérification à cet effet-là. Mais dans votre preuve ça n'apparaîtrait pas. Il faudrait juste le dire avec des mots.

R. Il faudrait interroger les gens d'Environnement Canada.

Q. [43] D'accord. Par la suite donc prenons pour acquis cette espèce d'hypothèse intuitive que les années deux mille (2000) sont meilleures que les années soixante-dix (70) au niveau de la qualité des données, des appareillages utilisés, de la quantité d'information qu'on peut obtenir et de la précision des endroits où on se trouve. En ajoutant quatre ans à un historique qui en compte trente-six (36), je comprends mal comment vous pouvez dire que cet effet-là d'environ dix pour cent (10 %) pour les fins de la discussion ça ajoute du bruit ou de la volatilité ou je ne sais pas si je mélange les

notions, mais que ce n'est pas plus précis comme information lorsqu'on veut parler des aléas climatiques, ça n'ajoute pas justement une précision supplémentaire surtout que ça représente dix pour cent (10 %) de données plus fiables théoriquement?

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. Bien de la façon qu'on peut voir ça c'est que enfin on considère justement trente-six (36) conditions climatiques, donc on a un grand éventail de conditions climatiques qui sont dans notre référence. Et ça ça a été un choix qui a été fait en deux mille sept (2007) justement on avait une référence climatique qui était de soixante et onze (71), deux mille (2000), donc juste trente (30) ans.

Et on a décidé d'au lieu de décaler de trente (30) ans, on a décidé d'ajouter six années, parce qu'on a toujours dit qu'on veut maximiser l'information climatique justement pour la variabilité naturelle du climat. Donc l'aléa climatique, on sentait qu'avec trente-six (36) ans, on était mieux outillé pour capter toute la variabilité.

Et le fait d'ajouter des années en fait les

années qu'on ajoute si on prend l'exemple du plan d'approvisionnement ou la preuve actuelle, on ajouterait trois ans et ces années-là n'amèneraient pas tant que ça de changement sur notre estimation de l'aléa climatique. Parce que dans notre référence climatique on a déjà trente-six (36) ans, donc on a quand même un grand éventail. Donc notre estimation de l'aléa climatique est robuste dans un sens parce qu'on a un grand nombre de conditions climatiques.

Donc le fait d'ajouter seulement trois années bien oui notre estimation va changer un petit peu, c'est ce qu'on appelle du bruit, parce qu'en fait c'est, comment que je pourrais dire ça, c'est juste des changements subtils qu'on verrait en ajoutant soit trois hivers ou trois années climatiques de plus.

Q. [44] Mais donc juste cette mise à jour là à chaque plan, aux trois ans, vous dites cette fois-ci ça serait du bruit ou pas suffisant, peut-être qu'à un prochain plan on serait rendu à six ans, là ça serait peut-être intéressant de le faire. C'est une question de quantification du niveau d'impact que vous présumez provenir de ces données-là, si je comprends bien?

M. YVES NADEAU :

R. Oui, bien en fait l'idée c'est qu'on a déjà une longue série historique partant de mille neuf cent soixante et onze (1971). Et ça c'est les spécialistes que l'on consulte en science du climat, Ouranos, qui est un groupe que tout le monde connaît bien, très crédible, qui nous a recommandé d'utiliser une telle période.

Et en passant la présomption que des données de soixante-dix (70) sont peut-être moins fiables, je pense encore une fois moi je ne peux pas témoigner en ce sens-là. Mais je peux simplement dire que Ouranos nous a au contraire recommandé d'utiliser des données datant des années soixante-dix (70). Peut-être pas, peut-être qu'ils ne nous auraient pas recommandé d'aller jusque dans les années cinquante (50) ou soixante (60).

Mais certainement dans le cas des années soixante-dix (70), ce qui donc selon moi on n'a pas de présomption à faire quant à la qualité différente des données. Ceci dit, encore une fois d'ajouter trois ans, c'est sur une longue série, on a quand même déjà trente-six (36) années.

Alexandre Deslauriers l'a bien mentionné, ça ajouterait en quelque sorte du bruit. C'est sûr

que nous on fait des analyses à la marge pour voir un peu les impacts de ça, mais on le dit ici, les impacts seraient vraiment marginaux.

Ceci étant, on fait actuellement des consultations, des travaux avec le groupe Ouranos et notre intention c'est éventuellement de revoir et la normale climatique et les scénarios de réchauffement climatique et juger de l'opportunité d'en faire la mise à jour compte tenu des impacts.

Si on parle d'un impact de cinquante mégawatts (50 MW), je pense que ça ne vaut pas nécessairement le coût, ça ne change rien dans la planification du Distributeur de faire ça. Il faut mettre ça dans la balance avec tous les impacts auxquels je faisais référence tantôt, compte de nivellement et tout le reste et tout le reste, reconstruire tous les historiques.

Donc encore une fois on est très sensible à cette question-là d'actualisation des données et c'est précisément pourquoi on fait des travaux actuellement avec le groupe Ouranos.

Q. [45] Je reviens sur la question d'Ouranos. Je comprends que le premier mandat d'Ouranos était une discussion qui avait lieu alors que vous aviez des données historiques entre soixante et onze (71) et

deux mille (2000). La suggestion qui a été faite ce n'est pas de décaler le trente (30) ans, mais d'ajouter six ans. Ça c'est une première question qui a été posée à Ouranos et Ouranos vous a recommandé de conserver les données des années soixante-dix (70) et du début des années soixante-dix (70) et d'ajouter six années.

R. C'est exact.

Q. [46] Ma compréhension est correcte?

R. Tout à fait.

Q. [47] Là je vous pose la question également maintenant pour Ouranos, je comprends qu'il y a également, ce n'est pas eux qui font les séquences historiques réelles de climat, on obtient cette information-là. Eux ce qu'ils ont fait également c'est la question de la correction de zéro virgule trente (0,30) et là je vous réfère au dossier 3648 où on en a discuté plus spécifiquement. Leur travail était situé à ce niveau-là, donc la correction de la normale climatique. Et la correction je dirais du point trente (0,30) par décennie?

R. L'hypothèse de réchauffement.

Q. [48] Oui, l'hypothèse de réchauffement?

R. C'est eux qui nous conseillent sur l'hypothèse de

réchauffement climatique à retenir, de concert avec leur propre expertise et celle du GIEC. Donc tout ça étant en accord avec les scénarios d'émission de gaz à effet de serre et ainsi de suite, les impacts corollaires sur, subsidiaires sur le réchauffement du climat.

10 h 12

Q. [49] Donc je comprends qu'ils ne sont pas impliqués dans l'établissement des séquences historiques réelles de climat?

R. Nous les consultons pour avoir leur avis à cet effet et ils nous donnent une recommandation comme ils l'ont fait la dernière fois d'utiliser toute la série historique et j'imagine que lorsqu'à l'issue des travaux de cette année, ils vont sûrement nous recommander d'ajuster les dernières années.

Q. [50] O.K. Merci beaucoup. Ça complète.

LE PRÉSIDENT :

Ça termine votre contre-interrogatoire.

Me STEVE CADRIN :

Excusez-moi, la voix a baissé à la fin, ça complète, je suis désolé.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Cadrin. Donc, Maître Sicard pour l'Union des consommateurs.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je vous ai vu regarder votre montre. En fait si vous vouliez prendre la pause maintenant pour ne pas que je sois interrompue dans le cadre de mon contre-interrogatoire, puis que je puisse installer mes choses, j'apprécierais.

LE PRÉSIDENT :

C'est correct.

Me HÉLÈNE SICARD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je suis d'accord avec ça. On va prendre une pause de quinze minutes.

PAUSE

10 h 35

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

Q. [51] Hélène sicard pour l'Union des consommateurs. Bonjour, Messieurs les Régisseurs. Bonjour aux Membres du panel. Alors une question générale pour monsieur Verret en partant. Monsieur Verret, seriez-vous d'accord avec moi si je disais que notre... que le présent Plan d'approvisionnements présente deux problématiques importantes qui sont d'établir quels sont les surplus - parce que les surplus sont importants, donc il faut les établir

et on verra, avec le panel numéro 2, à trouver des moyens d'en disposer. Et le deuxième problème est un déficit de puissance pour la pointe hivernale qu'il va falloir combler.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Bonjour.

Q. [52] Bonjour.

R. Alors, effectivement, le présent Plan s'inscrit, je dirais, dans la continuité du Plan précédent dans lequel on avait observé une situation de surplus et, en guise de réponse envers ces surplus-là, le Distributeur a développé différents moyens d'amener de la flexibilité dans la gestion de ses approvisionnements.

Donc, le présent Plan, on se retrouve dans une situation où les surplus sont encore plus importants par rapport à celui d'il y a trois ans et le Distributeur poursuit à introduire de nouveaux moyens de gestion, de manière à pouvoir augmenter la flexibilité avec laquelle il peut gérer sa situation d'approvisionnements. Donc, bien entendu, il y a des surplus, puis on cherche à mettre des moyens en place pour adresser ces surplus. Et le panel numéro 2 va certainement pouvoir en dire plus que moi...

Q. [53] Oui, oui, mais...

R. ... à ce sujet-là. Maintenant, au niveau du déficit en puissance, bien, je fais comme vous, je le constate au niveau du bilan de puissance. Et effectivement, à l'horizon, de mémoire là, à l'horizon deux mille quinze , deux mille seize (2015-2016), je crois là, il y a un premier besoin qui se pointe là de l'ordre de trois cents quelques mégawatts (300 MW) et qui augmentent par la suite.

Q. [54] Maintenant, pour en revenir à la façon dont vous faites vos prévisions quand vous préparez et présentez un Plan d'approvisionnements, est-ce que je me trompe si je vous dis que, pour les données qui sont présentées ont comme base les prévisions que vous avez faits pour l'année... que vous aviez faites, pardon, pour l'année deux mille dix (2010) et que, ça, c'est quelque chose que vous avez fait depuis le début où vous présentez des Plans d'approvisionnements, c'est-à-dire que vos prévisions se base toujours sur une année de départ qui elle-même est une prévision?

R. Si vous permettez, je vais demander aux témoins qui seront... qui ont certainement un historique plus grand que moi...

Q. [55] Absolument. Absolument.

R. ... avec les Plans d'approvisionnements, de répondre à cette question.

Q. [56] Bonjour.

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Alors, bonjour. Alors, juste pour rectifier les faits, en fait, lorsqu'on fait nos prévisions, on établit nos prévisions sur les historiques les plus longs possible et c'est pour ça qu'on les met, entre autres, en référence dans le Plan d'appro. Et notre année de base sur laquelle s'appuie notre prévision, c'est toujours la dernière année historique normalisée et corrigée parce qu'on fait une prévision à température normale. Donc, la dernière année complète historique dans le présent Plan, c'est l'année deux mille neuf (2009).

Q. [57] Je vous remercie. Excusez-moi. Et quand vous faites votre projection de croissance, vous faites un taux de projection de croissance annuel moyen, vous partez de quelle année pour projeter ce taux de croissance?

R. Je vais encore rectifier les faits, dans le sens que...

Q. [58] Bien, je vous pose une question là.

R. Non, c'est parce qu'on ne fait pas de taux de croissance. On n'établit pas a priori un taux de

croissance annuel moyen...

Q. [59] O.K.

R. ... de projection. Ce taux de croissance annuel moyen, on le calcule, il est une... il est une résultante de notre prévision. Parce que si vous vous référez à la preuve du présent Plan, et à la preuve du Plan précédent où on explique nos modèles de prévision, on utilise plutôt des modèles technicoéconomiques qui réunissent des variables économiques, des variables démographiques et aussi des résultats de sondages. Et ces modèles-là, ce sont ces modèles que nous utilisons pour projeter. Et on n'a pas d'objectif de... on n'établit pas de taux de croissance au départ.

Q. [60] O.K. Suite à votre réponse - puis je vais rester avec vous parce que vous semblez être celle qui joue dans ces chiffres et les prévisions. Je vais vous référer à votre tableau 2A-7 à HQD-1, Document 2, page 62. Quand vous l'aurez, vous me le direz. C'est l'annexe 2A. Bon.

Quand je regarde ce tableau - et je vais prendre, par exemple, la progression résidentiel et agricole avec vous. Alors, deux mille dix (2010), on a soixante-deux point neuf (62,9). Alors, ça, selon ce que vous venez de me dire, ce ne serait

pas la prévision qui avait été faite pour deux mille dix (2010), c'est... Expliquez-moi là d'où vient ce chiffre-là. Comment il a été calculé pour deux mille dix (2010)?

R. La première année... la première année complétée, c'est deux mille neuf (2009). Conséquemment, l'année deux mille dix (2010), c'est l'année 1 de ma prévision. Ce n'est pas l'année sur laquelle repose ma prévision, c'est l'année 1 de ma prévision.

Q. [61] O.K. Et la croissance par rapport à deux mille neuf (2009) à ce moment-là serait quoi que vous avez inscrit pour faire la prévision à soixante-deux point neuf (62,9)? Je trouve cette donnée-là où?

R. Vous la trouvez en allant à l'annexe du présent Plan, l'année deux mille neuf (2009) historique y est, l'annexe 2E, je crois, de mémoire.

M. STÉPHANE VERRET :

R. 2D.

Mme LISE LEFEBVRE :

R. 2D, donc c'est l'écart entre soixante-deux point neuf (62,9) et soixante-deux point six... soixante-deux point sept (62,7). Ah! Excusez-moi, on me dit point cinq (62,5) là. Mes chercheurs fouillent!

C'est soixante-deux point sept (62,7) normalisé.

Q. [62] O.K. Maintenant, donc il y aurait une augmentation, je constate là, de point deux (.2) entre deux mille deux... deux mille neuf (2009) et deux mille dix (2010).

R. Et la prévision de deux mille dix (2010).

Q. [63] Et la prévision... Oui. O.K. Et la prévision de deux mille dix (2010). Maintenant, entre deux mille dix (2010) et deux mille onze (2011), vous avez deux point un (2,1).

R. Un point un (1,1).

Q. [64] Un point un (1,1). Pardon. Oui. Ensuite, vous avez point neuf (.9) puis vous avez point un (.1) seulement.

Comment? C'est parce que je regarde les chiffres et la progression qui avance dans le temps. Ce n'est pas linéaire, ça avance en coche comme ça. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi et comment vous faites ces coches-là?

R. En fait, c'est justement parce que ça résulte de l'utilisation d'un modèle technicoéconomique et qu'il y a une multitude de variables qui sont pris en compte. Donc, derrière ça, on a une prévision démographique, une prévision économique qui, à court terme, est conjoncturelle. Ensuite, on a une

prévision... au résidentiel, la prévision attendue de la construction résidentielle, des mises en chantier, des conversions. Il y a énormément de facteurs qui vont jouer en ligne de compte. Et puis l'autre chose, j'attirerais aussi votre attention sur le fait qu'il y a un petit effet bissextile qui peut biaiser un petit peu la croissance annuelle là parce que l'année deux mille douze (2012) est une année bissextile, donc il y a une journée de plus.

C'est la résultante d'une multitude de facteurs, comme je l'expliquais. Et ensuite, la position concurrentielle de l'électricité, les prix relatifs, le déploiement des interventions commerciales parce qu'on est ici avec une prévision après économies d'énergie. Donc, les programmes sont mis en route, sont déployés. Il y en a qui finissent, il y en a qui se complètent. Voilà! Et ce sont toutes ces variables-là qui sont prises en compte et qui donnent un chiffre annuel. Puis, on l'avait bien... on l'a bien expliqué dans notre annexe méthodologique.

Q. [65] Cette méthodologie, est-elle différente de celle que vous avez utilisée pour les plans précédents?

R. En général, non. D'ailleurs, lorsqu'il y a un

changement méthodologique, on les ajoute aux annexes méthodologiques.

Q. [66] Maintenant, on constate - et vous serez peut-être... j'espère que vous allez être d'accord avec moi, que les prévisions, depuis que nous sommes devant la Régie de l'énergie, nous ont amené à des surplus importants. Vous êtes d'accord avec ça?

R. Oui, c'est ça. C'est peut-être pas tellement la prévision que la conjoncture économique récente là.

Q. [67] Mais, si on regarde les prévisions que vous avez faites depuis le début des plans et les résultats réels, les ventes réelles, il y a des surplus importants. On arrive, selon vos chiffres là, à près de quarante térawattheures (40 TWh), avant mesure d'ajustement là pour en disposer.

(10 h 48)

Face à ça avez-vous pris en considération de changer votre méthode ou de changer quelque chose à votre méthode pour éviter des écarts qui sont quand même très importants?

M. YVES NADEAU :

R. La surestimation de la prévision à laquelle vous faites référence ne concerne que le secteur industrielle Grandes entreprises. Et cette surestimation-là en fait c'est un constat d'analyse

que les intervenants, tout le monde a fait, incluant nous bien entendu, les premiers. Et est dû à plusieurs facteurs dont on a pris la peine de bien expliciter dans notre preuve. Et quant à savoir qu'est-ce que l'on fait maintenant pour essayer de pallier à ça, bien, il y a des choses qu'on contrôle et d'autres qu'on ne contrôle pas. Des fermetures comme on dit, on n'annonce pas de fermetures, on n'est pas des prophètes de malheur. On doit souvent, comme bien d'autres acteurs économiques, constater des effets de perte de production au niveau des secteurs manufacturiers là où ils sont les plus vulnérables à la concurrence internationale.

Et donc, de ce fait-là ça nous amène à choisir ou à déterminer ce qu'on appelle des probabilités de réalisation des projets qui sont les plus conservatrices possibles. Je pense qu'on a toujours eu comme usage d'avoir une approche prudente, une approche conservatrice. Mais malgré ça, c'est ce que l'on a dû constater. C'est qu'on a malgré tout surestimé la prévision à la grande industrie.

Or, les leviers qu'on a dans ça, dans le fond on en a peu qui sont donc encore d'être plus

pessimistes ou encore moins optimistes sur la réalisation des projets. Mais en même temps il y a des projets, il y a des promoteurs qui sont en pourparlers avec le gouvernement, avec Investissement Québec.

Donc, ce sont plein de facteurs qui font en sorte que ça devient un peu des incontournables. On ne peut pas les ignorer. On doit aussi être conséquent au niveau de la planification du réseau, que ça soit transport ou distribution, pour qu'on puisse répondre aux besoins. On a une obligation de desservir ces clients-là.

Donc, en même temps lorsque, par exemple, des très gros projets, des trois cents (300), des quatre cents (400) mégawatts, et ça ça vient impacter considérablement la prévision si ces projets-là ne se réalisent pas ou s'ils se réalisent avec délai.

Et ce que l'on a constaté bien entendu lorsqu'on a fait notre analyse de performance de la prévision c'est qu'on avait ces projets-là dans le carnet de commandes comme on dit, mais ils ne se sont pas réalisés.

Alors, l'impact de ça sur la performance étant négative, ça se répercute sur tout l'horizon.

Donc, à l'année 1, à l'année 2, pendant toutes les années tant que le projet ne s'est pas réalisé c'est un biais forcément qui est constaté et pour lequel on n'y peut rien. Quand c'est un projet qui est en discussion avec le gouvernement on ne peut pas l'ignorer.

Q. [68] Je vous remercie. Juste une question de précision. On a compris de votre réponse que vous intégrez dans votre prévision ce qu'en gros le gouvernement ou l'industrie vous indique qui va arriver comme ajout à la charge. Est-ce que vous intégrez également dans vos provisions des indications de l'industrie à l'effet qu'il va y avoir des fermetures?

R. Bien, comme on l'a déjà indiqué, effectivement on a des provisions. Selon les secteurs on sait que certains secteurs mous de l'économie, comme nommément les pâtes et papiers, tout le monde le sait, connaissent depuis cinq, six années des difficultés sérieuses. Et dans ce contexte-là on ne peut faire autrement que d'avoir des provisions négatives pour des fermetures éventuelles d'usines ou une réduction de production dans certaines usines.

Oui, c'est un fait on a des provisions à

courte terme, mais on en a aussi à long terme.

Q. [69] O.K. Maintenant je passe au fait, c'est peut-être vous, Monsieur Verret, peut-être, qui allez pouvoir répondre à ces questions. Le gouvernement du Québec a adopté des décrets où il vous a imposé d'acquérir des blocs d'énergie. Est-ce que cette imposition par le gouvernement a une incidence sur vos surplus?

M. STÉPHANE VERRET :

R. De façon évidente lorsque le gouvernement adopte un décret et fait en sorte qu'Hydro-Québec doit lancer un appel d'offres pour s'approvisionner auprès d'un marché pour une forme d'énergie particulière, bien entendu les quantités qui en découlent sont des quantités supplémentaires avec lesquelles on doit gérer, on doit gérer ces quantités-là bien entendu.

Q. [70] Maintenant deuxième question. Est-ce que je me trompe si je dis que la plupart, le type d'énergie qui a été imposé par ces décrets au Distributeur ne vous offre pas beaucoup de puissance par rapport à l'énergie qui vous est offerte? C'est-à-dire que c'est déficient par rapport à la puissance, c'est surtout de l'énergie qui vous est fournie?

R. Je peux en parler généralement. Je pense que les gens du panel numéro 2 vont pouvoir fournir des

réponses beaucoup plus précises. Monsieur Zayat, directeur des Approvisionnements s'occupe également de tous ces appels d'offres-là.

Mais, essentiellement, on connaît très bien les différents décrets qui ont été adoptés par le gouvernement. Quand on pense à l'éolien on sait très bien qu'au niveau de l'éolien la contribution en puissance est moindre qu'un moyen hydroélectrique par exemple.

Mais monsieur Zayat pourra également parler des moyens qu'on s'est donnés pour justement se donner de la flexibilité puis avoir une contribution supplémentaire par rapport à ce qui est prévu par la forme d'énergie en particulier.

Q. [71] Mais je ne suis pas à la contribution supplémentaire, je suis plus aux caractéristiques de ces approvisionnements-là.

Maintenant, est-ce qu'Hydro-Québec Distribution, préalablement à ce que le gouvernement adopte de tels décrets, fait des représentations, l'approche, lui indique d'une façon ou d'une autre, et, si oui, laquelle, que ses orientations sont problématiques pour le Distributeur au niveau des surplus? Et problématiques également au niveau du type de

ressources que vous devez acquérir.

R. Je ne peux pas répondre à cette question-là, je ne suis pas partie prenante à des discussions. Moi je n'ai pas eu de discussions à cet effet-là. Vous pourriez...

Q. [72] Avec le gouvernement vous n'en avez pas eues?

R. Non. Moi, personnellement, non.

Q. [73] Qui les aurait eues?

R. Bien...

Q. [74] S'il y en a eu. Le savez-vous?

Me ÉRIC FRASER :

Je pense qu'ici je vais m'objecter. Il y a des décrets qui sont publiés, ils sont publics. Tout le monde peut les lire. Le Distributeur obéit à ces décrets. Donc, le processus est aussi public puisque c'est un processus qui est très réglementé pour l'acquisition de nouveaux approvisionnements, les décisions sont publiques.

Donc, le plan d'approvisionnement porte sur l'encadrement réglementaire. Ces décrets font partie de l'encadrement réglementaire et il n'y a pas lieu d'aller au-delà sur la provenance. Les décrets proviennent du gouvernement, et c'est tout.

Je m'objecte à toute ligne de questions qui va plus loin que ce qu'il y a dans les décrets.

Me HÉLÈNE SICARD :

Ma question est bien en amont du décret, et est à savoir si Hydro-Québec Distribution, qui va devoir acquérir ces approvisionnements, qui sait que les décrets s'en viennent, fait des représentations au gouvernement pour lui indiquer les problématiques financières et autres que peuvent susciter de tels décrets par rapport à nos surplus et par rapport aux obligations financières qui vont en découler pour la clientèle.

Une fois que le décret est passé, je comprends que tout le monde doit le respecter. Mais préalablement au décret, il y a quand même, entre guillemets, un certain lobbying et des discussions qui, je suis certaine, ont lieu. Alors, je voulais savoir si Hydro-Québec Distribution a fait de telles représentations. C'est tout.

Me ÉRIC FRASER :

Et je réitère mon objection. On se prononce sur le plan d'approvisionnement. Toute discussion qui pourrait avoir lieu préalable à des décrets qui ne sont que réalisés ou en fait dont on tient compte dans le plan d'approvisionnement n'est pas pertinent parce que ça ne fait pas partie du plan d'approvisionnement.

Me HÉLÈNE SICARD :

Ça fait partie des approvisionnements une fois qu'ils sont passés.

10 h 55

LE PRÉSIDENT :

Peut-être un premier commentaire que j'aurais, c'est de savoir si, effectivement, monsieur Verret est en mesure de répondre à... Je comprends très bien votre orientation, votre... plutôt votre préoccupation, à savoir si le gouvernement a consulté Hydro-Québec avant de lancer ou l'amener à faire des appels d'offres. Maintenant, je ne suis pas convaincu... En tout cas, à moins que monsieur Verret soit capable de répondre à cette question-là, je vous invite peut-être à compléter votre réponse.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Écoutez, il n'y a pas grand-chose que je peux ajouter à ce que j'ai mentionné, ne serait-ce que le fait que le gouvernement du Québec est l'actionnaire d'Hydro-Québec. Donc, je ne peux que penser qu'Hydro-Québec a des échanges avec son actionnaire. Mais de quelle nature? Moi, je ne fais pas partie de ces discussions-là, puis je ne peux pas présumer qu'elles ont lieu ou pas lieu.

LE PRÉSIDENT :

C'est la réponse d'Hydro-Québec. Merci.

Me HÉLÈNE SICARD :

J'accepte la réponse si c'est la réponse. Je vais maintenant vous remettre un beau tableau pour vous aider. Il s'agit en fait des pages 17 à 20 du mémoire d'UC qui ont été agrandies et en couleurs pour qu'on puisse mieux voir.

Et comme ça ne rentrait pas dans les pages 17 à 20, vous allez... parce qu'on voulait que ça rentre et que ce soit lisible, vous allez constater que la ligne d'en haut qui dit « prévisions » où on avait deux mille un (2001), deux mille trois (2003), deux mille cinq (2005), deux mille sept (2007), deux mille neuf (2009), au lieu d'avoir juste, on a comme la ligne debout, on a été capable de rentrer toutes les années, deux mille un (2001), deux mille deux (2002), deux mille trois (2003), deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), deux mille sept (2007).

Ce sont tel qu'il apparaît, les références sont les mêmes, là, qu'il y avait sur les tableaux des pages 17 à 18. Et j'ai deux copies pour mon confrère. Il y a quatre pages. J'ai remis déjà. Alors, avec votre permission, je vais quand même

lui donner un numéro de pièce même si c'est déjà dans le mémoire. C'est UC-26 en liasse, les quatre pages.

UC-26 : (En liasse) Tableau - Écarts, ventes publiées vs prévisions 2001-2010 (en TWh).

Et je vais vous référer à une pièce d'Hydro-Québec, à la page 124 de HQD-1, Document 2, le tableau 2D2. Et je fais ça entre autres suite à des commentaires que vous avez faits sur le mémoire d'UC lors de votre présentation. J'ai une question préalable, par contre.

Q. [75] Alors, ma question préalable est : Pouvez-vous m'expliquer le raisonnement derrière le fait que, systématiquement, dans les chiffres qui sont présentés, on laisse tomber la deuxième décimale, on ne la reporte pas, on ne la conserve pas, elle meurt sur place?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. En fait, dans nos tableaux, on les laisse tomber uniquement pour de la présentation. Vous comprendrez que, dans nos calculs et nos chiffriers, et tout, ce n'est pas deux décimales mais c'est une... dix, douze, quatorze décimales

qu'il peut y avoir.

Q. [76] O.K.

R. C'est uniquement des tableaux de présentation au plan.

Q. [77] Vous avez dit, c'est ce que j'ai compris de votre présentation ce matin, que les données utilisées par UC étaient erronées parce que les ventes publiées n'avaient pas pris en compte les aléas climatiques et incluaient des ventes d'Hydro-Québec Production. Alors, si vous prenez la première page des tableaux que je viens de vous remettre, au niveau « secteur résidentiel et agricole »... O.K. Au lieu de passer à travers chaque tableau, on va se référer aux totaux « ventes régulières d'électricité ». Ça va être plus rapide puis je n'aurai pas à passer panneau par panneau.

Alors, « ventes publiées » pour l'année deux mille deux (2002), nous avons... « ventes publiées », selon les chiffres d'Hydro-Québec, c'est cent cinquante-huit point cinquante-sept (158,57). Les vôtres, ce que vous présentez comme ventes régulières au Québec, c'est cent cinquante-huit point trois (158,3). C'est très près. Est-ce que cette différence, c'est des ventes... Savez-

vous si, entre les ventes publiées puis votre chiffre, à quoi est dû la différence?

R. Les ventes publiées, ici, le petit écart qu'il peut y avoir, c'est justement qu'on est ici sur les ventes publiées du Distributeur. Et comme vos chiffres proviennent du rapport annuel d'Hydro-Québec, elles ne sont pas erronées, mais ce ne sont pas celles que nous utilisons, nous, parce que c'est le Plan d'approvisionnement du Distributeur.

Q. [78] Pour les autres années, alors je vais suivre, là, en deux mille trois (2003), vous avez cent soixante-sept point un (167,1), on a cent soixante-sept point neuf (167,9) de ventes publiées. C'est un écart minime, on est d'accord? Ou est-ce que votre point un serait un arrondi puis ce serait cent soixante-sept point un (167,1), c'est une possibilité ça aussi?

R. Je pense que si on compare les ventes publiées du rapport annuel à celles des ventes publiées d'Hydro-Québec Distribution, il n'y aura pas de problème au niveau les écarts à moins de, comme l'année deux mille dix (2010) où il y avait des ventes au secteur « autres » qui étaient entre autres expliquées par l'achat de la centrale McCormick, les ventes d'Hydro-Québec Production au

Québec sont minimes. Donc, ça ne fera pas des écarts majeurs.

Cependant, le principe est qu'on aime bien utiliser nos ventes pour comparer à la prévision. Et, nous, je pense que quand on a fait d'entrée de jeu, on a dit, oui, les ventes publiées du Distributeur, ce serait bien que ce soit ceux-là qui soient utilisés. Ce sont les nôtres. On est dans le Plan d'appro du Distributeur. Et en plus, comme on fait une prévision à température normale, ce serait bien aussi qu'on utilise les ventes publiées normalisées pour comparer la performance de prévision qui est fait dans ces tableaux.

Q. [79] O.K. Mais vous...

R. C'est plus le côté aléas climatiques qui est problématique.

Q. [80] Mais vous êtes d'accord avec moi que si on regarde ces chiffres « ventes publiées » sur le tableau que je viens de vous remettre et celles qu'on retrouve à la page 124 dans votre tableau 2D2, les différences sont minimes? Je vais vous donner le temps de regarder.

R. Non, je suis d'accord parce que je sais que l'écart majeur, l'écart le plus significatif, c'est l'année deux mille dix (2010) qui n'est pas sur votre

tableau.

Q. [81] Hum, hum. Oui.

R. Il est là? Qui n'est pas dans notre tableau et dont l'écart s'explique principalement par les ventes de un point quatre térawattheure (1,4 TWh) dues à l'achat de McCormick, du barrage de McCormick.

Q. [82] Alors, ce un point quatre térawattheure (1,4 TWh), si je regarde que la vente publiée est cent soixante-neuf point quarante-neuf (169,49), viendrait diminuer le cent soixante-neuf point quarante-neuf (169,49) de un point quatre (1,4) grosso modo?

R. On est-tu obligé de... Est-ce que je devrais demander qu'on ait une calculatrice, tout le monde, pour vous suivre? Non. Je ne sais pas...

Q. [83] Regardez, dans le tableau, vous me dites que les ventes à McCormick, en deux mille dix (2010), c'est un point quatre térawattheure (1,4 TWh).

R. Bien, il y a un écart au secteur « autres » qu'on a établi ce matin. Il n'y a pas juste McCormick. C'est deux point un térawattheures (2,1 TWh), je crois, de mémoire, ou... dont un point quatre (1,4), oui, les ventes que vous avez à votre tableau, exceptionnellement, à l'année deux mille dix (2010) sont gonflées à cause de ces

transactions d'Hydro-Québec Production.

Q. [84] Bon. C'est ce que je voulais savoir. Merci. Alors je mets ces tableaux de côté pour tout de suite. J'aimerais confirmer que si des approvisionnements additionnels étaient requis, vous devez calculer un délai moyen de cinq à six ans entre la phase de préparation de l'appel d'offres et les premières livraisons?

M. STÉPHANE VERRET :

R. Je vous invite à poser cette question au panel numéro 2.

Q. [85] Bon. Je vais faire le tour. Il y en a peut-être plusieurs de ce type-là qui vont être référées au panel 2. Ça termine mes questions. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Sicard. La Régie appelle maintenant maître Turmel pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Me ANDRÉ TURMEL :

Pas de questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Turmel. Maître Hamelin pour Énergie Brookfield Marketing.

11 h 10

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

Q. [86] Alors, bonjour. Paule Hamelin, Énergie Brookfield marketing. Bonjour au Panel. Alors, mes premières questions vont vous demander de vous référer tout d'abord à la pièce HQD-1, Document 1, page 7. À partir de la ligne 12, la première phrase où j'aimerais attirer votre attention, on voit :

> Par ailleurs, les besoins en énergie ont connu une forte diminution. Sur l'horizon 2011-2017, la diminution cumulative des besoins prévus se chiffre à 43 TWh.

Tout d'abord, j'imagine que vous êtes toujours d'accord avec cette affirmation?

M. YVES NADEAU :

R. Oui.

Q. [87] Et ensuite, quand on continue le paragraphe, on voit que vous indiquez :

> Les principaux éléments qui expliquent cette baisse [...]

vous en référez... vous référez à trois éléments

> [...] diminution de l'activité industrielle, notamment dans le secteur des pâtes et papiers, le

rehaussement de l'objectif des économies d'énergie à l'horizon post 2015 et l'impact anticipé de l'augmentation du prix de l'électricité patrimoniale conformément à la Loi 100.

Est-ce qu'au niveau de la diminution du quarante-trois térawattheures (43 TWh) vous avez fait une ventilation dans ces éléments-là pour essayer de déterminer, dans le quarante-trois térawattheures (43 TWh) qu'est-ce que... pour chacun des éléments énoncés, si vous étiez capable, par exemple, au niveau de la diminution d'activités industrielles, de chiffrer ce que ça représentait comme diminution, pour chacun des éléments énoncés.

R. Bien, je pense qu'on peut l'obtenir indirectement là. Au niveau de l'impact de la Loi 100 à terme, on a évalué l'impact de ça à environ deux térawattheures (2 TWh), donc là il faudrait faire le calcul sur chacune des années là. À partir de deux mille quatorze (2014), il y a des impacts qui vont en croissant pour aller culminer jusqu'à deux térawattheures (2 TWh).

Quant aux économies d'énergie post deux mille quinze (2015), bien, on sait que les

objectifs ont été revus à la hausse, en tout cas, du moins dans ce que l'on présente ici dans le Plan, de onze à dix-sept térawattheures (11-17 TWh), donc on a six térawattheures (6 TWh) à terme. Bon. Là aussi il faudrait voir année par année. Et puis, quant au... Je ne sais pas, il me semble, probablement qu'on a, dans l'ensemble de nos tableaux, ce qu'il faudrait là pour reconstituer ce quarante-trois térawattheures-là (43 TWh) là, mais je n'ai pas toutes les réponses ou le tableau pour répondre à votre question ce matin là.

Q. [88] O.K. J'aimerais ça, si possible par engagement, de nous fournir - et je ne demande pas là de façon précise, mais de façon au moins générale - la ventilation là de... Vous avez déjà une partie de la réponse que vous nous avez fournie. Alors, j'aimerais ça par engagement si... vous demander de ventiler le montant de quarante-trois térawattheures (43 TWh) indiqué à la pièce HQD-1, Document 1, page 7.

R. Nous allons prendre l'engagement de le fournir.

Me ÉRIC FRASER :

L'engagement numéro 2.

Me PAULE HAMELIN :

Q. [89] Sans présumer de votre réponse, mais à la lumière de ce que vous nous avez déjà mentionné, on comprend que la principale diminution cumulative est au niveau justement de la diminution de l'activité industrielle. Je vous le suggère là de ce que vous nous dites là, mais...

R. En fait, je pense qu'on va faire le calcul plutôt que de faire une présomption là parce que...

Q. [90] D'accord. Parfait. Et dans ce calcul-là, au niveau de l'activité industrielle, puisque vous faites référence au secteur des pâte et papier, j'aimerais avoir une indication aussi de ce que vous considérez comme étant lié à la diminution qui est liée aux pâte et papier. Alors, dans le même engagement là, pour que ce soit clair et qu'on puisse avoir l'information.

E-2 (HQD) Faire la ventilation du 43 TWh indiqué à la pièce HQD-1, Document 1, page 7, ainsi que de fournir une indication de ce qui est considéré comme étant lié à la diminution qui est liée aux pâte et papier (demandé par EBM)

J'aimerais...

R. Juste...

Q. [91] Oui.

R. ... me permettre pour essayer de compléter puisqu'on a retrouvé une partie de l'information qu'on cherche là.

Q. [92] Parfait.

R. Ça ne nous libère pas de l'engagement pour autant là, mais pour les besoins de la cause, au tableau 2C-1, on a une comparaison justement par rapport à l'ancien Plan d'approvisionnements. Pardon, par rapport à l'état d'avancement. On constate, à ce tableau-là, l'écart... l'écart chaque année là jusqu'à l'horizon deux mille dix-sept (2017) dans le cas de l'industriel Grande entreprise. Et ça va autour de quatre térawattheures (4 TWh) dépendamment des années. Donc, année par année, donc c'est comme ça que l'écart cumulatif se construit.

Et au tableau 2C-6, on l'a cette fois-ci la comparaison par rapport au Plan d'approvisionnements deux mille huit deux mille dix-sept (2008-2017). Et encore là, l'ordre de grandeur est sensiblement le même là, autour de quatre térawattheures (4 TWh) dépendamment des années là. Et encore une fois, je spécifie, ici, on parole de

l'industriel Grande entreprise spécifiquement.

Q. [93] Je vous remercie. Je vous amène maintenant à la pièce HQD-1, Document 1, page 52, le tableau 4.4-3, donc je répète, HQD-1, Document 1, page 52. Ça va. Juste pour confirmer parce que je pense que c'est assez clair. Si je prends la troisième ligne - et on est dans un contexte où on est avant les moyens de gestion - alors, on a « approvisionnements additionnels requis au-delà du patrimonial », on a six point deux (6,2) à partir de deux mille onze (2011), sept (7), sept point huit (7,8), et caetera. Vous confirmez que c'est effectivement les montants de surplus que l'on prévoit de deux mille onze (2011) à deux mille vingt (2020).

M. STÉPHANE VERRET :

Ces tableaux sont préparés par l'équipe qui va témoigner sur le panel numéro 2, donc je vous inviterais à poser vos questions plus spécifiques au niveau des surplus. Le panel numéro 1 ici, va répondre aux questions au niveau de la prévision de la demande. Mais, juste à première vue ici, je ne vois pas que ce sont des surplus. Ma lecture de cette ligne-là, on voit « approvisionnements additionnels requis », donc ce sont les

approvisionnements additionnels requis après avoir soustrait le patrimonial. Et donc, par la suite, vous avez les moyens postpatrimoniaux et ce n'est qu'au bas du tableau que vous allez revoir... vous allez voir s'il y a des surplus ou des besoins additionnels.

Q. [94] O.K. Effectivement, donc la ligne « Surplus après déploiement des nouveaux moyens », c'est ce que vs dites?

R. Oui, c'est ça. « Approvisionnements », AAR là pour « approvisionnement additionnels requis » ou « surplus », entre parenthèses, après déploiement des nouveaux moyens. C'est là que vous constatez s'il y a des surplus.

Q. [95] O.K. Mais, la raison pour laquelle je... et peut-être vous allez être en mesure de me le confirmer, c'est une question très très générale qui va m'amener à certaines autres questions que ma collègue, maître Sicard, a commencé à aborder.

Je comprends que le Distributeur considère qu'il y a effectivement des surplus importants à partir de... pour l'horizon du prochain Plan, à partir de deux mille onze (2011) et pour les années à venir. Le Distributeur est à même de constater qu'il y a des surplus importants, en fonction de la

preuve que vous avez déposée.

R. Comme je le mentionnais à la première question que maître Sicard m'a posée, effectivement, on est dans un contexte où le Distributeur fait face à une situation de surplus. Et il veut se donner tous les moyens pour pouvoir bien gérer avec flexibilité ces surplus-là.

Q. [96] Et vous allez être d'accord avec moi pour dire que c'est une situation qui est récurrente, la problématique des surplus.

R. Bien, on le voit que sur l'horizon... c'est certainement sur l'horizon du Plan là. Là ici, ce que vous avez, ce sont les surplus après déploiement des nouveaux moyens de gestion. Je pense qu'on a un tableau également dans la preuve qui fait état des surplus avant déploiement des moyens de gestion. Et là on voit les surplus qui sont plus importants là que ce que vous constatez à ce tableau-là. Si vous me donnez quelques minutes, je pourrais même vous trouvez cet autre tableau-là.

Q. [97] Oui, j'apprécierais.

R. Alors, je vous amènerais à la page 31, HQD-1, Document 1, page 31, et vous avez le tableau 4.1-1 qui est le Bilan en énergie avant déploiement des moyens de gestion existants. Et vous avez, à la

dernière ligne du tableau, les surplus.

Q. [98] Donc, effectivement, on voit des surplus importants à partir de... entre autres, même deux mille douze (2012) jusqu'à la fin... jusqu'à la fin du Plan, c'est exact?

R. C'est ce qu'on constate, effectivement. Et, ça, c'est avant déploiement des moyens de gestion existants.

Q. [99] D'accord. Maître Sicard a posé une... vous a posé une question. Je pense que c'est madame Lefebvre qui a répondu tout à l'heure - et vous me corrigerez si je me trompe là, je n'ai pas le bénéfice des notes sténographiques, c'est mes notes. La question de maître Sicard, c'était : « est-ce que vous êtes d'accord avec l'affirmation suivante, que la prévision amène à des surplus importants » et je pense que la réponse a été donnée, c'était... on a fait référence à la conjoncture économique récente.

Alors, je vous repose à nouveau la question parce qu'à ma connaissance, la question de la conjoncture économique récente, c'est... on prévoit... c'est essentiellement des années passées là. Alors, ma question à nouveau que je vous pose, c'est effectivement : est-ce que vous considérez

que les prévisions ont amené effectivement des surplus importants, les écarts de prévision?

(11 h 22)

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Effectivement, la prévision de la demande du précédent plan et du plan actuel, compte tenu de la conjoncture économique récente entre les deux, soit la récession économique qu'on a traversée à partir de deux mille huit (2008), de la fin deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009), et la reprise lente de deux mille dix (2010) a généré par rapport au précédent plan des surplus importants.

Mais j'aimerais aussi ajouter que ce ne sont pas les seules raisons. Il y a aussi eu sur l'ensemble de l'horizon du plan, quand on diagnostique les pâtes et papiers, les fermetures dans les pâtes et papiers, les difficultés au niveau industriel, on a bien mentionné que la conjoncture économique récente des années deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009), deux mille dix (2010) avait particulièrement touché la grande entreprise industrielle. Ce sont les principales raisons au niveau de la demande, de la demande électrique.

Il y a aussi des décisions comme la Loi 100

qui génèrent des surplus avec la hausse du coût patrimonial et le fait, l'intention du gouvernement de demander à Hydro-Québec de rehausser l'objectif de ses programmes d'efficacité énergétique. Ce sont aussi des faits qu'on ne connaissait pas lors du précédent plan et c'est pour ça, je crois, qu'on refait un plan tous les trois ans pour actualiser nos informations et mettre à jour la prévision de la demande.

Mais je veux juste vous ajouter qu'on est ici dans un contexte de surplus et la demande c'est juste un volet. Il y a aussi des moyens d'offre qu'on n'avait pas lors du précédent plan qui contribuent à augmenter ces surplus.

Q. [100] D'accord. Mais mon point c'était essentiellement, et je pense que vous l'avez dit que la question de la conjoncture économique c'est un des éléments, mais ce n'est pas la réponse totale à ce qui explique les problèmes d'écart de prévision de la demande et les surplus qui correspondent?

R. C'est-à-dire que ce n'est pas la seule raison qui explique les surplus, c'est-à-dire l'écart entre les besoins et l'offre d'électricité, les moyens d'offre.

Q. [101] D'accord. Je vous réfère maintenant à la pièce HQD-1, Document 1, page 9 où on parle justement des différentes révisions. Alors, je vous réfère, si vous y êtes, à la première ligne où on lit :

> Depuis le dépôt du plan d'approvisionnement 2008-2017, le Distributeur a dû faire face à plusieurs révisions à la baisse de la prévision de la demande, ce qui a eu pour effet d'accroître les surplus énergétiques réels et prévus à la fois en volume et en durée.

Vous êtes toujours d'accord avec cette affirmation?

R. On est toujours sur les mêmes éléments, oui.

Q. [102] Et est-ce que vous êtes en mesure de me confirmer combien de révisions à la baisse de prévision de la demande il y a eu? Et je vous suggère qu'UC dans sa preuve réfère, je pense, à sept révisions de prévision de la demande, est-ce que c'est un chiffre qui est exact à votre connaissance?

R. Non. Entre deux mille huit (2008) et deux mille dix-sept (2017), lors du plan, du précédent plan il y a eu la révision pour l'état d'avancement deux

mille neuf (2009), l'état d'avancement deux mille dix (2010), puis on arrive au plan d'approvisionnement deux mille onze-deux mille vingt (2011-2020). Donc, deux états d'avancement et le plan d'appro.

Q. [103] Si je calcule en fonction de ce plan-ci.

R. Hum.

Q. [104] D'accord. Votre réponse c'était oui, je m'excuse?

R. Oui. J'en calcule trois.

Q. [105] D'accord. C'est parce que pour les notes sténographiques je voulais juste avoir une réponse. Merci.

Alors, on a vu des réponses précédentes qu'il y avait une diminution importante au niveau des prévisions deux mille onze-deux mille dix-sept (2011-2017) des surplus importants, une situation récurrente. En fonction de l'ensemble de ces informations, et vous avez commencé à aborder la question avec ma collègue maître Sicard, est-ce que HQD a revu sa méthodologie pour l'établissement de ses prévisions de ventes?

R. Je vous invite encore une fois à vous référer à notre pièce au plan d'appro. Notre méthodologie avait été expliquée en long et en large dans l'annexe 2e) je crois du précédent plan. Et tout

changement à cette méthodologie a été expliqué dans la précédente, dans la présente annexe. Et je vous dirais que, de façon générale et globale, notre méthodologie a été à peu près reconduite.

Q. [106] Donc, votre réponse à ma question c'est que vous n'avez pas revu votre méthodologie compte tenu notamment du fait qu'il y avait des surplus importants et que c'était une situation récurrente. La méthodologie demeure la même.

R. La méthodologie demeure la même parce que notre diagnostic n'est pas que c'est la méthodologie qui est remise en cause.

Q. [107] Et donc, je comprends de votre réponse que le Distributeur n'entend pas justement revoir sa méthodologie compte tenu de votre réponse précédente?

R. Le Distributeur fait de façon continue des vérifications, des améliorations à sa méthodologie. Lorsque c'est requis on améliore. Mais au moment où je vous parle et entre les deux plans il n'y a rien qui nous a démontré qu'un changement méthodologique majeur s'imposait.

Q. [108] Est-ce que le Distributeur a évalué des pistes de solutions, des outils pour améliorer ses prévisions?

R. Je vous réfère encore une fois à notre pièce, dans le plan d'appro. À la demande de la Régie on a mis, on a fait une évaluation de la performance de notre prévision au secteur industriel parce que c'était à ce secteur qu'on voyait, pâtes et papiers tout ça, qu'il y avait un problème majeur. On a diagnostiqué un biais statistique. On a diagnostiqué les causes de ce biais. On s'est doté, on a expliqué en long et en large qu'on s'était doté d'outils pour essayer, dans la mesure du possible, de corriger ce biais statistique.

Ainsi, on est très vigilant pour se doter de provisions afin de tenter de prévoir les fermetures, les réductions de production dans les secteurs industriels. On suit de très près les informations quant aux investissements majeurs qui sont annoncés, que le gouvernement négocie. On s'est doté de méthodologies pour essayer d'avoir la meilleure prévision possible au niveau de ces mises en service-là.

Mais, comme je vous dis, on ne peut pas non plus, on doit vivre. Une prévision ça demeurera toujours une prévision et on doit attendre que la réalité nous dise si on s'est trompé ou pas.

Q. [109] Est-ce que le Distributeur considère ou

vérifie les prévisions de ventes que d'autres réseaux en Amérique du Nord font, est-ce que c'est quelque chose que le Distributeur fait?

M. YVES NADEAU :

R. Ce sont des comparaisons qui sont disponibles via les documents du NERC, auquel bien sûr, auquel on fait partie. Et je peux vous dire, pour faire partie de ces comités-là, que toutes les régions sans exception ont toutes sous-estimé largement l'impact de la dernière récession.

Q. [110] Oui, je me souviens qu'en deux mille neuf (2009) vous m'aviez dit que vous étiez le « chairman » du « Load Forcasting Working Group ». Mais ma question c'est est-ce que vous faites justement des analyses, des comparables avec les réseaux voisins pour les fins d'établir vos prévisions?

R. Non, ce n'est pas un élément qui nous sert à positionner la prévision d'Hydro-Québec. On ne juge pas du tout opportun de tenir compte de la performance des autres. En ce sens que ça ne peut pas suggérer de rectifications sur le positionnement que l'on doit faire de la prévision pour le Québec. C'est un contexte qui est différent, une structure industrielle qui est

différente et rien n'est parfaitement transposable.

Q. [111] Ce n'est pas parfaitement transposable, mais il y a certains éléments de comparaison qui seraient possibles?

R. Oui. L'élément le plus facile c'est de faire le même constat que l'on a fait au cours des dernières années. Tout le monde a surestimé au niveau industriel, des ventes industrielles. Donc, ce n'est pas un problème du Québec, c'est un problème nord-américain et même du monde occidental vis-à-vis la concurrence des pays émergent notamment.

Mais ceci étant fait, une fois qu'on a fait ce constat-là qu'est-ce qu'on fait? On ne va pas annoncer des fermetures d'usines à l'avance. On les constate, on en fait des provisions, on accuse le coup lorsqu'il y a des annonces. Mais en même temps on ne peut pas, il n'y a personne qui prédit que l'économie du Québec s'en va, s'en va à néant non plus.

Q. [112] Mais au niveau des ventes industrielles entre autres, puisque vous avez, vous les avez comparées après coup, est-ce que vous ne pensez pas qu'il serait peut-être avantageux de comparer les prévisions des réseaux voisins justement en matière de ventes industrielles, voir ce que certains

autres réseaux considèrent être ce qui va s'en venir dans les prochaines années?

11 h 30

Mme LISE LEFEBVRE :

R. À priori, je pense que la réalité industrielle du Québec, elle est propre à celle du Québec, et ça serait très difficile de trouver des comparables dans les autres réseaux pour que ce soit d'une quelconque indication. Puis autre chose que je vous dirais, c'est qu'il ne faut pas se cacher que lorsque, nous, on positionne notre prévision, l'information qu'on pourrait avoir sur les prévisions d'autres prévisionnistes, c'est des prévisions qui sont publiques et qui sont anciennes.

Donc, on le voit lorsqu'on fait nos comparatifs avec les consensus. Souvent, on a un avantage par rapport à un consensus, parce que lorsqu'on dispose de l'information du reste du consensus, notre prévision est déjà plus à jour que la prévision prévue. Donc, les constats dont vous parlez, on peut juste les faire a posteriori. Mais ex ante, on va avoir une prévision qui est déjà caduque d'un autre réseau.

Q. [113] Est-ce que le Distributeur a considéré revoir

la date ou... peut-être que la date, ce n'est pas exact, le moment auquel un projet devrait être inclus ou pas dans vos prévisions? J'ai en tête, par exemple, un projet annoncé par le gouvernement, est-ce que... et qu'il n'y a pas de pelletée de terre encore, est-ce que le Distributeur a considéré revoir quand est-ce qu'un projet devrait être inclus ou pas dans le Plan? Parce qu'on le voit que ça a des répercussions pendant plusieurs années à venir.

R. Je dirais, on ne revoit pas la façon dont on prévoit la date de réalisation d'un projet. Mais dans tous les projets entre le moment où il y a une annonce et la façon qu'évoluent les négociations, toutes les informations qu'on peut obtenir de ce client-là via nos services à nous sont prises en compte pour essayer d'avoir la meilleure date possible du besoin d'alimentation de ce client. Et plus on approchera de la mise en service, c'est certain que meilleure sera notre date de raccordement de ce client et de prise en compte du projet.

Q. [114] Vous avez fait référence à l'analyse de la performance qui se retrouve, je pense, en tout cas, les explications à la pièce HQD-4, Document 1, page

4, j'ai noté que cette analyse-là de la performance, et corrigez-moi si je me trompe, est de dix-neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) à deux mille neuf (2009). Pourquoi remonter à dix-neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) par rapport à des chiffres peut-être plus contemporains au niveau d'une analyse de performance?

M. YVES NADEAU :

R. Je dirais que, de façon générale, nos analyses de performance, on essaie de tenir compte des données les plus complètes dont on dispose. L'objectif, ce n'est pas de regarder les années quatre-vingt (80), les années quatre-vingt-dix (90), c'est d'avoir les données les plus complètes parce qu'en termes d'interprétation statistique, c'est beaucoup plus fiable, beaucoup plus valable que de ne retenir que des données, par exemple, plus récentes que l'on voudrait. Donc, c'est la seule raison en fait pourquoi on remonte aussi loin.

En fait, on ne peut pas remonter avant quatre-vingt-cinq (85) parce que, auparavant, il n'y avait pas de normalisation qui se faisait pour les conditions climatiques. Mais le principe de base veut que, pour nos études de performance, on se concentre sur toute la période où l'information

est disponible, de façon à avoir la meilleure représentation, la meilleure signification statistique des résultats de nos tests, ce qui n'empêche pas qu'on peut évidemment, avec les réserves qu'il faut, considérer des sous-périodes à ça. Oui, c'est possible.

Q. [115] Est-ce que cette analyse-là considère justement des sous-périodes?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Je pense qu'il faut aussi... On a utilisé une longue période, parce qu'on est dans un contexte de plan d'approvisionnement. Et l'horizon long terme est particulièrement intéressant dans le contexte de l'approbation du Plan d'appro. Parce qu'il faut comprendre que lorsqu'on veut avoir une statistique significativement... c'est-à-dire un résultat statistiquement significatif, il faut plusieurs données. Mais si je veux étudier ma prévision à sept ans, à huit ans, à neuf ans, à dix ans, je ne peux pas commencer en deux mille quatre (2004) puis avoir des résultats.

Q. [116] Mais ma question demeure, parce que monsieur Nadeau en a parlé, est-ce que l'analyse considère des sous-périodes?

M. YVES NADEAU :

R. Non.

Q. [117] Peut-être juste pour mon bénéfice parce qu'il me semble que je ne l'ai pas vu au dossier. Est-ce que l'étude de performance a été produite en tant que telle au dossier?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. On ne produit pas une étude de performance. On a produit un chapitre qui expliquait les résultats de notre évaluation de performance. On n'a pas... On a fait cette évaluation de performance à la demande de la Régie. Et c'est ce qu'on a présenté au dossier.

Q. [118] Mais ce que vous présentez au dossier, ma compréhension, c'est, votre analyse des résultats de... c'est les résultats de cette analyse-là, c'est exact?

R. C'est-à-dire l'évaluation de... C'est une évaluation de performance. C'est une... Ce sont des statistiques qui sont faites. Et on a écrit un chapitre pour... Au lieu de mettre juste des tableaux statistiques, pour que ce soit compréhensible et analysable, on a écrit un chapitre qui expliquait ces résultats. Et les résultats portent sur le secteur industriel parce

que c'est là qu'il semble y avoir un problème.

Q. [119] Mais ma question c'est : Est-ce qu'il existe une étude, une analyse complète de la performance de quatre-vingt-cinq (85) à deux mille dix (2010)?

R. Non, il n'existe pas d'étude. Il existe seulement une évaluation de performance des statistiques.

Q. [120] Dernière question. Je vous réfère à la pièce HQD-4, Document 3 pages 3 et 4. C'étaient nos demandes de renseignements. Peut-être juste revenir, avant de venir à cette question-là. Est-ce que c'est possible d'avoir le détail statistique d'année après année qui vous permet d'arriver au constat? Parce que, là, on a votre preuve, mais je n'ai pas nécessairement, pour bien parler français, le « back up material » pour vérifier justement les affirmations qu'il y a dans ce document?

R. Vous savez, il nous a été demandé lors de... dans une demande de renseignements, il y a quelqu'un qui... je ne me souviens plus qui c'était.

SÉ/AQLPA.

Q. [121] D'accord.

R. Nous a demandé de produire, je pense que c'est en chiffrier Excel, tous les tableaux qui conduisaient, qui nous permettaient d'évaluer les écarts. Et, nous, on a jugé que... on a répondu, le

Distributeur a répondu qu'on ne trouvait pas que c'était essentiel à l'adoption de la présente preuve. Et dans l'ordonnance de répondre de la Régie de l'énergie, ça a été reconnu.

Q. [122] Je vous remercie. « Case closed ». Alors prochaine question. Donc, au document HQD-4, Document 3 page 3 de 4, je vous réfère à la réponse qui a été formulée, et c'était dans un contexte d'option d'électricité interruptible grande puissance, et la question référait à :

> Pourriez-vous expliquer cette prévision en regard des résultats historiques et des prévisions de baisse de consommation dans le secteur des pâtes et papier?

Votre réponse, deuxième paragraphe, et je vous réfère plus particulièrement :

> Le Distributeur considère que ce potentiel de huit cent cinquante mégawatts (850 MW) est une évaluation raisonnable malgré les rationalisations qui ont été effectuées dans le secteur des pâtes et papier. Néanmoins, le Distributeur est toujours en contact avec les

clients de grande puissance pour assurer un suivi permanent de cette option.

Je voulais juste savoir à quelle fréquence le Distributeur assure un suivi de l'option auprès de ses clients?

M. STÉPHANE VERRET :

R. Les gens du panel 2 pourront répondre à cette question.

11 h 45

Me PAULE HAMELIN :

On reviendra avec le panel 2. Ça complète mes questions, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Hamelin. L'ACEF de Québec, Maître Falardeau, s'il vous plaît.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU :

Q. [123] Je m'excuse, je pense que j'ai une panne d'ordinateur, je vous reviens dans quelques secondes. Nous sommes sauf. Denis Falardeau pour l'ACEF de Québec. Je m'excuse au préalable j'aurais dû vous dire bonjour, Monsieur le Président, bonjour, messieurs les régisseurs, madame, messieurs bonjour.

On va travailler avec le document HQD-1,

Document 1, mais au préalable je voudrais m'adresser à monsieur Nadeau. Concernant les commentaires que vous avez faits à certaines remarques que nous avons faites dans notre mémoire.

Et ça concerne la question des conjonctures économiques, vous nous dites, je vais le dire dans mes mots, vous me direz si j'ai bien compris. Concernant les conjonctures économiques vous les introduisiez dans vos simulations, mais vous étiez d'avis que dans le fond passé un certain horizon, il n'y a plus d'informations pertinentes et vous les mettez de côté à ce moment-là. Je caricature un peu.

M. YVES NADEAU :

R. Bien il faut nuancer effectivement. Tout simplement c'est que je mentionnais que l'analyse conjoncturelle que l'on fait, on ne peut poursuivre l'analyse au-delà d'un horizon de dix-huit à vingt-quatre (24) mois. Mais que par la suite on revient sur des scénarios ou des tendances plus structurelles. Donc la modulation quand par exemple une reprise économique ou un ralentissement économique ou une récession, on le regarde, on le considère sur un horizon qui ne dépasse jamais vingt-quatre (24) mois. Au-delà de ça, on revient

sur des tendances plus des éléments structurels.

Q. [124] Et cette introduction de la conjoncture économique, ça se fait à quel moment dans la simulation, c'est au début, c'est en cours de route et sur quels critères vous mettez de côté cette prévision-là à partir des conjonctures économiques. Est-ce que vous considérez comme par exemple lorsqu'il y a un impact significatif sur le scénario fort ou faible des provisions?

R. Bien d'abord ça se fait toujours au début, c'est toujours le premier horizon celui qui est le plus rapproché du moment du point de départ. Et au-delà de ça on revient sur un scénario dit structurel, mais comme on dit il n'y a pas de décrochage soudain. C'est que le scénario conjoncturel s'ajoute aux éléments fondamentaux, structurels, il vient donc nuancer ces éléments-là. Donc ils viennent prendre comme on dit la place du structurel au début puis après c'est graduellement le conjoncturel qui s'efface au profit du structurel.

Q. [125] Parfait. Donc allons-y avec le document 1, HQD-1, Document 1, sauf indication contraire, on va travailler avec ce document-là. Mais au préalable justement ça me fait penser, j'ai une autre

question à vous poser. On a parlé des conjonctures climatiques et je comprends qu'on fait une référence sur de nombreuses années, on parle même d'une trentaine d'années passées tout ça.

Mais et là c'est mon impression personnelle, j'ai comme l'impression que pour ce qui est de l'hiver deux mille onze (2011), donc janvier à avril de cette année, je présume que, c'est un hiver qui a été quand même assez chaud. Je ne sais pas si vous avez déjà des données compilées de cet hiver-là et si oui tant mieux, mais d'une façon ou d'une autre, est-ce que ça ne serait pas intéressant d'introduire ces données-là dans le dossier actuellement, dans la planification, dans la mesure où je comprends que vous utilisez une grande fenêtre pour ce qui est de la référence en termes de contingente climatique, mais pour ce qui est des prévisions c'est seulement une petite fenêtre et déjà la première année de nos prévisions à moins que je me trompe encore, vient faire en sorte que ça a été quand même plus chaud.

Et d'autre part est-ce que déjà dans vos prévisions il y a un mécanisme pour corriger justement cet exemple-là qu'on vient de vivre pour deux mille onze (2011)?

R. Bien que je sache deux mille onze (2011) n'a pas été si loin de la normale. Vous m'avez parlé de deux mille onze (2011). Bien c'est ça vous avez semblé dire que c'était plus chaud que la normale. Bien moi je n'ai pas vu ça. En fait les chiffres n'ont pas vu ça non plus. Donc on est près des normales, je ne sais pas exactement les gigawattheures en question. Donc rien vraiment de significatif.

Par contre, j'ai vraiment beaucoup insisté dans mes remarques initiales sur le fait qu'en termes d'analyse, de suivi, de performance, de prévision et surtout de prévision en tant que tel, compte tenu de l'importance de notre charge électrique influencée par les conditions climatiques, on sait qu'on a près de quatre-vingt pour cent (80 %) de nos clients qui chauffent à l'électricité, il me semble à moi là dans mes yeux de prévisionniste, parfaitement inconcevable de faire toute analyse et surtout toute prévision de vente sans tenir compte de la normalisation et donc les conditions climatiques. Donc les chiffres de données publiés sont clairement inutilisables aux fins de la prévision.

Q. [126] Allons-y maintenant, je vais vous donner en

référence le HQD-1, Document 2, aux pages 73 à 82, mais c'est simplement pour vous faire mention que dans cette section-là du document vous faites part de votre analyse de la performance de la prévision des ventes au secteur industriel et là-dedans vous parlez entre autres justement de ce que vous aviez mentionné tout à l'heure les fameux biais, etc., etc. Est-ce que c'est une évaluation qui est détaillée en termes comment dire est-ce que c'est la même évaluation, les mêmes critères que vous avez utilisés en ce qui concernent les prévisions du secteur résidentiel et commercial institutionnel que vous avez fait pour ce qui est de l'industriel, est-ce que c'est les mêmes paramètres, les mêmes analyses que vous avez faits?

R. C'est la même approche méthodologique, essentiellement c'est une approche on dit « state of the art », très à la fois rigoureuse et statistique. Ça ne dépend pas du secteur de consommation.

Q. [127] O.K. Et justement parlant de l'approche, toujours sur la question des biais, est-ce que dans l'analyse que vous avez faite, vous avez cherché à évaluer la qualité des prévisions en général ou ça a été spécifiquement de chercher les biais

d'estimation qui venaient un peu créer une distorsion dans l'analyse?

R. Bien le but de ce qu'on a déposé en preuve ici c'était essentiellement de répondre spécifiquement aux demandes de la Régie en ce sens-là et de vérifier s'il y avait ou non présence de biais. Quant à la qualité de la prévision, évidemment ça passe certainement par cette corroboration-là, existe-t-il un biais ou pas. Alors c'est sûr que ça nous interpelle puisque c'est un constat objectif qu'on fait là avec statistiques, analyses à l'appui. En même temps, on a quand même bien explicité le fait aussi que cette surestimation-là historique, on en prend acte, mais ce n'est pas quelque chose, il n'y a pas de facteurs correctifs qui vont nous dire à partir de maintenant on devrait corriger de X pour cent la prévision pour en tenir compte.

11 h 55

Q. [128] Allons-y maintenant toujours avec HQD-1, Document 1, à sa page 10, à la ligne 13, et je vais citer pour les fins de la sténographie, mais je vais attendre que vous soyez rendus à la page en question. Ça va. Bon.

Selon le scénario moyen de 2010, la

> population du Québec continuera de progresser au cours des prochaines années, mais à un rythme plus lent que par le passé. Passant de 7 894 milliers en 2010, elle atteindra 8 414 milliers d'habitants en 2020, représentant ainsi une croissance de 520 milliers d'habitants en dix ans. La structure vieillissante de la population et un indice de fécondité relativement faible [...]

on parle de un virgule soixante-cinq (1,65) enfant par femme

> ... entraîneront un ralentissement de l'accroissement naturel de la population. Sur l'horizon du Plan, le solde migratoire constant permettra de soutenir plus que la moitié de la croissance totale annuelle de la population.

Ce qui nous amène la question suivante. Si vous aviez à décrire votre modèle de prévision démographique, si vous aviez à la comparer, par exemple, avec un modèle qui est utilisé par Statistique Canada et l'Institut de la statistique

du Québec, est-ce qu'il y a des similitudes, il y a des différences? Il est comment?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Nous utilisons une méthode de prévision démographique qui est tout à fait similaire à celle des autres organismes qui font de la prévision démographique. Donc, c'est un modèle de type... on part d'une population de départ et on applique, comme les autres, des hypothèses sur les indices de fécondité, la structure d'âge de la population. Et c'est vraiment des modèles tout à fait comparable.

Q. [129] O.K. Donc, si on parle de scénarios forts ou faibles, en termes démographiques, c'est la même méthode qui est utilisée.

R. Oui. Ce sont les hypothèses qui peuvent différer.

Q. [130] O.K. Toujours avec HQD-1, Document 1, on va aller à la page 11, à sa ligne 18, et je vais citer l'extrait. Ça va? O.K.

> Par ailleurs, le vieillissement de la population commencera à avoir des effets plus prononcés sur l'économie du Québec, ce qui se traduira notamment par une demande intérieure moins vigoureuse et un ralentissement de la construction résidentielle. La

croissance annuelle du produit intérieur brut réel [...] québécois devrait passer sous les 2 % entre 2015 et 2020.

Ce qui nous amène la question suivante. On a connu ces derniers temps un mini bébé boom. Est-ce que vous avez évalué ce que pourrait dire, en termes d'impacts structurels là sur votre planification et est-ce que vous avez même évalué la possibilité là d'une espèce de ralentissement, d'une inversion de la situation en termes de ralentissement du vieillissement de la population?

R. Dans notre annexe 2A du Plan d'approvisionnements où on explique notre contexte démographique, on explique très bien que l'espèce de petit bébé boom qu'on a observé récemment explique pourquoi qu'à court terme notre prévision démographique est plus élevée que ce qu'on pouvait avoir dans nos précédentes prévisions.

Cependant, on a peut-être un petit bébé boom qui s'explique par toutes sortes de raisons comme les femmes ont des enfants plus... sont plus âgées lorsqu'elles ont leur troisième enfant. Ils ont... Il y a aussi les politiques familiales qui ont favorisé les CPE, tout ça. Ce sont tous des

éléments qu'on a très bien expliqués. Mais, il demeure que la structure d'âge de la population du Québec fait en sorte que ce bébé boom-là ne pourra pas, selon nous, être éternel, et selon les autres prévisionnistes. Et ça explique pourquoi nous croyons quand même qu'en dépit du petit bébé boom que nous venons de vivre, qu'on va revenir tendanciellement vers des taux de fécondité plus près de ce qu'on avait observés dans le passé.

Donc, à la page... HQD-1, Document 2, Annexe 2A, de deux mille dix à deux mille treize (2010-2013), l'indice synthétique de fécondité prévu diminuera graduellement de un point soixante-treize (1,73) à un point soixante-cinq (1,65) enfant par femme, pour toutes ces raisons.

Q. [131] Voilà pour la contingente démographique. Je comprends que nous sommes dans un scénario où il y a une décroissance économique, mais avez-vous évalué l'impact possible... malgré ce décroissement de la population, avez-vous évalué l'impact possible de facteurs tels que, par exemple, la hausse du niveau de scolarité - comment dire - des politiques en termes de changement technologique, et caetera, et caetera, faisant en sorte qu'il y aurait peut-être une possibilité là d'augmenter une

consommation quelconque?

R. Notre prévision démographique, notre prévision économique... Comme notre prévision démographique s'appuie sur un modèle tout à fait typique des autres prévisionnistes, notre prévision économique aussi est très près, à long terme, de ce que d'autres prévisionnistes peuvent faire. Et notre prévision économique est basée sur ce qu'on appelle la détermination du PIB potentiel de l'économie du Québec, à moyen et long terme. Et les facteurs sur lesquels s'appuie une telle méthodologie sont les hypothèses démographiques, les hypothèses de gain de productivité, les hypothèses d'investissement, donc un modèle de croissance économique là, structure de croissance économique.

Par conséquent, effectivement, dans nos hypothèses, on prend en compte que, dans le futur, la productivité va être accrue par divers éléments dont ceux que vous énoncez.

Q. [132] Allons-y maintenant à HQD-1, Document 1, aux pages 11 et 12, mais ces pages-là font référence à un autre document que je vous invite à consulter là. C'est le document HQD-5, Document 1, et c'est la réponse à la question 1.1, aux pages 3 et 4. Et je vais citer la question et la réponse pour les

fins de la sténo. Ça va? Oui. O.K.

Veuillez expliquer ce qu'est un modèle analytique d'identités comptables « Judgemental »...

excusez-moi mon accent

... d'offre et de demande et présenter les identités comptables utilisées par le Distributeur.

Ce qui a amené les réponses suivantes :

Un modèle analytique d'identités comptables « Judgemental » reproduit l'équilibre de l'offre et de la demande énergétique...

C'est-à-dire le pétrole, le gaz, l'électricité et autres

... dans les différentes régions du monde. Ce type de modèles tient compte d'une multitude de paramètres, notamment de la croissance démographique, de la croissance économique et de la structure économique propre à chaque région, des taux d'inflation, de l'évolution des coûts de production et des taux de change. Ces modèles sont très

complexes et nécessitent des ressources que n'a pas le Distributeur. Pour effectuer sa prévision des prix des combustibles à moyen et à long terme, le Distributeur s'appuie donc sur les résultats des modèles analytiques développés par l'agence gouvernementale américaine « Energy Information Administration » et par la firme IHS Global Insight. Le Distributeur se positionne par rapport à ces modèles en fonction des prévisions économiques et des autres éléments d'analyse dont il dispose.

Ce qui nous amène à la question suivante concernant le prix du combustible. Est-ce que vous comparez de manière systématique vos prévisions à celles de justement de l'Agence d'informations de l'énergie aux États-Unis et de l'Office national de l'énergie?

R. Je pense que les consensus disponibles sont dans la preuve.

Q. [133] Hum, hum.

R. Et vous voyez à quel... les prix qu'on compare sont fonction des consensus qu'on utilise. Oui.

(12 h 02)

Q. [134] Oui?

R. Bien, peut-être pas le deuxième, non. Parce qu'on n'a pas leur prix. Pour inclure un prévisionniste dans notre consensus, il faut qu'il fasse une prévision sur la même définition que nous. Donc, ça va être le prix du pétrole brut, West Texas intermédiaire. Ça, ça va déterminer s'il est dans notre consensus. Et il faut que le « timing » de sa prévision soit à peu près dans le même « timing » que le nôtre. On ne peut pas utiliser à titre comparatif quelqu'un qui ferait une prévision neuf mois avant nous ou six mois après nous, là. Mais quand c'est disponible les prévisions vont être incluses dans nos éléments de comparaison.

Q. [135] Parfait. Maintenant allons au tableau 2A-14 du Document HQD-1, Document 2 à sa page 72. Et c'est simplement une question de précision. Qu'est-ce qu'on entend par variable de prix relatif, est-ce que c'est le ratio du prix d'électricité là?

Me ÉRIC FRASER :

Est-ce que vous pouvez répéter la référence s'il vous plaît?

Me DENIS FALARDEAU :

Oui, excusez-moi.

Q. [136] HQD-1, Doc. 2 à sa page 72, et c'est le tableau 2A-14. Et c'est la note de bas de page.

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Je cherchais, je n'ai pas entendu votre question. Excusez-moi.

Q. [137] Bon. Bien, c'est ça, c'est que la note de bas de page indique : « Variable de prix relatif ». On fait référence à quoi, c'est le ratio du prix de l'électricité sur l'IPC au Québec?

R. Pas du tout.

Q. [138] Non.

R. C'est le prix de l'électricité par rapport au prix du gaz ou du pétrole dépendamment.

Q. [139] Maintenant allons à HQD-1, Doc. 1 à sa page 13.

R. HQD-1, Document 1.

Q. [140] Et plus précisément ce n'est pas la page 13, on va utiliser le tableau de la page 14, le tableau 211. Et à la rubrique « Économie d'énergie tendancielle » on voit qu'il y a une progression qui est régulière. On fait six, douze (12), dix-huit (18), vingt-quatre (24), trente (30), trente-six (36). Ça se calcule comment cette économie tendancielle, on fait référence à quoi? Le calcul se fait comment?

R. Je pense qu'on a répondu très souvent à cette question-là le calcul des économies tendancielles. Mais je vais juste brièvement rappeler comment c'est calculé. Les économies tendancielles c'est pour prendre en compte des choses qui se font naturellement dans le marché. Par conséquent, c'est l'amélioration de l'étanchéité des maisons qui se font naturellement dans les constructions neuves. Ou c'est aussi les normes de fabrication qui, chez les manufacturiers, vont, lorsqu'on remplace un de nos équipements, bien celui qu'on va acheter sur le marché va être plus performant que celui qu'on avait acheté il y a dix (10), quinze (15), vingt (20) ans.

Donc, nos modèles dans les différents marchés, soit résidentiel, commercial, industriel, prennent, sont bâtis pour refléter l'évolution tendancielle dans le marché de ces différents éléments. Alors, ce sont des taux d'économie d'énergie tendancielle qui s'appliquent dans les usages, sur les consommations par usage dans nos modèles technico-économiques. Par conséquent, c'est différents taux qui s'appliquent sur différents usages.

Q. [141] Mais ce qui m'intrigue c'est que la

progression est quand même régulière. C'est un multiple de point six.

R. Je le constate avec vous. C'est sûr que c'est très arrondi ce truc-là, mais c'est vraiment à la base, ce sont des taux qui s'appliquent sur des consommations par usage.

Q. [142] Concernant les programmes de l'Agence d'efficacité énergétique, est-ce que vous considérez toujours comme réaliste l'atteinte du un térawattheure d'économie d'énergie?

M. STÉPHANE VERRET :

R. Il est très difficile de se prononcer sur l'atteinte du un térawattheure par l'Agence d'efficacité énergétique. Je rappellerai, et là on retourne dans des anciens dossiers, notamment le dossier du plan d'ensemble de l'Agence d'efficacité énergétique. C'était une estimation que le Distributeur avait faite de la contribution potentielle de l'Agence selon la compréhension des programmes, et que l'Agence avait mis en place, et l'impact de la nouvelle forme de réglementation.

Mais comme on sait la situation a beaucoup changé depuis. Et il est très difficile de dire si l'Agence pourra contribuer ou non à la hauteur qui était estimée dans le temps par Hydro-Québec

Distribution.

Q. [143] Est-ce que je peux traduire votre réponse en une crainte à ce que l'objectif ne soit pas atteint?

R. Non, vous ne pouvez pas traduire en une crainte que ça ne sera pas atteint, ne sachant pas ce qui va arriver exactement. Alors, c'est ça.

Q. [144] Donc, impossibilité de répondre?

R. Non, je pense que je vous ai fourni une réponse. La réponse, et je la répète, la réponse est devant l'incertitude je ne peux pas confirmer ou infirmer que l'Agence va pouvoir livrer le un térawattheure.

Q. [145] Concernant l'estimation du potentiel technico-économique et du potentiel qui est exploitable par secteur de la demande, et ce, en énergie et en puissance, ça date de quand cette estimation-là la plus récente?

R. Madame Labrecque sur le panel numéro 2 sera davantage en mesure de fournir cette information. J'ai une date en tête, mais je n'en suis pas certain. Alors, je pense que ça serait préférable qu'elle vous fournisse cette information-là.

Q. [146] Est-ce que vous... Non, excusez-moi ça sera le panel numéro 2 ça aussi.

Au document HQD-1, Document 1 à sa page 14,

nous avons le tableau 212. La prévision de réduction de puissance à la pointe d'hiver, est-ce qu'elle inclut les pertes sur le réseau de transport et de distribution?

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. Oui.

Q. [147] Oui. Et est-ce que c'est possible de connaître le niveau de ces pertes?

R. Au niveau des calculs en puissance on ne calcule jamais de pertes associées à la pointe d'hiver, on fonctionne avec des pertes qui sont calculées sur un niveau annuel, et ce niveau annuel-là est ensuite traduit en puissance. Donc, on n'est pas en mesure de définir c'est quoi la quantité de pertes à la pointe, qui sont associées à ces puissances-là.

Q. [148] Parfait. Allons maintenant à HQD-1, Doc. 1 à sa page 15. Comment évolue la part de l'électricité pour le chauffage des secteurs résidentiel et commercial et institutionnel, et ce, de deux mille dix (2010) à deux mille vingt (2020)?

M. STÉPHANE VERRET :

R. On est en train de virer les pages, on n'a pas bien compris la question. Pouvez-vous, s'il vous plaît, répéter? Page 15 je pense?

Q. [149] Page 15, oui.

R. Mais répétez la question s'il vous plaît.

Q. [150] C'est simplement si vous êtes en mesure de nous présenter l'évolution de la part de l'électricité qui va servir pour le chauffage des secteurs résidentiel et commercial et institutionnel, et ce, pour deux mille dix (2010) à deux mille vingt (2020). Et ainsi si c'est possible le nombre de conversions de systèmes de chauffage à combustible vers l'électricité, et ce, bien pour autant le résidentiel que le commercial.

M. YVES NADEAU :

R. Est-ce que vous parlez du taux de pénétration ou on veut savoir aussi est-ce que vous parliez d'énergie ou de puissance? Est-ce que vous parlez aussi du taux de pénétration dans le nouveau marché?

Q. [151] Le taux de pénétration moyen dans l'ensemble.

Mme LISE LEFEBVRE :

R. J'ai entendu que vous vouliez parler aussi de conversions.

Q. [152] Oui.

R. Notre hypothèse de conversions.

Q. [153] Hum, hum.

R. Notre hypothèse de conversions sur l'horizon du plan est de l'ordre de neuf mille (9000)

conversions par année. Et ensuite pour ce qui est du taux de pénétration globale du chauffage électrique dans le marché, c'est de l'ordre de soixante-neuf (69 %), soixante-dix pour cent (70 %).

M. STÉPHANE VERRET :

R. Si vous me permettez simplement un commentaire. Il y a certaines des questions que vous êtes en train de nous demander, bien entendu elles étaient, on peut le constater, des questions que vous aviez écrites au niveau de vos demandes de renseignements qui ont été refusées par la Régie. Il y a certaines de ces questions que c'est plus difficile pour nous d'y répondre parce qu'elles font référence à des données chiffrées. Alors, ce n'est pas nécessairement évident pour nous de reprendre l'exercice puis de le faire ici là avec vous.

12 h 10

Q. [154] Toujours au même document, sa page 16 et là ça concerne les réseaux municipaux. Sur quelle base et avec quels intrants vous effectuez la prévision des demandes de ces réseaux?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Sur la même base que celle de la prévision des ventes, c'est-à-dire avec des paramètres

démographiques, économiques et avec les paramètres démographiques, économiques, les prix des combustibles, les prix de l'électricité, on détermine la prévision globale des ventes et après on attribue une partie de ces ventes totales pour la prévision des réseaux de distribution municipaux parce que nos ménages tout ça ne sont pas nécessairement taggés, alors il n'y a pas de raison que ça se fasse d'une façon différente que sur l'ensemble du réseau d'Hydro-Québec.

Q. [155] Concernant l'électricité qui est utilisée pour le transport automobile, est-ce que je me trompe si je considère que c'est compris dans la catégorie autre avec l'électricité qui est utilisée pour le transport public?

R. Pour ce qui est des automobiles.

Q. [156] Hum, hum?

R. La partie de l'électricité qui est utilisée pour la recharge des automobiles, hybrides rechargeables elle est dans le secteur résidentiel.

Q. [157] Résidentiel?

R. Oui.

Q. [158] Mais pour quelle raison, il n'y a pas, comment dire, il n'y aurait pas d'opportunité de distinguer cette consommation à part?

R. Parce que pour l'instant vous savez au niveau du transport électrique, on doit fonctionner avec beaucoup d'hypothèses parce qu'il n'y en a pas encore beaucoup sur le marché et les hypothèses qu'on avait retenu pour le plan d'appro, c'était entre autres que les utilisateurs rechargeraient leur voiture à domicile lors de leur retour à la maison.

Me ÉRIC FRASER :

Excusez-moi, confrère, Monsieur le Président. Là je constate qu'il est midi quinze (12 h 15), personnellement j'ai faim. Et je crois que mes témoins aussi probablement que la matinée a été longue et je me demandais si on ne pouvait pas aller à la pause. Ce qui m'amène un commentaire où je vais faire du pouce sur le commentaire de monsieur Verret. Mon confrère avait annoncé vingt-cinq (25) minutes et si je me fie à la cadence puisqu'il pose toutes les questions de sa demande de renseignements écrite qui a été refusée par la Régie, on en a encore pour un certain temps. Donc je me pose deux questions, est-ce qu'on va aller jusqu'au bout de ce processus-là puisqu'on contournerait indirectement. Et l'autre question c'est qu'Hydro-Québec Distribution demanderait une

pause à ce moment-ci.

Me DENIS FALARDEAU :

Il me reste cinq questions.

LE PRÉSIDENT :

Cinq questions. Allez-y. J'ai faim aussi, Maître Fraser, mais pour cinq questions de ce type-là je pense qu'on pourrait continuer et je vous inviterais à accélérer peut-être le rythme.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [159] Donc allons-y, toujours avec HQD-1, Doc. 1, à sa page 14 et là je vais citer d'autres extraits :

> En 2020, les ventes d'électricité devraient s'élever à cent quatre-vingt-quatre virgule quatre térawattheures (184,4 TWh), cela représente une augmentation de douze virgule six térawattheures (12,6 TWh) sur la période 2010-2020, soit un taux annuel moyen de croissance de zéro virgule sept pour cent (0,7%) ou environ un point trois térawattheures (1,3 TWh) par année.

Et ça j'étais à la ligne 15. À sa page 17 du même document, à la ligne 1, on mentionne :

> Les besoins en énergie visés par le

plan sont essentiellement composés des ventes d'électricité et des ventes de distribution et de transport. Le taux de pertes considéré de 2011 à 2020 est de sept virgule cinq pour cent (7,5%).

Le tableau 2.1-3 qui lui est à la page 16 du même document présente la prévision des besoins en énergie. À l'année deux mille vingt (2020) ces besoins atteindront cent quatre-vingt-dix-huit virgule trois térawattheures (198,3 TWh) soit une augmentation de treize virgule trois térawattheures (13,3 TWh) par rapport à l'année deux mille dix (2010).

Ce qui nous amène la question suivante; c'est que quand on fait le calcul si on ajoute les pertes de sept point cinq pour cent (7,5 %) à la hausse des ventes prévues, c'est-à-dire de douze virgule six térawattheures (12,6 TWh) on obtient un montant de treize virgule cinq quarante-cinq térawattheures (13,545 TWh), donc il y a un écart par rapport au treize point trois (13,3). L'écart s'explique comment, c'est simplement un arrondissement, c'est quoi?

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. Non, non, il y a d'autres éléments d'explications

puis d'ailleurs quand on, si on se réfère au même tableau, donc le tableau 2.1-3 et donc le passage des ventes aux besoins, en fait la ligne qui fait le passage, on voit que c'est indiqué qu'il y a des pertes de distribution des transports et autres éléments. Et les autres éléments ce sont l'usage interne d'Hydro-Québec dans ses bâtiments et la consommation des chantiers de HQP qui se retrouve dans cette rubrique-là. Et c'est ce qui explique pourquoi qu'on ne peut pas tout simplement prendre la croissance des ventes et appliquer sept point cinq pour cent (7,5 %) parce qu'il y a ces autres éléments-là qui peuvent faire diverger un petit peu la croissance des besoins.

Q. [160] Autre question, celle-là elle est courte vous allez voir. C'est une question de clarification. À la note de bas de page du tableau 2b3 et là on fait référence à la page 88 de HQD-1, Doc. 2. On fait référence, la note de bas de page indique incluant les ventes publiées de janvier à juillet. Au lieu de parler de deux mille sept (2007), ça ne serait pas mieux de parler de deux mille dix (2010)?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Tout à fait.

Q. [161] O.K. À HQD-1, Doc. 1, sa ligne 7 à page 20 et

je cite toujours :

> L'aléa sur la demande prévue provient de l'impossibilité de prévoir parfaitement l'évolution des variables économiques, démographiques, énergétiques ainsi que des erreurs intrinsèques à la modélisation de l'impact de ces variables sur la prévision de la demande d'électricité.

En termes de facilité de prévision si vous me permettez l'expression, est-ce que c'est plus difficile de prévoir justement toutes les questions de choix politique, économique par rapport à la demande à moyen et à long terme, parce que là on parle il y a de la hausse du tarif patrimonial, il y a des contrats spéciaux accordés et il y a aussi quand même j'imagine, et là je ne fais pas référence au décret, je veux rassurer mon confrère, il y a quand même j'imagine que vous-même vous examinez des tendances politiques, des choix politiques à caractère économique pour autant le Québec que le Canada, mais pour le Québec est-ce que c'est quelque chose qui est considéré?

M. YVES NADEAU :

R. Non. On ne considère aucune considération politique

dans notre prévision. On fonctionne soit avec des décrets ou soit des intentions annoncées, des plans d'action. Il faut que ce soit concret. Le résultat de l'analyse d'aléa qui est présenté ici c'est une analyse purement mathématique.

Me DENIS FALARDEAU :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Falardeau. Donc la Régie va prendre une pause jusqu'à une heure et trente (1 h 30), et je vous souhaite un bon appétit.

PAUSE

(13 h 30)

LE PRÉSIDENT :

Maître Fraser.

Me ÉRIC FRASER :

Oui. Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les Régisseurs. J'aimerais vous faire part d'un enjeu calendrier, aussi bien vous en faire part tout de suite. Nous on a, comme vous le savez, on a des gens de Québec et de Gaspé qui sont ici pour le panel 3. Ils sont déjà en ville pour le panel 3. On a évidemment une journée de retard, donc je vous soumets une espèce de tentative de proposition. Notre crainte étant que le panel 3 passe aux

environs de vendredi, mais pas nécessairement, pas certain qu'il passe vendredi. Donc, qu'il arrive vendredi et qu'il soit soit reporté au lundi ou soit la preuve soit scindée vendredi et lundi. Donc, c'est des gens qui seraient pris pour passer le week-end à Montréal, Donc, notre proposition est la suivante. On termine le panel 1 aujourd'hui et on commence demain matin avec le panel 3 qu'on pourra faire au complet. Et on termine avec le panel 2 qui, lui, pourra se poursuivre vendredi et lundi sans problème. Ou alternativement, on procède dans l'ordre, mais mon seul problème c'est que je vous demanderais à ce moment-là que le panel 3 sur les réseaux autonomes passe lundi. Comme ça il n'aurait pas à attendre et se voir reporter jusqu'à lundi.

Parce que si on regarde l'état du calendrier aujourd'hui, normalement, si on procède dans l'ordre, le panel 2 va être terminé vendredi en fin de journée. Nous on a calculé qu'il y avait pour dix (10) heures de contre-interrogatoire sur le panel 2 et on n'a pas calculé la Régie, donc on ne sait pas quel est le temps prévu de la Régie. Donc, dix (10) heures c'est deux bonnes journées. Et évidemment, ça va être des journées qui vont

être bien chargées. Donc, si on y va dans l'ordre, les gens de réseaux autonomes ne témoigneront pas avant lundi.

Donc, la proposition c'est soit de les faire témoigner dès demain matin et de mettre ça derrière nous ou de les mettre au calendrier lundi pour éviter qu'il y ait trop de déplacements.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Fraser. Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

Si je peux me permettre en réponse. Je comprends les contraintes de temps. Nous, face à la décision rendue ce matin puis aux questions qu'on va reprendre et aux ajustements qu'on aura possiblement à faire à notre présentation, si on a des réponses, puis voulant avoir le temps, et on est les premiers à présenter notre preuve. Je vous suggérerais d'adopter la deuxième solution proposée par mon confrère qui est de mettre le réseau autonome à lundi.

Pour ce qui est des disponibilités de mon expert, vous vous souviendrez que je vous avais écrit qu'il y avait des problèmes de disponibilité la semaine dernière. Bien, on en a justement parlé sur l'heure du lunch. J'ai revérifié avec lui,

parce que ça s'étendait, s'il pouvait être disponible la semaine prochaine et il a annulé les vacances qu'il devait prendre avec son épouse, il a reporté ça. Alors, on serait disponible pour continuer sans aucun problème.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends que vous êtes disponible pour contre-interroger le panel 2 dès demain matin.

Me HÉLÈNE SICARD :

Ah! Absolument. Moi je suis disponible. C'est pour ça que je vous dis ma préférence va à ce que les réseaux autonomes soient entendus lundi et qu'on suive l'ordre prévu. Parce que moi comme intervenante, dépendant des réponses que j'aurai suite à votre décision de ce matin, ça me donne cette journée-là pour ajuster en conséquence la présentation que vous fera mon panel.

LE PRÉSIDENT :

J'ai bien compris, Maître Sicard.

Me HÉLÈNE SICARD :

O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

Maître Lussier, vous vouliez intervenir? Bonjour.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Concernant

l'ACEF de l'Outaouais, le témoin qu'elle fera entendre a prévu quitter le pays en avion pour lundi soir. Donc, la présentation du témoignage était prévue avant ce moment et s'il était possible de prendre en considération cet élément et de faire en sorte que l'ACEF de l'Outaouais puisse présenter son témoin de sorte à ce que l'avion puisse être pris lundi soir, ça serait fort apprécié de la part de l'intervenante, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

C'est pris en note. Merci bien.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

Alors rebonjour, Monsieur le Président, Messieurs les Régisseurs. Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais.

Q. [162] Bonjour aux membres du panel. Je vais vous demander pour débuter de prendre le complément de réponse à la demande de renseignements numéro 1.

LE PRÉSIDENT :

Si vous me permettez, Maître Lussier, juste un petit point.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Oui. Ah! Pardon.

LE PRÉSIDENT :

C'est réglé?

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Je suis désolée, je pensais que vous preniez ça en délibéré et que nous procédions tout de suite. Alors, je m'excuse et je mets une pause sur le contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Quant au réaménagement de l'horaire du calendrier d'audience donc. Écoutez, on va vous revenir là-dessus après la prochaine pause. J'aimerais parler avec notre équipe puis on va vous revenir là-dessus.

Me ÉRIC FRASER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Donc, Maître Lussier, je m'excuse mais je vous réinvite. C'est à vous.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Merci.

Q. [163] Alors rebonjour aux membres du panel. Je vous demande de prendre la pièce HQD-5, Document 2 qui est le complément de réponse d'Hydro-Québec Distribution à la demande de renseignements numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais. À la page 3, à la question 2, au complément de réponse où le Distributeur mentionne que, tel que précisé à la

section 4.5 de la pièce en question :

> Le Distributeur a étudié en 2006-2007 le potentiel technico-économique des mesures ou technologies de réduction de la demande en puissance et l'évaluation a été approfondie en 2008 et 2009.

Est-ce que l'étude du potentiel technico-économique de gestion de la demande a porté sur les trois mesures qui sont : 1- les accumulateurs thermiques, 2- les chauffe-eau à trois éléments et 3- la biénergie?

M. STÉPHANE VERRET :

R. Je vous inviterais à poser la question au panel numéro 2, à madame Michelle Labrecque qui sera davantage en mesure de répondre à cette question.

Q. [164] D'accord. Maintenant je vais vous demander de prendre comme autre document HQD-4, Document 2 qui sont les réponses d'Hydro-Québec à la demande de renseignements numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais. À la page 8 à la question 3, la réponse 3b) :

> L'effritement des économies d'énergie des programmes d'Hydro-Québec déjà mis en oeuvre est calculé en appliquant aux économies d'énergie réalisées dans

chacun des secteurs un taux d'effritement par secteur de consommation. Ces taux d'effritement par secteur découlent d'hypothèses par programmes élaborés lors de leur mise en place.

Qu'est-ce qui permet au Distributeur de considérer que depuis la date d'implantation des programmes, les taux sont demeurés inchangés?

13 h 40

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Les hypothèses sont établies lorsque les programmes sont définis. Et c'est pour ça que les hypothèses d'effritement sont constantes sur l'ensemble et sont fonction de l'âge de la durée de vie des équipements mis en place. Alors, la durée de vie d'un équipement qui est mis en place en deux mille deux (2002) ne change pas, et c'est en fonction de ça que le taux d'effritement est établi. Je vous réponds, là, mais il demeure que toutes les questions concernant l'efficacité énergétique, que ce soit les programmes déjà mis en oeuvre par Hydro-Québec ou encore les programmes du Plan global en efficacité énergétique, ce serait beaucoup mieux... vous auriez des bien meilleures

réponses en les adressant à Michèle Labrecque.

Q. [165] D'accord. Donc, puisqu'il était question de taux d'effritement, ainsi je pensais que le panel 1 pouvait être le bon endroit, mais si c'est préférable panel 2, j'en prends note et c'est ce qu'on fera.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Avec la réserve que les programmes dont on parle ici, les taux d'effritement qu'on observe ici, ce sont des programmes qui ont déjà été mis en oeuvre, donc c'est au courant des années quatre-vingt-dix (90). Alors, je ne serais pas surpris que certaines des questions que vous poserez, madame Labrecque n'aurait probablement pas la réponse à ça. Donc, sujet à des engagements qui pourraient être pris au moment du contre-interrogatoire de madame Labrecque là-dessus, parce que, encore une fois, ça remonte à des programmes mis en oeuvre au milieu des années quatre-vingt-dix (90).

Q. [166] D'accord. Donc, dans la mesure où, avec le panel 2, il est possible d'obtenir l'information souhaitée, soit sous forme de réponse ou soit sous forme d'engagement, ça va. Ce que je souhaite éviter, c'est qu'on nous dise : Bien, vous auriez dû poser la question au panel 1.

R. Ça n'arrivera pas.

Q. [167] D'accord. Merci.

R. Ça ne devrait pas arriver.

Q. [168] Dans le dossier, nous avons lu à la pièce... et je vais vous lire la phrase en question, et vous êtes évidemment libre d'aller la retracer. Dans HQD-1, Document 1, à la page 17, on lit aux lignes 6 et 7 que :

> La prévision des besoins en puissance à la pointe d'hiver est établie à partir de la prévision des besoins en énergie.

Est-ce que le Distributeur confirme que la méthode utilisée pour l'établissement de la prévision des besoins en puissance est celle qui prend en considération le facteur d'utilisation de la charge locale?

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. En fait, la méthodologie qui nous amène à établir la prévision de besoins en puissance, elle a été décrite dans le... dans l'annexe méthodologique du précédent plan. Et en fait, ce n'est pas aussi simple que d'appliquer un facteur d'utilisation de charge locale. Qui, d'ailleurs, quand on parle de charge locale, elle est établie sur... elle

s'appuie sur la prévision de besoins que vous voyez ici. Donc, le facteur d'utilisation qu'on peut découler de la prévision de charge locale est la résultante de notre méthodologie qui n'est pas simplement d'appliquer un facteur d'utilisation sur de l'énergie.

Q. [169] Donc, il s'agit... Le Distributeur confirme qu'il s'agit de la méthode globale et non de la méthode par usage ou par catégorie de clientèle?

R. Non, c'est vraiment une méthode par usage.

Q. [170] C'est une méthode par usage?

R. Oui, c'est une méthode par usage. Et l'évolution de la prévision en puissance tient compte des évolutions des usages en énergie.

Q. [171] Et c'est également une méthode, quand on parle d'usages, on parle aussi de catégorie de clientèle. Je veux simplement clarifier ou qu'est-ce qu'on entend par usages du côté du Distributeur?

R. Les usages qui sont considérés, c'est, bon, évidemment, il y a le chauffage des locaux; bon, il y a la climatisation; il y a le chauffage de l'eau résidentiel et agricole; il y a l'industriel petite et moyenne entreprise; l'industriel grande entreprise; et le « autres » autres usages aussi qui regroupe toute une variété de catégories

d'usages. On a juste à penser à l'éclairage ou aux électroménagers, ou même l'usage interne. C'est un regroupement d'usages qu'on... Donc, la prévision s'appuie sur l'évolution de l'énergie de ces usages-là.

Et si on prend un exemple fort simple qui serait que le chauffage des locaux montre une croissance d'énergie plus forte par rapport aux autres usages. Mais évidemment le chauffage des locaux a une présence plus importante en mois d'hiver. Donc, son impact sur la prévision de puissance va être plus fort qu'une même évolution dans l'industriel grande entreprise, par exemple. Donc, c'est une méthodologie qui s'appuie vraiment sur des évolutions d'énergie pour chacun des usages, et la prévision de puissance en tient compte.

Q. [172] Maintenant, au sujet des appels au public quant à la réduction en puissance. D'abord, j'aimerais qu'on clarifie qui fait cet appel au public. Parce qu'Hydro-Québec, c'est, entre autres, en grande partie, Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec Transport, Hydro-Québec Production et autres. Qui fait cet appel de réduction en puissance au public? Est-ce que c'est le

Distributeur, le Transporteur?

M. YVES NADEAU :

R. À notre connaissance, l'appel en question est fait par l'opérateur, l'opérateur du réseau. Donc, c'est TransÉnergie qui... Bon. C'est sûr qu'il y a des mécanismes de transmission, de communication de l'information. C'est certain qu'il y a des services au Distributeur qui participent à ça. Mais les appels au public dont on entend parler, c'est pour l'ensemble du réseau d'Hydro-Québec. Donc, en l'occurrence l'opérateur, c'est TransÉnergie.

Q. [173] L'ACEF de l'Outaouais essaie de bien comprendre justement l'interaction entre les diverses parties d'Hydro-Québec quant à l'appel en puissance. Je comprends qu'Hydro-Québec TransÉnergie est celui, est l'opérateur donc qui fait ces appels au public et qu'il y a une communication entre le Distributeur et le Transporteur. Comment ça se passe à l'interne cette interaction-là?

M. STÉPHANE VERRET :

R. Écoutez, je ne pense pas que les témoins sur ce panel-ci sont en mesure de répondre à cette question-là. Je pense que ce serait davantage au panel numéro 2. Dans la mesure où je crois que

c'est davantage ces personnes-là qui seraient impliquées dans un échange avec TransÉnergie. Donc, c'est certainement une question que je vous invite à poser à monsieur Zayat et son équipe lorsqu'il sera ici.

Q. [174] D'accord. Et ma prochaine question, encore une fois, répondez au meilleur de votre connaissance, et si jamais c'est le panel 2, on fonctionnera comme ça aussi. Lorsqu'on procède à un appel au public pour réduire la puissance, même si le but recherché, l'objectif recherché, c'est d'avoir... c'est d'avoir un impact au moment de la pointe, est-ce que le Distributeur constate qu'il y a ou qu'il peut y avoir effectivement un impact dans les jours ou dans les heures qui suivent cette pointe-là? C'est-à-dire qu'il y a un moment de réaction entre l'appel qui est lancé au public, le public qui entend le message, et le public qui se donne le temps de mettre en application ce qui lui a été demandé.

R. Je crois que monsieur Deslauriers a répondu ce matin à cette question-là en disant qu'effectivement les données qu'on retrouvait au dossier étaient celles au moment de la pointe. Mais je pense qu'il mentionnait dans un exemple que,

disons, la pointe est arrivée à mettons vingt heures (20 h), bien, à dix-neuf heures (19 h), il y avait certainement une contribution au niveau de l'appel au public. Donc, dans les heures qui sont autour. Alors, il y a certainement une contribution qui est faite. Mais comme on disait, on le mesurait a posteriori. Et a posteriori, ce qui nous intéresse davantage, c'est de savoir la contribution que ça a eu au moment de la pointe.

Q. [175] Au moment où on se parle, c'est ce qui intéresse le Distributeur, ça, on le comprend bien. Mais le Distributeur constate effectivement que l'être humain, la population réagit à l'appel non pas seulement au moment de la pointe, mais à partir du moment où l'appel est effectué jusqu'au moment où elle met en application ce qu'on lui demande dans l'appel en question. Ça, vous le reconnaissez, le Distributeur le constate dans les faits, n'est-ce pas?

M. YVES NADEAU :

R. Oui.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Oui. Et d'autant plus qu'à priori, la population ne connaît pas le moment exact de la pointe. Tu le sais après.

13 h 50

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [176] Maintenant, au niveau de la prévision, du processus de prévision de la demande - et c'est probablement ma dernière question - le Distributeur procède comment? Il consulte qui? Le processus se fait comment? À l'interne, le Distributeur, est-ce qu'il consulte d'autres entités? Et à l'externe, est-ce que le Distributeur consulte le ministère des Ressources naturelles? Est-ce qu'il consulte d'autres organismes? Qui participe au processus de prévision de la demande, en termes de consultation de la part du Distributeur?

M. YVES NADEAU :

R. Bien, votre ligne de questions à date portait sur la prévision de la pointe. Est-ce que ça tient toujours ou... Parce que c'est très très large votre question là.

Q. [177] Exactement, effectivement, ma question, elle est bien large et merci de le préciser. Elle ne concerne pas seulement la pointe, mais en général, lorsque le Distributeur procède à sa prévision de la demande, qui va-t-il consulter dans le processus, s'il y a un processus de consultation? Et comment se fait-il? C'est ce qu'on cherche

davantage à comprendre

R. Bien, essentiellement, le Distributeur procède en vertu de sa méthodologie là selon ses propres processus internes. En vertu des informations qui sont résultats d'analyses internes et aussi de consultation du consensus sur la prévision économique. La même chose au niveau de la prévision du prix du gaz et du prix du pétrole.

Quand, par exemple, à l'évolution des charges industrielles, bien là, au-delà de la prévision économique de valeurs ajoutées industrielles qu'on fait par secteur ou sous-secteur industriel, au-delà de ça, il y a un groupe chez nous qui regarde... de concert avec les intervenants du gouvernement, les intervenants institutionnels, quels sont les projets, quels sont les grands projets d'investissement dans les grands secteurs industriels.

Donc, bien sûr, on s'alimente de ces informations-là. Et en plus, un processus qui vient de la consultation des délégués, des chargés de compte associés à chacun de nos grands clients industriels qui nous alimentent en informations quant au projet d'addition de charges au cours des deux, trois prochaines années. C'est à peu près

l'horizon maximum sur lequel les grands industriels peuvent nous donner des indications qui sont... qui sont valables disons. Et donc, c'est en vertu de ça qu'on peut enrichir notre prévision au-delà de nos propres analyses du contexte économique et énergétique en général.

Q. [178] Et je comprends donc de votre réponse qu'il y a une consultation au niveau des données et des connaissances à l'interne. Je comprends aussi que le Distributeur va voir auprès du gouvernement, c'est ce que j'ai entendu, et de certaines autorités gouvernementales. Je comprends aussi qu'il y a de l'information qu'on va chercher auprès de l'industrie, des industriels. Est-ce que ce processus de consultation-là, d'une part, il est structuré? Et d'autre part, est-ce qu'il y a d'autres institutions ou intervenants qui sont - et quand je dis « intervenants », ce n'est pas nécessairement dans le sens d'intervenants devant la Régie, c'est dans le sens plus large - dans le processus de prévision?

R. Bien, c'est un processus interne structuré au sens, oui, on a des échéances de prévision. Il faut que les intrants nous parviennent à tel moment. Donc, il y a justement des intrants, des informations

quant à la mise à jour des projets d'addition de charges que l'on obtient fréquemment et régulièrement, mais encore là, c'est surtout en vertu de processus internes à la division.

Et puis, quand, à l'état des discussions avec le gouvernement, bien, le plus souvent qu'autrement, on en prend acte, parfois même lorsque c'est rendu public, mais...

Bon. Pour vous donner des exemples précis, au cours des deux, trois dernières semaines, il y a eu des annonces de grands projets dans le secteur industriel, le secteur minier, pour le nommer, et ces projets-là, bien que l'annonce en a été faite publique tout récemment, c'était déjà prévu dans notre prévision de la demande, telle qu'on l'a au Plan d'approvisionnement. Donc, ce ne sont pas des éléments nouveaux là, des éléments de surprise là.

Q. [179] D'accord. Je vous remercie. Ça complète nos questions pour le panel 1, sous réserve de poser les questions restantes au panel 2. Merci. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Lussier. La Régie appelle Maître Neuman pour Stratégies énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la

pollution atmosphérique.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [180] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les Régisseurs. Bonjour Messieurs, Madame. Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'AQLPA. Mes premières questions s'adressent à monsieur Nadeau et portent sur le rapport d'expertise de monsieur Jacques Fontaine qui est la cote C-SÉ/AQLPA-0012, SÉ/AQLPA-1, Document 1, et on va se rendre à la page 13 de ce document. Est-ce que vous avez le document, Monsieur Nadeau? Oui.

Donc, ma question porte sur l'asymétrie qui est mentionnée à cette page. Et je tiens à vous remercier, Monsieur Nadeau, pour les précisions que vous avez fournies au tout début de votre témoignage tout à l'heure.

Donc, sur cette page 13, il y a une citation qui provient d'un document d'Hydro-Québec Distribution où il est mentionné que le risque, le risque prévisionnel, concernant les clients grandes entreprises, est asymétrique.

D'abord, est-ce qu'il est exact de comprendre, quand vous parlez d'un risque asymétrique, de comprendre le sens de cette asymétrie, à savoir que l'asymétrie va dans le sens

suivant, que le risque d'Hydro-Québec Distribution à la baisse, que le réel soit à la baisse est plus élevé que le risque que le réel soit à la hausse? Est-ce que c'est dans ce sens-là que vous parlez d'une asymétrie? Est-ce que c'est dans cette direction-là?

M. YVES NADEAU :

R. L'asymétrie est essentiellement qualifiée au sens du fait que notre scénario moyen n'est justement pas centré exactement entre le faible et le fort. Il est plus près du scénario faible. Donc, c'est dans ce sens-là qu'il y a asymétrie.

Et la raison de ça nous paraît maintenant évidente, eu égard à notre tendance à surestimer les ventes à la grande entreprise dans le passé. Alors, c'est une façon pour nous de... de tenir compte, de pondérer ce risque-là tout en n'écartant pas la possibilité d'un scénario fort. Tout le monde l'espère ici pour l'économie du Québec.

Q. [181] Donc, votre scénario moyen est plus proche du scénario faible qu'il ne l'est du scénario fort.

R. Exact.

Q. [182] Est-ce qu'il faut conclure de cette affirmation que votre scénario moyen aurait une probabilité de réalisation supérieure à cinquante

pour cent (50 %)?

R. Non.

Q. [183] Je passe à un autre aspect de la prévision de la demande. On a parlé, vous avez parlé, d'ailleurs il y a quelques instants, en réponse à ma consoeur de l'ACEF de l'Outaouais, des consultations qui ont eu lieu sur la prévision de la demande. Est-ce qu'il existe ou est-ce qu'il a existé un comité consultatif externe, donc composé de gens hors d'Hydro-Québec, sur la prévision de la demande?

R. Il a existé jadis, oui, je crois au milieu des années quatre-vingt-dix (90) ou même avant, un tel comité consultatif.

Q. [184] O.K. Et ce comité n'existe plus depuis quand? Est-ce que vous le savez ou approximativement?

R. On me dit autour de mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995). Chose certaine, lorsque je suis arrivé en poste, il n'existait plus déjà.

14 h 00

Q. [185] D'accord. Dans le rapport de monsieur Fontaine que je vous ai cité tout à l'heure à sa recommandation 1-2, je pourrais vous référer au sommaire des recommandations qui se trouve au début du rapport qui est plus facile aux fins de référence. Afin de gérer le risque de fermeture de

grands clients industriels existants, notre expert monsieur Fontaine invite Hydro-Québec Distribution à s'inspirer à l'avenir de ses propres pratiques de gestion du risque de crédit de la clientèle grande puissance en faisant appel aux analyses de risque effectuées par les agences de notation et par celles qu'Hydro-Québec effectue elle-même. Est-ce que c'est une avenue que vous considéreriez ou même que vous considérez déjà?

M. YVES NADEAU :

R. C'est une avenue que l'on considère déjà, en fait ça fait partie comme tel du processus interne bien que je ne l'ai pas précisé tantôt, mais c'est évident que la direction qui s'occupe des considérations de recouvrement, quelque soit l'envergure des clients, sont bien au fait de l'état du risque, du risque de crédit, de recouvrement de certains de nos clients et par voie de conséquence c'est quelque chose dont on peut tenir compte bien que, comme on dit, plus souvent qu'autrement le mal est déjà fait, les difficultés sont déjà connues rendues à ce moment-là.

Et effectivement rendu avec cet état d'informations là, il ne reste plus grand chose à faire souvent au sens que si on n'a pas déjà fait

provisions, il faut en faire d'autres, mais la plupart du temps c'est qu'on n'a pu se donner des provisions en conséquence là.

Q. [186] Est-ce qu'au fait des prévisions sectorielles, des perspectives d'avenir de certains secteurs, notamment le secteur important des pâtes et papiers afin d'avoir une vue d'ensemble à long terme, plus à long terme des perspectives de fermeture qui pourraient exister ou de diminution de la demande?

R. On fait une vigie là des différents grands secteurs, mais sans avoir la prétention de faire une prévision de chaque sous-secteur, là ça prendrait encore plus de ressources que nous n'en avons. Cependant c'est évident que lorsqu'il y a des études disponibles, des études de consultants. On achète ces services-là de temps à autre et puis on s'en sert. Mais encore là ce ne sont jamais des études que l'on peut transposer directement dans notre propre prévision, il faut qu'on fasse nous-même notre propre positionnement, mais ce sont des informations auxquelles on a accès, en fait on paie pour ces études-là et dans le passé il y en a eu dans le secteur de la chimie, secteur des pâtes et papiers et, mais encore là, personne n'a de boule

de cristal non plus. Donc on s'en sert, mais là aussi eux autres aussi ont le droit de se tromper.

Q. [187] Ce sont des études que vous commandez vous-même pour vos besoins ou simplement vous acquérez des études qui se trouvent par hasard déjà disponibles?

R. Les deux cas sont possibles.

Q. [188] Est-ce que ces études sont publiées, est-ce qu'elles sont publiques?

R. Bien lorsqu'on est le commanditaire de ces études-là, bien entendu vous comprendrez que ce n'est pas du domaine public ou lorsque vous le savez aussi on achète des prévisions du Conference Board, on a vu qu'on n'était pas en mesure ou autorisé à les diffuser, bien c'est le cas aussi de ces études-là.

Q. [189] À la recommandation 1.4 du même rapport, où il est question de gérer le risque relatif aux pertes de ventes reliées aux grèves. L'affirmation faite par notre expert à la fin de cette recommandation est qu'il lui semble que le Distributeur ne considère pas l'impact de grève à moins qu'une telle grève ne soit déjà en cours. Donc qu'elle affecte déjà réellement la demande. Est-ce que c'est exact ou au contraire est-ce qu'il y a une, de façon générique ou sectorielle, est-ce

qu'il y a une prévision qui est faite de ralentissement qui pourrait venir d'un tel événement?

R. Cette préoccupation-là vient d'un long historique où il y avait beaucoup disons de conflits de travail qui perduraient. Je crois que c'est dans les années quatre-vingt (80), quatre-vingt-dix (90) où il était d'usage à ce moment-là de s'accorder des provisions négatives pour tenir compte d'éventuelles grèves.

Le contexte a quand même beaucoup évolué et puis on s'est rendu compte que ces provisions-là n'étaient plus requises ou certainement plus justifiées. Par contre, le fait de prendre des provisions pour des fermetures éventuelles permettent, en ce sens-là, de nous couvrir et surtout c'est que lorsqu'il y a des grèves en vue comme on dit ou on sait qu'il y a des difficultés de relations de travail qui menacent des fermetures temporaires par exemple. Alors dans la prévision cette fois-ci de court terme on peut avoir des provisions en ce sens-là, mais pour la prévision de long terme, celle qui sert au plan d'approvisionnement, il n'y a aucune provision pour des grèves.

(14 h 10)

Q. [190] À la recommandation 1.5, notre expert vous recommande de modéliser le risque de retard de nouveaux projets par rapport aux dates qui sont officiellement annoncées. Est-ce que vous le faites déjà ou quelles sont les mesures que vous prenez pour gérer la possibilité qui peut arriver, qui arrive assez souvent que les dates annoncées pour le début du projet dans des annonces gouvernementales officielles ou autres ne se réalisent pas et qu'il y ait un décalage quant à l'ouverture d'un nouveau projet?

M. YVES NADEAU :

R. Bien, là-dessus je dois dire qu'évidemment avec un scénario moyen ou un scénario déterministe, tel qu'il apparaît en preuve au dossier, on n'a pas le choix que de définir une date future, bien qu'incertaine, aussi incertaine soit-elle. Et vous avez raison de dire qu'il peut y avoir une incertitude, un risque à cet effet. Et en ce sens-là le risque est non pas modélisé je dirais, mais plus... ou estimé ou simulé en vertu de simples scénarios, scénarios à la marge. Et puis dans ce sens-là c'est de cette manière-là qu'ils sont pris en compte. Et nos scénarios d'encadrement justement

reflètent ça directement. Alors, ça peut être dans le cas d'un scénario fort à une certaine accélération dans la mise en production, la montée de charge. Ou l'autre alternative dans le cas d'un scénario faible, un report, un report dans le dossier, dans le déploiement du projet.

Donc, c'est pris en compte déjà dans nos scénarios. Mais encore une fois dans un scénario moyen il faut tout de même qu'on ait une hypothèse précise, là.

Q. [191] Donc, il n'y a pas de provisions à cet effet dans le scénario moyen?

R. Non.

Q. [192] Non. Je vais passer maintenant à la question de la prévision de la demande relative aux véhicules électriques. Je ne sais pas si c'est monsieur Nadeau qui continuera d'être mon interlocuteur sur cette question-là.

En vous référant à un autre rapport que nous avons produit qui est S.É./AQLPA-0016, qui est la version révisée de S.É./AQLPA-1, Document 1. Pardon, Document 2 je veux dire. Là encore on peut se référer aux deux recommandations 1-7 et 1-8 qui se trouvent sommaire au début du document. Monsieur Nadeau, dans vos... O.K., je vais attendre que vous

ayez le document.

Nous recommandions par la voix de madame Brigitte Blais que soit intégré, et je comprends que vous êtes d'accord, vous l'avez mentionné au tout début de votre témoignage aujourd'hui, que l'on intègre au prochain état d'avancement une mise à jour des prévisions des différents secteurs de consommation de manière à ce qu'elles soient compatibles avec l'intégration du Plan d'action du gouvernement du Québec deux mille onze-deux mille vingt (2011-2020) sur les véhicules électriques. Et nous comprenons qu'il n'est pas possible, et nous le demandons pas, de l'intégrer à la présente prévision étant donné ce qu'on sait déjà tous que, comme la date de la prévision a été faite au début du printemps deux mille dix (2010), on ne peut pas intégrer des informations qui n'étaient pas connues à ce moment-là.

À nos recommandations, nous vous invitons donc à intégrer le Plan d'action du gouvernement du Québec sur les véhicules électriques, ses projections au scénario moyen de la demande, donc telle qu'elle sera exprimée dans votre état d'avancement. Est-ce que je comprends que c'est bel et bien ça votre intention que ça sera dorénavant

intégré au scénario moyen?

R. C'est notre intention de l'intégrer dans le scénario moyen de la prévision de la demande qui servira à l'état d'avancement cette année.

Q. [193] D'accord. Et est-ce que l'on peut compter sur vous pour intégrer dans cet état d'avancement une ventilation qui permettra, un peu de la même manière que la preuve en a été faite au présent dossier, au présent dossier c'était sous la cote B-0036, HQD-4, Document 7. B-0036, HQD-4, Document 7 c'étaient les fichiers Excel qui montraient les trois scénarios quant aux prévisions de la demande relative aux véhicules électriques. Est-ce qu'on peut compter sur vous pour mettre à jour cette pièce de manière à ce qu'on puisse ventiler selon le secteur de consommation puis à l'intérieur du secteur de consommation selon le type de véhicules, c'est-à-dire qu'ils soient électriques purs ou hybrides, l'état de votre prévision telle qu'elle sera dans cet état d'avancement?

R. Bien, l'état d'avancement ne prescrit pas d'avoir ce genre d'exigence-là en termes de contenu. Moi ce que je vous ai mentionné tantôt c'est qu'on était pour l'intégrer dans les résultats, mais que les exigences du présent plan sont beaucoup plus

grandes et beaucoup, c'est beaucoup plus étoffé que dans un état d'avancement. Alors, je ne vois pas.

Q. [194] Si je pouvais vous le suggérer.

R. Oui.

Q. [195] Parce qu'autrement l'état de votre prévision quant aux véhicules électriques serait invisible, il n'y aurait aucun moyen de le lire. On aurait une prévision par secteur de consommation, donc on aurait résidentiel, domestique agricole, on aurait CI, CI industriel, Grandes entreprises et autres. Mais on ne saurait pas à l'intérieur de chacune de ces prévisions ce qui a changé quant aux véhicules électriques.

14 h 15

R. L'essentiel des hypothèses, des paramètres pourront être énoncés dans le texte.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [196] En ce qui concerne votre projection actuellement déposée à la pièce que j'ai citée tout à l'heure, B-0036, HQD-4, Document 7, donc je comprends qu'il n'est pas question dans ce document d'intégrer le plan québécois qui n'était pas connu à l'époque. Mais, déjà comme il est basé... comme ce document est basé sur l'état de la prévision tel qu'il a été fait vers le mois d'avril deux mille

dix (2010), nous sommes surpris qu'il n'y a aucune prévision de véhicule électrique pour les secteurs commercial, industriel, industriel grande entreprise.

À notre connaissance, il y a des véhicules électriques même dans ce secteur, et même Hydro-Québec elle-même a des véhicules électriques. Donc, comment se fait-il que, dans ces tableaux-là, vous n'avez de véhicule électrique que pour le secteur « autres », je comprends que c'est le transport en commun électrique, et pour le secteur domestique agricole?

R. Non, il faut comprendre qu'il n'y a pas eu de grand scénario pour éclater ça dans les différents secteurs. D'ailleurs, vous avez déjà une indication très précise là des chiffres qui sont en cause là. Donc, l'hypothèse qui était dans le Plan était d'une pénétration dix (10) fois moindre, à l'horizon deux mille vingt (2020) que qu'est-ce qui est maintenant dans le nouveau plan d'action gouvernemental. Donc, comme on dit, on ne s'attarde pas à couper les cheveux en quatre.

Et ce qu'il a été mentionné tantôt, ce matin, à cet égard-là, c'est qu'on l'avait tout simplement attribué au secteur résidentiel puisque

les véhicules hybrides sont rechargés en plus grande partie par les consommateurs à leur résidence.

Q. [197] O.K. Donc, même les véhicules... Parce que quand je pense à Hydro-Québec, je sais qu'il y a des camions qui fonctionnent à l'électricité ou hybride là, je ne suis pas sûr, ou les deux là. Donc, ils ont été attribués, dans ces tableaux-là, au secteur domestique agricole, c'est bien ça?

R. Encore une fois, parce qu'on n'était certainement pas dans ce genre de raffinement-là, oui.

Q. [198] D'accord. O.K. Je vous remercie bien.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman. Maître Gariépy pour le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY :

Q. [199] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les Régisseurs. Bonjour au Panel. Annie Gariépy pour le RNCREQ. Vous allez probablement me dire que vous n'êtes pas en mesure de répondre à mes questions et que vous me renvoyez au réseau autonome, mais je tente le coup quand même. J'ai une question au niveau de la prévision de la demande des réseaux autonomes, précisément sur Schefferville.

Je vous réfère au document HQD-2, Document 2, à l'Annexe 7 qui est à la page 68, au tableau A-7.6.0.A. Donc, je m'intéresse particulièrement au taux de perte qu'on peut observer. Bien, pas « au taux de perte », à la perte qu'on peut observer jusqu'en deux mille vingt (2020) là qui représente neuf virgule trois gigawattheures (9,3 GWh).

Si on crée un taux de perte à partir des ventes là, on tourne aux environs d'un taux de perte de vingt virgule huit pour cent (20,8 %). Donc, ce que, moi, je voudrais savoir, c'est : est-ce que vous pouvez m'expliquer la raison du taux de perte qui serait aussi important jusqu'en deux mille vingt (2020) pour le réseau de Schefferville?

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. Oui, on va être en mesure de répondre. Donc, évidemment, le taux de perte que vous calculez, c'est un taux de perte qui est quand même assez élevé, donc il y a certaines raisons là qui ont été évoquées déjà en demandes de renseignements sur ce taux de perte élevé-là. Donc, il y avait... il y avait l'aspect là qu'il y a des lignes de transport qui sont... qui sont associées au réseau de Schefferville, et aussi, au fait que le réseau de distribution est assez vieillot, donc la

performance n'est pas... n'est peut-être pas à point.

Q. [200] Donc, je comprends de votre réponse que la principale raison, c'est la désuétude du réseau, de la ligne de transport et du réseau de...

R. C'est sûr que c'est difficile de faire le... de trancher entre les deux... entre les deux aspects puisque... puisqu'on ne dispose pas d'information là pour couper le détail de cet... de ce taux élevé.

Q. [201] Comme vous me dites, vous ne disposez peut-être pas des détails pour discriminer à ce point-là, je vais quand même tenter une question un petit peu plus précise. À la pièce HQD-2, Document 1, aux sections 6.6.2 et suivantes, le Distributeur fait mention de la reconstruction des réseaux de transport et de distribution de Schefferville.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Excusez-moi. Je vais demander pour la référence là.

Q. [202] Certainement.

R. HQD...

Q. [203] 2.

R. ... 2, Document 1?

Q. [204] C'est ça.

R. Oui.

Q. [205] Sections 6.6.2 et suivantes, page 42.

R. O.K. Oui.

Q. [206] Donc, on y fait mention de l'avant-projet de reconstruction. Par contre, il n'y a pas, ni à l'horizon deux mille treize (2013) ni à l'horizon deux mille vingt (2020), de date ou de précision sur cet avant-projet ou cette possibilité de reconstruction. Avez-vous des détails?

R. Bon. Là on vient d'atteindre les limites de ce panel-là à répondre aux questions. Mais, écoutez, au niveau du panel numéro 3, monsieur Perron, Roger Perron qui est responsable de tous les réseaux autonomes, pourra certainement vous fournir des informations concernant Schefferville. Il a bien l'intention de le faire.

Q. [207] C'est entendu. Je vous remercie. Ça complète.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Gariépy. Maître Gertler pour LE Regroupement des organismes environnementaux en énergie

14 h 25

Avant que vous débutiez, Maître Gertler, permettez-moi de vous transmettre, la Régie vous transmet de vive voix nos sympathies à la suite du décès de

votre père. Vous pouvez procéder.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est apprécié. Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les Régisseurs. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Bonjour aussi aux membres du panel. Vous êtes peut-être moins nerveux mais plus fatigués maintenant, j'imagine. On verra jusqu'à quel point nos questions seront référées, je comprends, au panel numéro 2.

Q. [208] Je voulais commencer par rapport à la question des besoins en puissance résidentiels agricoles. Et pour ça, je vous réfère au document HQD-1, Document 1 à la page 7 et également à HQD-1, Document 2, Annexe 2C, et plus particulièrement à la page 118. Et à la page 7, on lit à la ligne 17 :

> Malgré cette baisse de la prévision de la demande en énergie, les besoins du secteur Résidentiel et agricole connaissent une forte croissance, notamment au cours des mois d'hiver, ce qui a pour conséquence de hausser les besoins en puissance.

Et dans HQD-1, Document 2, Annexe 2C, à la page 118, on donne un peu plus de détail, et on

mentionne particulièrement que cette hausse est due à... là, je suis aux lignes 13 à 15 à la page 118 que :

> Ce changement s'explique essentiellement par le dynamisme du marché de l'habitation de même que par les nombreuses conversions en électricité observées ces dernières années.

Alors, j'ai quelques questions par rapport à cet aspect-là de la preuve. Donc, je dois comprendre, on parle de résidentiel et agricole, mais le phénomène est plus résidentiel qu'agricole si je comprends bien. C'est un peu un vestige du fait que ces deux-là soient considérés ensemble. Est-ce que j'ai raison de...

M. YVES NADEAU :

R. Oui, oui, on parle surtout du secteur résidentiel.

Q. [209] Et que l'augmentation des besoins en puissance est surtout liée au chauffage. Est-ce que c'est correct de dire ça, c'est juste?

M. ALEXANDRE DESLAURIERS :

R. C'est quoi vous voulez comme précision?

Q. [210] Que cette augmentation de la puissance, de la demande en puissance qui est associée au secteur

résidentiel est surtout associée aux besoins pour le chauffage?

R. Bien, ma collègue pourra me corriger s'il faut. Mais je pense que les ventes au résidentiel ont été revues de façon générique, pas juste pour le chauffage. Mais effectivement il y a une bonne partie de la hausse qui affecte le résidentiel qui est attribuable au chauffage des locaux. Donc, c'est des besoins qui sont très présents en pointe.

Q. [211] Oui. Alors, est-ce que vous serez d'accord avec moi que, à ce moment-là, pour s'adresser dans un contexte de planification des approvisionnements, à ces problèmes-là, il faudrait des mesures visant à réduire la charge venant de chauffage dans le résidentiel?

M. STÉPHANE VERRET :

R. C'est probablement les gens davantage du panel numéro 2, madame Labrecque, au niveau de l'efficacité énergétique, qui pourrait répondre à cette question-là. Mais je soulignerais tout de même qu'il y a déjà plusieurs mesures qui sont faites par le Distributeur, qui sont mises en marché par le Distributeur afin de permettre de réduire ces besoins-là. Je pense notamment au niveau de la biénergie qui a une contribution à la

pointe de l'ordre de huit cent quelques mégawatts, donc en réduction de la pointe. Et, ça, c'est au niveau du réseau principal. Bien entendu au niveau des réseaux autonomes, il y a d'autres mesures. Au niveau des programmes de l'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes (les PUEERA) qui contribuent également à la réduction de ces besoins-là. Mais on pourra certainement en discuter davantage au niveau du panel numéro 2.

Q. [212] Très bien. Est-ce que... Puis encore une fois, vous me direz si c'est vous autres. Mais est-ce que vos données par rapport aux besoins en puissance vous permettent de localiser ou identifier une association entre le type de développement urbain, résidentiel et cette augmentation dans la demande? Est-ce que c'est en banlieue? Est-ce que c'est dans le 450? Est-ce que vos chiffres vous permettent de faire ça?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Je ne suis pas certaine de bien comprendre votre question. Est-ce que vous pouvez la reformuler s'il vous plaît?

Q. [213] Bien, qu'est-ce que je veux dire, c'est qu'on voit que, on sait qu'il y a une augmentation dans les besoins en puissance qui viennent

vraisemblablement du secteur résidentiel et surtout des demandes à la pointe pour le chauffage. Et je vous demande si vous êtes capable de dire exactement de quel secteur, quelle région et quel... est-ce que vous êtes capable de faire des correspondances avec le type de développement urbain, unifamilial, en banlieue? Des choses comme ça.

R. À l'origine, la prévision de la demande en énergie, avant de passer en puissance, elle est effectivement, elle repose effectivement sur des hypothèses quant au parc de logements. C'est-à-dire, on ne fera pas la même prévision pour... Notre parc de logements est divisé en unifamilial, multifamilial, et caetera. Et il y a des taux de diffusion du chauffage électrique différents par type de maison et par taille de maison, il y aura des quantités de chauffage électrique. Oui, dans un certain sens, ce que vous dites, le type de maison va influencer la prévision de la demande en énergie et en puissance. Mais après, quand on arrive au niveau de la prévision régionale comme telle, là, le même raffinement n'est pas appliqué.

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Puis ici comme on est dans un contexte pour le

réseau intégré dans son ensemble. ..

Q. [214] Oui?

R. ... on n'a pas vraiment porté d'intérêt sur les aspects de la prévision régionale qui sont dans ce dossier.

Q. [215] Mais j'essaie de comprendre alors, est-ce que vous avez, est-ce que ça serait possible de prendre un engagement qui fournirait les données, dans la mesure qu'elles existent, qui démontreraient la ventilation si on veut de la demande de manière régionale.

R. Non, non. On ne peut pas.

Q. [216] Ou par rapport aux types de maison?

R. Non, il n'y a pas de croisement possible entre région, type de maison, non, on ne pourrait pas.

Q. [217] O.K.

R. Ce n'est pas fait de cette façon-là.

Q. [218] Mais est-ce qu'il y a des études ou est-ce que vous étudiez le phénomène de l'impact qui peut y avoir d'un logement unifamiliale, augmentation de taille des ménages ou nombre de pieds carrés par personne, ces choses-là?

R. C'est déjà tout pris en compte dans notre prévision, dans notre modèle technicoéconomique comme on l'a expliqué dans nos documents du plan

repose sur ce type d'hypothèse, mais une fois que l'on a établi la prévision de la demande, on établit la prévision de la demande en prenant en compte les hypothèses concernant les habitations, les types de logements, les tailles de logements, d'ailleurs c'est bien expliqué dans notre preuve.

On utilise toute l'information qu'on peut tirer de nos sondages et c'est à partir de ça que sont calibrés nos modèles technicoéconomiques. Mais ça nous, c'est des informations, des hypothèses qui nous permettent de calibrer nos modèles et ensuite de faire une bonne prévision au secteur résidentiel dans son ensemble et cette prévision-là est par usage.

Q. [219] Alors votre témoignage si je comprends c'est qu'il n'y a pas de documentation qui nous permettrait de faire un espèce de test de sensibilité pour dire si on changeait le type de bâtiment urbain ou en banlieue quel effet ça pourrait avoir sur un horizon de dix ans sur la demande?

R. Non.

Q. [220] Alors vous prenez la demande ou la prévision c'est comme quelque chose d'externe qui ne nous permet pas à ce moment-là de changer nos choix de

société en fonction?

R. Bien, c'est-à-dire la prévision elle est faite avec les choix de société actuels, on est dans un horizon de dix ans. Donc on incorpore les tendances récentes du marché.

Q. [221] O.K.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Peut-être un complément d'informations, mais là je déborde un peu du domaine de la prévision de la demande. Mais bien entendu Hydro-Québec Distribution s'intéresse tout de même à ces nouveaux développements là qui peuvent arriver dans le marché. Si je pense entre autres à des projets qui ont été financés ou supportés par Hydro-Québec, on pense au développement de la géothermie au niveau communautaire ou que ce soit un projet de développement urbain durable. Alors les nouvelles formes de développement urbain, alors on se tient au courant et on est bien entendu intéressé de voir les contributions énergétiques que peuvent avoir ces formes de développement là.

Q. [222] Merci. Maintenant par rapport au, là je vous réfère à la demande, réponse d'Hydro-Québec à la demande de renseignements numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais, c'est le document HQD-4, Document 2 et

je suis aux pages 10 et 11, c'est la question 4.

Alors la question c'était :

> Veuillez confirmer que sur les dix prochaines années le Distributeur a établi la prévision à long terme de ses besoins en puissance à la pointe d'hiver sans croire à l'effet d'un progrès technologique majeur ou d'un changement de comportement social pouvant changer le modèle actuel de gestion intégrée du réseau électrique de distribution?

Et puis la réponse c'était :

> Le Distributeur le confirme. Par contre, le Distributeur est à l'affût de tout changement technologique pouvant affecter l'évolution de la demande d'électricité. Ces derniers sont pris en compte dans la prévision lorsqu'ils sont suffisamment maîtrisés et qu'ils peuvent être modélisés.

Alors j'ai quelques questions par rapport à cette réponse-là. Permettez. Alors on tient, pour les prochains dix ans, on dit bien qu'on ne tient pas compte, on ne prévoit pas de changement

technologique majeur, puis qu'on ne tient pas compte non plus de changement dans le comportement social, c'est ça?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Bien majeur là.

Q. [223] C'est ça.

R. On ne se fait pas d'hypothèse que tout va se, tout va être bouleversé puis que la prévision de la demande à laquelle on devra faire face l'an prochain, l'année d'après, n'a rien à voir avec ce qu'on a connu au cours des dix dernières années.

Q. [224] Alors c'est ça que vous voulez dire par majeur?

R. Oui, en fait...

Q. [225] Un changement total?

R. ... notre prévision est en continuité par rapport à ce qui se passait l'année passée puis ce qui s'en vient l'année prochaine.

Q. [226] Puis quand on parle de changement de comportement social, comment est-ce que vous expliquez votre réponse?

R. C'est la même chose, on tient compte, on suppose que les changements sociaux dont on prend connaissance à l'aide des sondages d'Hydro-Québec dans les comportements énergétiques de nos clients

qui se font en continuité et qu'il n'y a pas de rupture majeure d'une année à l'autre.

M. YVES NADEAU :

R. En résumé, nous on n'y voit pas d'enjeu de prévision dans la mesure où nos modèles s'actualisent avec les données des comportements énergétiques que l'on sonde chez nos clients à intervalles réguliers d'environ quatre ans. Donc en ce sens-là, on peut se réajuster au fur et à mesure. On ne peut pas prétendre non plus que d'ici vingt ans les comportements sociaux ou les comportements énergétiques ne changeront pas, mais on essaie d'en tenir compte en continu.

Q. [227] Est-ce qu'il serait juste de dire que vous ne tenez pas compte non plus de changements importants dans le style justement de développement urbain et au niveau de la banlieue, de la façon d'organiser le territoire puis les habitations.

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Je pense que monsieur Verret a bien répondu dans ce sens qu'on est à l'affût de toute information qu'on peut obtenir. D'ailleurs Hydro-Québec est impliqué dans des projets de chauffage collectif, des quartiers, développement urbain durable, surtout aussi dans des projets de construction durable,

donc c'est évident que cette information-là on aime bien la partager dans la mesure où elle s'inscrit dans des changements permanents que l'on retrouve dans chez la majorité de nos clients on va les refléter dans notre prévision. Mais entre vous et moi, ce sont encore des projets, ce ne sont pas des projets qui rejoignent la majorité de nos clients non plus là.

14 h 30***

Q. [228] Alors, toujours sur les questions découlant des réponses dans HQD-4, Document 2 aux DDR de l'ACEF de l'Outaouais à la page 11. Là, vous venez de me confirmer votre réponse que vous ne tenez pas compte pour l'instant de changement technologique ou social majeur sur un horizon de dix ans. Selon vous, vous réfléchissez à ces choses-là, il faut regarder sur un horizon de combien d'années si on voulait faire une planification qui tiendrait compte de ce genre de changement-là?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Dans nos prévisions à plus long terme. Mais là je suis consciente que ça dépasse le cadre du présent Plan. Je vais juste ajouter un peu d'informations pour monsieur. Effectivement, on a un volet innovation technologique où, là, on va essayer de

devancer un peu les choses qui... c'est un peu, quand on dit « ces derniers sont pris en compte dans la prévision lorsqu'ils sont suffisamment maîtrisés et qui peuvent être modélisés », cette phrase-là n'est pas anodine du tout. Parce que, avant de connaître un phénomène, de le maîtriser et de le modéliser, là, on doit avoir eu un petit peu de bagage derrière nous. Donc, on fait des choses qui ne sont pas bien maîtrisées et qui ne peuvent pas être facilement modélisées. On va les simuler dans un volet qui s'appelle « innovation technologique ». Et, ça, effectivement, ça sort un peu du présent horizon du Plan. C'est un petit peu aussi comme le volet scénario de réchauffement climatique. Le réchauffement climatique, ce n'est pas la semaine prochaine, là, c'est sur des horizons long terme. Mais c'est sûr et certain que les véritables impacts du réchauffement climatique, on les verra plus sur un horizon plus long que celui du Plan.

Q. [229] Mais votre horizon plus long, c'est surtout par rapport au changement de technologie?

R. C'est par rapport à toutes sortes de choses mais...

Q. [230] Puis...

R. Je veux juste rajouter une information.

Q. [231] Excusez-moi!

R. Moi, là, qui suis prévisionniste, là, deux mille vingt (2020), c'est demain matin. Les sociétés, ça ne change pas si vite que ça. Les populations vieillissent, les gens déménagent, s'en vont dans des plus petits logements, dans des maisons... Le comportement typique d'unifamilial. Ils reviennent vers des projets de condo. C'est dans des longs horizons que ça commence à paraître dans des prévisions ces choses-là, ces comportements-là.

Q. [232] Puis est-ce que vous êtes en mesure de nous fournir un document ou une documentation qui décrit un peu vos hypothèses à plus long terme de cette nature-là?

R. Je ne pense pas que ce soit opportun ici, parce que l'horizon du Plan se termine en deux mille vingt (2020).

Q. [233] Je ne vous presserai pas là-dessus. Je ne veux pas faire faire l'exercice à maître Fraser, pour pas qu'il ait des chaleurs encore! Bon. Toujours sur ces choix-là par rapport à la prévision, est-ce que l'exclusion comme... je comprends, ce n'est pas l'exclusion par principe, mais l'approche que vous utilisez, vous ne tenez pas compte pour les dix prochaines années de

changement majeur de technologie ni dans les comportements social. Est-ce qu'il s'agit d'une meilleure pratique dans la matière? Est-ce que vous avez fait un balisage là-dessus?

R. J'allais vous ajouter, c'est parce que mon but dans la vie, là, c'est que ma prévision se réalise, hein. Alors, c'est sûr et certain que je vais... si je choisis de faire ça, de prendre toute l'information que je peux tirer de l'évolution de ma clientèle, de leur comportement à l'aide des sondages, et que je réalise que les changements, il faut les incorporer de façon graduelle et continue, bien, c'est parce que c'est ce qui s'avère quand même la meilleure façon de garantir que la prévision a plus de chance de se réaliser. Même si on s'entend, une prévision, là, ce n'est pas fait pour être réalisé comme tel.

Q. [234] Mais ce n'est pas tout à fait ça ma question.

R. Non.

Q. [235] C'est que si j'allais en Ontario, ou en Colombie-Britannique, aux États-Unis, ou en Europe, est-ce que, eux aussi, dans la prévision, ils diraient, mon horizon de dix ans, bon, on présume ou on ne tient pas compte de grand changement

technologique ou dans le comportement social sur un horizon de dix ans? C'est ça ma question.

R. Je laisserai peut-être Yves compléter là-dessus. Mais je peux juste vous dire que, au niveau des prévisions à plus long terme, quand on fait du balisage chez les autres utilités publiques, il y a... la plupart des autres utilités publiques ont des enjeux encore moins long terme que ceux d'Hydro-Québec. Donc, je serais étonnée qu'ils incorporent des changements sociaux, ou quoi que ce soit, sur un horizon, sur leur horizon de prévision parce que, règle générale, ils accordent encore plus d'attention au... ils accordent plus d'attention au court terme qu'au long terme.

Q. [236] Vous référez à...

R. Les utilités publiques en Amérique du Nord.

Q. [237] Même ceux qui sont comparables dans leur parc et leur type d'économie, les comparables, je ne sais pas, comme les Britanniques ou...

R. Je ne sais pas, Yves, si tu veux...

M. YVES NADEAU :

R. On ne dispose pas d'étude de balisage auquel vous faites... donc on ne dispose pas de telles études. Le balisage, il faudrait le faire. Il faudrait le faire. Ça prend des ressources. Puis on prend

beaucoup de ressources pour défendre nos dossiers à la Régie aussi, puis répondre aux questions.

Q. [238] Si on fait une recommandation à la Régie...

R. Que vous nous donniez d'autres ressources, oui.

Q. [239] Oui.

R. On va les prendre. Mais ceci étant dit, bon, c'est sûr que l'aspect balisage, ça peut être intéressant, ça peut être indicatif. Il faut toujours voir le contexte dans lequel c'est pris, c'est quoi la structure industrielle, c'est quoi le type d'évolution, comme vous dites, social. Je voudrais juste ajouter une précision.

C'est que, tout de même, sur l'horizon dix ans, on a ce qu'on appelle un chapitre innovation technologique qui est justement des éléments qui sont pas documentés, ce n'est pas des comportements encore observables, mais qu'on essaie de... qu'on essaie tout de même d'incorporer dans notre prévision. Ce n'est pas des grosses quantités. Mais notamment un véhicule électrique, là, un véhicule hybride, là, ça ne fait pas juste deux ans qu'on a ça dans notre prévision. Il était là il y a deux, trois, quatre plans d'approvisionnement. Donc, ça, c'est juste un exemple.

Puis les innovations au niveau des procédés

industriels, ça, c'est le genre d'éléments qu'on essaie de prendre en compte. Cet exercice-là est fait à l'aide de consultants experts en la matière, en cette matière-là. Et puis on se fait aider dans ce sens-là. Donc, il ne faut pas penser que c'est... notre prévision est déconnectée puis qu'on attend juste que les choses se réalisent pour l'incorporer dans une prévision. On essaie d'être quand même proactif.

Mais comme soulignait Lise Lefebvre tantôt, il y a quand même beaucoup d'inertie au niveau de la consommation électrique d'autant qu'on est un réseau avec beaucoup de charges pour les fins de chauffage électrique. Donc, comme on dit, là, ça met, ça crée beaucoup d'inertie en soi. Puis ce n'est pas demain la veille qu'on n'installera plus des plinthes électriques dans les nouvelles constructions. Donc, on a encore de l'énergie au Québec, puis on sait qu'on privilégie l'électricité. Donc, à ce moment-là, il n'y a pas de révolution attendue à cet égard-là. Donc, il y a quand même beaucoup de stabilité inhérente.

(14 h 45)

Q. [240] Merci. Maintenant je veux tourner vers vos réponses, encore une fois à l'ACEF de l'Ontario, de

l'Outaouais, excusez-moi. Je donne un nouveau client.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Ce n'est pas loin.

Q. [241] C'est ça. C'est le HQD-4, Document 2. Et je vous réfère plus particulièrement à la page 4, c'est la réponse à la question 1a) où on vous pose la question sur les options de gestion de la consommation qui sont explorées à plus long terme. Et là je ne lirai pas parce que c'est assez long. Mais l'aspect que je veux traiter c'est de savoir si on doit comprendre que les pistes qui sont explorées, puis je comprends que ça dépend d'une certaine recherche quoi doit être faite par l'IREQ, sont surtout de nature technologique et qui ne portent pas sur les comportements. Puis là j'aimerais comprendre quelles sont les mesures comportementales qui sont comprises dans ces mesures-là qui sont regardées. Je vous donnerai le temps de le lire.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Oui, c'est ça. Je regardais rapidement les trois énumérations qui sont à la page 4 et on voit les trois commencent par les technologies ou les mesures, technologies ou mesures, et caetera. Donc,

il semble y avoir bien entendu une emphase au niveau technologique. Mais je laisserais, je vous référerais davantage à madame Labrecque au niveau du panel numéro 2 pour pouvoir prendre la relève et puis fournir une réponse plus satisfaisante à votre question.

D'autant plus, ces technologies-là qui sont étudiées il y en a là-dedans qui sont étudiées dans une perspective de nourrir aussi le PGEÉ. Et, bien entendu, avec la mise en place de nouvelles technologies, nouveaux moyens, éventuellement il faut comprendre que lorsqu'on fera des sondages auprès de la clientèle ça se reflétera l'implantation de ces technologies-là ou l'utilisation de différentes technologies par la clientèle qui viendra affecter par la suite les paramètres de la prévision de la demande qui est tenue en compte par les gens qui sont sur ce panel-ci.

Q. [242] J'avais aussi partagé plus tard que j'avais prévu, malheureusement, avec mon confrère maître Fraser, un document qui vient de la Ville de Laval, et c'est juste à titre d'exemple. Il va falloir le coter. Alors il s'agit d'une pièce en liasse qui est les notes pour l'allocution pour monsieur le

maire Gilles Vaillancourt qui porte le titre « Dévoilement de la politique d'urbanisme durable de Laval et projet d'implantation de cinq nouvelles stations de métro ». Et datée du vingt-six (26) mai deux mille onze (2011). Et ça c'est le premier document. Puis le deuxième document, parce que c'est en liasse comme je l'ai mentionné, c'est une reproduction d'un dépliant sur un programme qui s'appelle « ÉvoluCité - La politique d'urbanisme durable de Laval ».

PIÈCE C-015 : (ROEÉ) Documents intitulés « Dévoilement de la politique d'urbanisme durable de Laval et projet d'implantation de cinq nouvelles stations de métro » daté du vingt-six (26) mai deux mille onze (2011) et « ÉvoluCité - La politique d'urbanisme durable de Laval », en liasse

Q. [243] Alors, je veux juste revenir justement sur un peu dans la perspective du type de questions que j'ai posées sur les éléments qui peuvent pris en compte dans vos prévisions, surtout des demandes en

puissance. Et ça c'est une récente initiative qui a été annoncée très récemment par le maire, monsieur le maire. Et juste je mentionne je vous pointe à la page 2 en haut, il dit :

> J'annonce aujourd'hui un changement majeur dans la culture, la gestion et le développement de Laval.

Et il parle aussi aux quatrième et cinquième paragraphes, il parle surtout de la densification du tissu urbain au coeur de l'île-Jésus, de Laval. Puis il y aurait aussi un développement de bâtiments qui vont être cotés ou standardisés en vertu du « LEED », leadership « environmental, energy and environmental design ». Alors, est-ce que vous tenez compte, ça c'est un genre d'exemple de changement quand même assez important dans un zone de développement résidentielle importante, est-ce que c'est le genre de chose dont vous tenez compte dans votre prévision?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Dans la mesure où l'information est disponible au moment de faire la prévision de la demande.

Q. [244] Non non, je comprends.

R. Et aussi dans le mesure où ça converge avec les informations qu'on partage avec les gens qui

travaillent pour Hydro-Québec et qui ont de l'information sur les nouveaux quartiers et tout. Effectivement, on ne se prive pas d'informations. Mais avant de l'incorporer dans la prévision de la demande on va faire des tests et s'assurer que c'est des projets qui ont vraiment des chances de se réaliser.

M. YVES NADEAU :

R. Il faut tenir compte qu'il y a beaucoup d'années souvent qui séparent un plan d'urbanisme comme celui-là avec la réalisation de ces projets-là, d'une part. Et d'autre part, nos planificateurs de réseau, ceux qui sont comme on dit sur le terrain, alimenter des quartiers tout ça, eux autres ils sont en contact direct avec soit les municipalités, soit les promoteurs, les investisseurs. De telle sorte que, comme on dit, on voit venir, on voit venir les choses. Ce n'est pas des éléments de surprise. Soit, un horizon de vingt (20) ans, oui. Le plan auquel vous faites référence ça fait moins d'une semaine qu'il a été déposé. Donc, évidemment ça prend du temps avant que ça se concrétise, que ça se matérialise.

Q. [245] Parce que ma préoccupation, évidemment, c'est qu'il y a, je m'exprime en anglais, il y a un

« push » et un « pull ». C'est que vos prévisions décrivent qu'est-ce que vous pensez va arriver, mais vos prévisions aussi affectent les choix, affectent les... Puis ça je ne vous entends pas vraiment refléter cette réalité-là que vos prévisions peuvent aussi affecter la planification par les villes. Alors, si on fait simplement satisfaire tous les besoins possibles et impossibles sans exercer aucune pression, ça risque de ne pas mener à des changements de comportements ou des changements dans les besoins.

15 h 00

M. STÉPHANE VERRET :

R. Je vous dirais que l'élément leadership est davantage au niveau des interventions qu'on peut faire au niveau du plan global en efficacité énergétique, au niveau de notre implication dans les mesures comme les développements urbains durables, au niveau des travaux qui sont faits par QUEST au Canada dans lequel on participe au niveau des différents échanges. Alors c'est beaucoup plus à ce niveau-là que le leadership, l'influence qu'on peut avoir sur les comportements des consommateurs s'exerce et moins je pense au niveau de l'utilisation par ces consommateurs-là de nos

prévisions de la demande qui reflètent davantage une réalité.

Q. [246] Merci. Alors, Monsieur le Président, je sais que le temps traîne, j'ai deux petites questions puis après puis l'une des deux va peut-être être envoyée à l'autre panel. Alors la première question c'est par rapport à la question de gestion de la consommation des appels à la population, on en a parlé assez longuement.

Juste une petite question. Je comprends que vous ne considérez pas ça comme un approvisionnement, c'est votre preuve à différents endroits dans le dossier.

R. Effectivement l'appel à la population c'est une réduction volontaire de la part de la population contrairement aux différents moyens qui apparaissent au bilan du Distributeur en termes de moyens d'approvisionnement qui sont sous le contrôle lorsque je prends par exemple au niveau de l'électricité interruptible. Lorsque le Distributeur appelle l'électricité interruptible il y a une entente avec le client qu'il va s'effacer puis donc on s'attend à ce client-là s'efface puis il y a une entente avec le client que ça va être fait. Tandis qu'ici c'est une réduction volontaire

de la consommation de la part de la population.

Q. [247] C'était pas ça ma question.

R. Bien je...

Q. [248] Non parce que je sais... Qu'est-ce que je voulais demander, jusqu'à date ces appels-là sont faits par appel général aux médias, mais je me demande si vous avez regardé ça plus d'un côté d'une stratégie formelle pour influencer les comportements autour de la pointe plutôt que juste de faire les appels de dernière minute ou en cas de... à courte échéance ou en cas de situation extrême. Alors c'est pour voir s'il y a un autre type parce qu'on vous parle, plusieurs intervenants vous disent est-ce qu'on pourrait considérer ça comme étant une façon de pallier au problème de besoin de puissance à la pointe, mais y a-t-il une autre façon de le faire?

R. Écoutez.

Q. [249] Sans crier au loup à toutes les semaines, ça on le comprend, mais il y a peut-être une autre façon d'appeler un changement de mentalité?

R. Oui, je pense, vous avez apporté vous-même un élément de la réponse. On a mentionné effectivement que ça doit être un moyen sur lequel lorsqu'on fait un appel, on espère avoir une réponse et on a déjà

fourni je pense en réponse à une demande de renseignements qu'à force d'utiliser ce moyen-là on pouvait réduire son efficacité dans le temps. Alors ça je pense qu'on a mis ça clairement en preuve.

Q. [250] Sauf que vous ne l'avez pas justifié, vous dites simplement que c'est une hypothèse.

R. Bien écoutez, si on prend simplement les données deux mille quatre (2004), deux mille neuf (2009), deux mille onze (2011) qui sont en preuve, vous voyez la contribution au niveau de l'appel de puissance. On passe je pense de huit cents (800) à trois cents mégawatts (300 MW) sur les différentes années sur l'évolution. Ce sont les données qui sont disponibles qui sont au dossier.

Q. [251] Ce n'est pas, vous serez d'accord avec moi, ce n'est pas un échantillon?

R. Ce n'est pas une étude scientifique, je ne fais qu'observer ce qui est dans le tableau.

Q. [252] Oui.

R. L'autre moyen de sensibiliser la population au niveau de ses comportements, je pense puis madame Labrecque pourra en parler davantage, ça se fait à travers la sensibilisation, soit si je prends par exemple au niveau du diagnostic résidentiel « mieux consommer », les conseils qui sont véhiculés auprès

de la population. Donc c'est une sensibilisation qui est faite à ce niveau-là d'adopter un comportement responsable au niveau de la consommation de l'électricité.

Q. [253] Dernière question, Monsieur le Président. Par rapport aux gaz de schiste, prévision de marché de gaz naturel, et je suis, je n'irai pas les lire, mais simplement pour les fins de référence, je suis au HQD-1, Document 1, pages 11 et 12, les lignes 24 à 27 et 1 à 5 sur l'autre page. Ensuite dans le document HQD-1, Document 2, Aannexe 2A, aux pages 53, c'est les lignes 21, 22 et la page 54, les lignes 6 à 12.

Alors ma question c'est la suivante. On parle de l'influence que la venue sur le marché du gaz de schiste va avoir sur la concurrence finalement. Et il faut dire oui, parce que pas juste, si vous faites signe de tête, monsieur le sténographe...

R. On va attendre la question.

Q. [254] O.K. C'est bon, ça va. On assiste également, on a un climat de réaction, mobilisation citoyenne, réaction assez forte et expression de préoccupation scientifique quant au danger pour la santé environnement de l'exploitation de gaz de schiste.

Et vous mentionnez vous-même dans HQD-1, Document 2, Annexe 2A, à la page 54, la possibilité d'un resserrement de la réglementation environnementale.

Et ma question c'est à savoir. Est-ce qu'Hydro-Québec a mis à jour ses prévisions afin de tenir compte de ces considérations et préoccupations environnementales qui peuvent possiblement affecter la fourniture possible de gaz de schiste?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Est-ce que vous faites référence aux prévisions, par rapport aux prévisions qui ont été faites pour le plan d'appro.

Q. [255] Bien c'est ça parce que vous dites que vous en tenez compte dans votre prévision de la demande par rapport à la concurrence du gaz, notamment du gaz de schiste?

R. Lors du dépôt de l'état d'avancement, nous aurons mis à jour notre prévision quant au marché du gaz et au marché du pétrole et à ce moment-là bien on aura actualisé toutes nos hypothèses.

Q. [256] Y compris l'aspect de resserrement?

R. Je ne peux pas, je ne veux pas anticiper sur ce que ce sera l'état du marché, la situation lorsqu'il arrivera le mois de novembre deux mille onze (2011)

lorsqu'on déposera l'état d'avancement, mais c'est certain qu'on fait un suivi très serré de tout ce contexte. Et que nos prévisions essaieront de refléter les changements qui auront eu lieu depuis le dépôt du plan d'appro.

Q. [257] O.K. Mais vous avez parlé je pense de mise à jour qui était déjà faite au moment du dépôt?

R. Non, nous la ferons lors de l'état d'avancement.

Q. [258] Alors pour l'instant ça ne tient pas compte de cette réaction du public?

R. C'est ça la prévision qui est dans le plan d'appro tient compte de l'information qui était disponible au moment du dépôt du plan d'appro.

Q. [259] Je remercie. Excusez-moi du retard, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Gertler. Il nous resterait un intervenant qui a demandé de contre-interroger. Maître Paquet pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie.

(15 h 05)

LE PRÉSIDENT :

Une dizaine de minutes que j'ai compris.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui. Alors bonjour, Monsieur le Président et

Messieurs les Régisseurs.

Q. [260] Bonjour aux membres du panel. Geneviève Paquet pour le GRAME. Donc, je vous demanderais pour ma première question peut-être consulter la pièce HQD-1, Document 2, les annexes du plan d'approvisionnement. Donc, HQD-1, Document 2, annexe 2A à la page 72 où on retrouve le tableau 2A14 qui porte sur l'élasticité et sensibilité par secteur de région. Donc, est-ce que vous avez la pièce? Parfait.

Donc, on constate au tableau 2A14 que l'élasticité du prix de la demande est inférieure dans le secteur résidentiel et agricole comparativement aux secteur commercial et institutionnel, c'est exact?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. C'est exact.

Q. [261] Maintenant, le Distributeur évalue une réduction qui serait de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %) de la demande par pourcentage d'augmentation du prix dans le secteur résidentiel et agricole court terme, c'est exact?

R. C'est exact.

Q. [262] Maintenant, est-ce que le Distributeur est en mesure de ventiler ce résultat entre les clients

résidentiels et agricoles?

R. Non. C'est une élasticité globale.

Q. [263] Mais est-ce que, selon vous, ce résultat pourrait être attribuable en majeure partie aux clients agricoles ou résidentiels?

R. Il n'y a aucune, non, absolument aucune raison de penser que ce serait plus dans des maisons résidentielles que dans des maisons résidentielles mais sur une ferme.

Q. [264] Et puis au niveau résidentiel uniquement, le Distributeur est-ce qu'il pourrait connaître la proportion de réduction qui serait attribuable à la première tranche et celle qui serait attribuable à la deuxième tranche?

R. Ici il s'agit d'une élasticité prix pur. Donc, ça veut dire qu'elle a été estimée afin de déterminer lorsqu'on augmente le prix d'un bien, en l'occurrence ici le prix de l'électricité d'un pourcentage X, quelle sera la réaction de la demande. Ça a été l'estimation qui a été faite, donc elle ne peut, elle ne peut pas nous révéler plus que ce qu'elle dit. Et ça nous dit que c'est de façon globale à court terme au résidentiel l'élasticité serait de point zéro cinq (0,05 %).

Q. [265] Mais quand même est-ce que vous seriez

d'accord avec le fait qu'il n'y aurait pas une très grosse réduction, peut-être aucune réduction qui serait attribuable à la première tranche dans le secteur résidentiel?

R. L'élasticité ici ne me fournit aucune information là-dessus. Ce n'est pas le même type de modèle qui nous permettrait de révéler ça.

Q. [266] D'accord. Mais maintenant, si on prend la réponse du Distributeur à la demande de renseignements du GRAME à la pièce HQD-4, Document 5 à la page 4. Le Distributeur nous fournit un tableau, le tableau R1.3 qui porte sur l'estimation de l'impact de la hausse du tarif patrimonial, ventes par secteur de consommation. Donc, par rapport à ce tableau-là quel est le scénario de stratégie tarifaire qui a été utilisé pour arriver à ces résultats?

R. Ce n'est pas du tout un scénario de stratégie tarifaire parce qu'ici on parle de hausses qui auront lieu de deux mille quatorze (2014) à deux mille dix-huit (2018). On est loin du dossier tarifaire qui s'en vient, là. Et tout ce qui a été appliqué c'est l'information que nous fournissait le gouvernement dans la Loi 100 pour ce qui est de l'application de la hausse du patrimonial, soit le

deux point soixante-dix-neuf sous (2,79¢) qui augmentait d'un sou sur les cinq prochaines années à raison, de façon linéaire, soit de point deux sous par année.

Q. [267] Donc, est-ce que ça signifie que la hausse graduelle aurait été appliquée uniformément?

R. Oui. Point deux sous par année. Linéaire.

Q. [268] Très bien. Donc, ça complète mes questions. Merci.

R. Ça me fait plaisir.

Q. [269] Ah! Excusez-moi j'ai une dernière question à laquelle je n'avais pas pensé. Par rapport, je vous demanderais de prendre toujours à l'annexe 2A de la pièce HQD-1, Document 2. Toujours par rapport aux annexes au plan d'approvisionnement.

M. STÉPHANE VERRET :

R. Est-ce que c'est toujours la page 72?

Q. [270] Non, c'est aux pages 46 et 47. O.K., je vous laisse. Donc, au tableau 2A1 à la page 46, on voit une comparaison des prévisions de la population, nombre d'occupants par ménage, et on constate qu'il y a une régression du nombre d'occupants par ménage jusqu'en deux mille vingt (2020). Donc, est-ce que par rapport au tableau suivant à la page 47, le tableau 2A2 « Comparaison des prévisions de

ménages », est-ce que le Distributeur a tenu compte de la diminution du nombre d'occupants par ménage pour l'évolution de la demande résidentielle au tableau 2A2?

Mme LISE LEFEBVRE :

R. Je ne suis pas sûre de bien comprendre tous les liens que vous faites. Mais c'est sûr que la prévision démographique, la prévision par ménage tient compte de l'évolution des taux de formation de ménages, donc du nombre de personnes par tranche d'âge qui forme un ménage. Et effectivement, tendanciellement avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes diminue par ménage. Et comme la prévision de la demande, je fais un paquet de liens, comme la prévision de la demande repose sur cette prévision de ménages éclatée par type de ménages, taille de ménages, et caetera, je pense que je peux répondre oui à votre question.

Q. [271] Oui, parfait. Donc, ça répond à ma question. Je vous remercie. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Paquet. La Régie, Maître Fortin? Il n'y a pas de questions je crois.

Me PIERRE R. FORTIN :

Pas de questions, Monsieur le Président. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

(15 h 10)

Donc, la Régie n'aura pas de questions pour le panel. Il me reste à vous remercier Monsieur Deslauriers, Monsieur Nadeau, Madame Lefebvre, et à vous libérer. Quant à monsieur Verret on va vous garder là pour quelques heures encore. Donc, ça met fin à ce panel-là. Il n'y a pas de questions en réinterrogatoire. D'accord.

_____

LE PRÉSIDENT :

Maintenant pour ce qui est de l'horaire proposé, on a fait une petite consultation et demain on poursuit, demain matin à partir de neuf heures (9 h) on poursuivrait avec le panel numéro 2 du Distributeur. Et puis, bien entendu, effectivement le calcul nous amène assez loin en ce vendredi. Donc, lundi matin on prévoit entendre le panel numéro 3.

Et pour ce qui est de l'ACEF de l'Outaouais, Maître Lussier, on devrait normalement être capable de passer votre témoin, de passer

votre preuve. Autrement dit, vous viendrez avant Union des consommateurs. D'accord. C'est beau.

Donc, là-dessus on suspend l'audience jusqu'à demain matin neuf heures (9 h). Merci. Bonne soirée.

AJOURNEMENT

_____

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et ODETTE GAGNON, sténographes officiels dûment autorisés à pratiquer avec la méthode sténotypie, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

_____ _____

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

ODETTE GAGNON
Sténographe officiel